322 1960 2

# ROMANIA

REVUE TRIMESTRIELLE

CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXXXI

R

PARIS

2, RUE DE POISSY, V^e^

TOUS DROITS RÉSERVÉS

## SOMMAIRE DU PRÉSENT FASCICULE


Pages

Alexandre Micha, Les manuscrits du *Lancelot en prose* (*premier article*) ..... 145

Fanni Bogdanow, Essai de classement des manuscrits de la *Suite du Merlin* ..... 188

Félix Lecoy, *De l'amor que Dex a a home*, poème religieux du XIIIe siècle ..... 199

MÉLANGES

Albert Henry, La partie de hasard dans le *Jeu de saint Nicolas* ..... 241

Henri Yvon, Emploi dans la *Vie de saint Alexis* (XIe siècle) de l'imparfait, du passé simple et du passé composé de l'indicatif. ..... 244

COMPTES RENDUS

Pierre Nardin, Les fabliaux de Jean Bodel, éd. cr. (L.-F. Flutre). 251

Traité d'Emmanuel Piloti sur le Passage en Terre sainte, publ. par Pierre-Herman Dopp (J. Monfrin) ..... 266

DISCUSSIONS

Mario Roques, Omer Jodogne, Le sens chrétien du jeune Perceval dans le « Conte du Graal » ..... 271

Raphal Levy, Apostilles de lexicographie raschianique ..... 273

PÉRIODIQUES ..... 283

CHRONIQUE ..... 286


*Les prochains fascicules contiendront :*

Cl. Brunel, L'origine du mot *ogive*.

† L. Foulet, Études de syntaxe française (*suite*).

M. Lieberman, Chronologie gersonienne (*suite*).

A. Micha, Études sur le Lancelot-Graal (*suite*).

— Les manuscrits du *Lancelot en prose* (*suite*).

H. Yvon, Les expressions négatives dans la *Conqueste de Constantinople*, de Villehardouin.


Le présent numéro a été publié avec le concours du Centre national de la Recherche scientifique.



Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

# LES MANUSCRITS DU *LANCELOT EN PROSE*

(*Premier article.*)

Les manuscrits du *Lancelot en prose* n'ont jamais été dénombrés jusqu'à ce jour. Nous appellerons « Lancelot », tout court, dans cette étude (ce que d'aucuns désignent parfois par « Lancelot propre »), la partie centrale du cycle du *Lancelot-Graal* [1] précédée par l'*Estoire du Graal*, le *Merlin* et sa *Suite-Vulgate* [2] d'une part, et suivie d'autre part de la *Queste del Saint Graal* [3] et de la *Mort Artu* [4].

Nous connaissons pour l'instant 93 manuscrits ou fragments du *Lancelot*. Mais ils ont été, du XIII^e^ au XV^e^ siècle, beaucoup plus nombreux, et il faut admettre que beaucoup ont disparu, si l'on en juge par les courts fragments rescapés. Deux feuillets du XVII^e^ siècle, conservés dans le ms. 4377 de la bibliothèque Mazarine (ff. 189-190) donnent quelques extraits et analyses d'un manuscrit « de la librairie et cabinet du pr[ésident] Gaillart, secrétaire du roi », qui était incomplet du commencement et de la fin [5]. Combien d'autres n'ont laissé aucune trace !

Nous décrirons ici les manuscrits des bibliothèques pari-

1. Publié par O. Sommer, *The Vulgate version of the arthurian romances*, Washington, The Carnegie Institution of Washington, 1909-1916.

2. Cf. notre article sur les mss du Merlin en prose, *Romania*, LXXVIII (1957), p. 78-94, et 145-174.

3. Éd. A. Pauphilet, class. fr. du Moyen Age, 1923.

4. Éd. J. Frappier, Paris 1936. Une nouvelle édition a paru en 1954, Textes littéraires français, Droz.

5. Quant au ms. 4310 de la Mazarine (folio 31, du XIV^e^ siècle) il donne une colonne de texte qui n'appartient pas au *Lancelot*, mais à un roman en prose que je n'ai pas encore identifié.

siennes, puis ceux des bibliothèques des départements, enfin les manuscrits étrangers.

Nous rappelons que le *Lancelot* comprend trois grandes parties, parfois indiquées par les manuscrits, comme nous le verrons : le *Galehaut*, qui correspond au tome III de Sommer et aux 155 premières pages du tome IV (p. 155, mort de Galehaut), la *Charrette* et ses suites qui occupe le reste du t. IV, l'*Agravain* (tome V), présenté presque toujours sous ce titre et comme une partie nettement distincte des deux autres, bien qu'il n'y ait pas du tout de division logique à cet endroit. Au reste l'étude des explicit et des colophons nous révélera, dans notre conclusion, une relative incertitude dans le découpage de ce vaste ensemble.

Dans les descriptions qui suivent nous donnons à titre de repères, le texte du début et de la fin de chaque volume de Sommer.

## I. Les manuscrits de Paris.

La Bibliothèque nationale possède, de loin, la plus riche collection de manuscrits du *Lancelot* (33). La Bibliothèque de l'Arsenal en possède quatre, la Bibliothèque Mazarine un. Un fragment se trouve à la Bibliothèque de la Sorbonne.

### B. N. 96.

XV^e^ siècle. Parchemin. 331 feuillets. 453 × 348 mm [1]

Deux colonnes de 62 à 63 lignes. Aux ff. 1 r (*Estoire*) et 61 r (*Merlin*) grandes miniatures sur les deux tiers de la page, encadrement de feuillages. Très belles miniatures de la largeur d'une colonne, cernées d'un filet d'or, avec bordure de feuillage d'or dans la marge de gauche ou entre les deux colonnes. Chaque miniature est suivie d'une initiale enluminée, sur 4 lignes, au début des chapitres. Lettrines alternativement or (avec ornements bleus) et bleues (avec ornements rouges), sur 2 lignes, aux paragraphes.

A partir de *Merlin* (f. 61 r) deux miniatures seulement ont

1. Sauf indications contraires ces mesures valent pour la reliure des mss.

été exécutées, puis leur place est vide, avec ébauches à la mine de plomb parfois. A partir du f. 153, ni les lettrines, ni les initiales, ni les ornements marginaux n'ont été exécutés; au f. 178 r (début du *Lancelot*) les deux tiers de la page sont en blanc, pour recevoir la miniature. Reliure moderne en veau brun au chiffre de Gaston d'Orléans.

Contient l'*Estoire*, le *Merlin* et *Suite*, et *Lancelot* (sans l'*Agravain*).

f. *178 r*[a] : « En la marche de Galle et de la petite Bretaigne avoit anciennement deux roys qui estoient freres germains et avoient a femes .II. seurs germaines, l'un des deux roys avoit nom le roy Ban de Benoyc et l'autre avoit nom le roy Booz de Gaunes. Le roy Ban estoit vieilz homs et sa feme belle a merveilles. »

*f. 256 v*[a] *; fin du t. III* : « et puis s'en revint en Bretaigne a petites journees et quant il est venu a Kamaheu, ci prent Gal. de lui congié et lui prie qu'il laisse Lanc. venir avec lui en son pais, mais le roy l'otroie a moult grant paine Et la royne le vieult ainsi et dit au Roy que les avent entreront tantost. Ci fait tant que le roy l'octroie par convenant qu'il seront au jor de Noel a lui. Et si leur dit que il sera en la cité ou il fist Lanc. chevalier. — Explicit la marche de Gaule. »

*f. 256 v*[b] *; début du t. IV* : « En ceste partie dit ly contes que ore s'en va Galehoz lui et son compaignon liez et dolent, liez de ce que son compaignon s'en va avec lui et dolent de ce qu'il est remes et demoure de la mesgnie le roy Ar. car par ce le cuide avoir perdu a tous jours. ».

*f. 331 v*[b] *; fin du t. IV* : « Encore vueil je, fait Mordret, que tu me fiances que tu pardonneras a ta damoiselle et cil dit que si fait il, mais de ce trespassa il son serment, car oncques depuis ne peut il la damoiselle amer pour chose que elle lui peust faire. Au matin s'en partit Mordret et monta sur son cheval et se meit en son chemin. Et atant se taist ores ly contes a parler de lui et retorne a parler de son frere Agravain. »

## B. N. 98.

XV[e] siècle. Parchemin. 723 feuillets. 486 × 326 mm.

Deux colonnes de 59 à 60 lignes. Pas de miniatures, mais aux ff. 1 r (*Estoire*), 129 v (*Merlin*) et 288 r (*Lancelot*), encadrement de feuillages et de blasons, avec initiales enluminées, respectivement sur 6, 8 et 10 lignes. Lettrines alternativement rouges et bleues, avec fioritures en marge, sur trois lignes pour les débuts de chapitres, sur deux lignes pour les paragraphes. Écriture très nette. Dialecte de l'Est. Les ff. 722 v et 723 r et

v sont restés en blanc, traits à la mine de plomb. Reliure en maroquin brun, aux armes de France sur les plats.

Le manuscrit contient le cycle au complet.

*f. 288 r*$^{a}$ (*lettre enluminée sur 10 lignes*) : « En la marche de Gale et de la petite Bretaingne avoit deux rois anciennement qui estoient freres germains et avoient a femmes .II. serours germainnes. Li ung dez .II. rois avoit nom le roy Bans de Benoiic et li autre roy avoit nom le roy Bohors de Gannes. »

*f. 406 v*$^{b}$ *; fin du t. III et début du t. IV* : « ...si fait tant que li roi li otroie per convent qu'ilz li creantent loialment qu'ilz reseront a lui a Noiel en la cité ou Lancelot fu fait chevalier. Et ilz li creantent si s'empartent atant entre Galehot et Lancelot et s'en vont en la terre Galehot. Et le roi et la reine et leur compaignie demorerent en Bretaigne. Si se tait atant li conte d'eulx et retorne a parler de Galehot et de Lancelot qui en leur pais s'en vont. »

*Initiale sur 3 lignes* : « Or s'en vat Galehot entre lui et son compaignon lies et dolans, dolans de ce que il est demoreit de la mesgnie le roi Artus car per ce le cuide il avoir perdu a tous jours et il avoit mis son cuer en lui. »

*f. 512 r*$^{a}$ *; fin du t. IV et début du t. V* : « A matin se partit Mordres de leans et monta sur son cheval que li escuiers li heurent appareilliez et atorneit et moult se merveillerent de la bataille qui estoit ensi commencie entre eulx .II. car ilz n'en avoient rien oiit et ce n'estoit mie merveille car le loge estoit si long qu'ilz ne les peussent pas legierement oir. Et quant Mordres fut monteit si se partit du chevalier et de la damoiselle et se met en son chemin ensi comme il avoit fait le jour devant. Mais atant se tait le conte de lui et retorne a Agrevain son frere. »

*Initiale sur 3 lignes* : « Ci endroit dit li conte que quant Agrevain se fu partis de ses compaignons si come vous avez oiis qu'il erra .II. jors et plus sans aventure trover que on doiee ramente. Et en tous le lieus ou il venoit fut en chastel ou en bourgz demandoit novelles de Lancelot. »

*f. 636 v*$^{a}$ *; fin du* Lancelot : « Quant il fut a Kamaloth il envoia par tout le roialme de Logres et manda as barons qu'ilz soient tuits a court a jour de la Penthecoste car il la tenra la plus grande et la plus envoisie court qu'il onques tenist. Si en y ot tant assemblez a la veille de la Penthecouste qu'il n'est nul s'il les veist qui ne s'en peust merveiller. Sy fenist li maistre Gautier Map son livre et commence le sainct graal. »

La *Queste* suit, sans autre division qu'une simple initiale sur 3 lignes.

## B. N. 110.

Fin du XIII^e siècle. Parchemin. 457 feuillets. 474 × 281 mm. Trois colonnes de 56, 58 ou 60 lignes. Miniatures sans finesse et abîmées par le frottement des pages, de la largeur d'une colonne, suivies d'initiales sur 4, et plus rarement 7 et 8 lignes. Elles ne marquent pas toujours le début des chapitres. Rubriques. Au f. 164 r (*Lancelot*), trois grandes miniatures au haut de chaque colonne; encadrement assez simple. Initiales or, lilas et bleues, sur 4 lignes, aux chapitres, avec queues bleues et rouges bordant la colonne sur toute sa longueur. Lettrines alternativement bleues et rouges aux paragraphes, et quelquefois même aux chapitres.

Le premier et les quatre derniers feuillets sont mutilés. Encre pâlie, effacée par endroits. Reliure en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Contient le cycle complet (manque le début de l'*Estoire*). Le *Lancelot* commence au f. 164 r^a (initiale sur 7 lignes) :

« En la marche de Gaule et de la petite Bretaigne avoit .II. rois anchienement qui estoient frere germain et avoient a femes .II. sereurs germaines. Li uns des .II. rois avoit nom li rois Bans de Benoyc et sa feme avoit nom la roine Eleyne. Et li autres rois avoit nom li rois Bohors de Gaunes et sa feme avoit nom la roine Yvaine. »

*f. 254 v^c ; fin du t. III* : « Et li rois l'otroie a molt grant paine et la roine le vilt ensi et dist au roi que li avent enterront par tans, si fait tant qu'il li otroie par covent qu'il li creantent loiaument qu'il venront a lui a son mant. Si lor dist qu'il sera en la cite sejornans la ou il fist Lanc. chevalier. Ensi s'en partent atant entre Gale. et li rois et sa compaignie s'en sont alé par petites jornees en Bretaigne. »

*Rubrique* : « Ensi com Gal. s'en part de la meson le roi Artu et en maine Lanc. del Lac en son pais por festoier. »

*Miniature. Initiale sur 4 lignes. Début du t. IV* : « En ceste partie dist li contes que [effacé] se parti de la [.....] le roi Artu et ... ne en son pais ..... son compaignon qui molt amast miex le remanoir, mais semblant n'en ose faire por Gal. son compaignon que il crient et doute et aime sor tous hommes et d'autre part rest Gal. molt angoisseus de la dame de Maleh. »

*f. 327 r^a ; fin du t. IV* : « Au matin s'en parti Mordret et monta en son cheval que li escuier li orent appareillié et s'esmerveillierent molt de la bataille qu'il avoient ensi commenchie entr'aus .II. car il n'en avoient riens oi et ce n'estoit mie de merveille. Car la loge estoit si loing qu'il ne les

peussent mie bien oir. Et quant Mordres fu montés sor son cheval si s'en part du chevalier et de la damoisele et se met en son chemin si com il avoit [fait] devant. Mais atant se taist ore li contes a parler de lui et retorne a parler de son frere Agravain. »

*Le reste de la* 1re *colonne et tout le reste de la page en blanc.*

*f. 328 ra ; début du t. V. Rubrique* : « Ensi com Agravains entre tous armés en .I. pavillon rouge et treuve un biere du chevalier mort et .I. chevalier navré seant d'encoste une damoisele grant doel faisant. »

*Miniature, initiale sur 4 lignes* : « Chi endroit dist li contes que quant Agravain se fu partis de ses compaignons si com vous aves oi erra .II. jors sans aventure trover qui face a ramentevoir. En tous les lieus ou il aloit fust en chastel ou en boz demandoit noveles a tous chiaus qu'il encontroit de Lanc. »

*f. 404 vb ; fin du* Lancelot : « Li rois qui de cheste novele fu molt liés s'en vait maintenant et demeure el bois jusques au soir et quant il fu venus a Camaaloth si envoia par tout le roialme de Logres et manda a tous les barons qui de lui tenoient terre qu'il fuissent le jor de Pentecouste a cort, car il tendra la plus grant cort et la plus envoisie qu'il onques tenist. Ensi ot tant assanblé de barons a la veille de Pentecouste qu'il n'est nus qui le veist qui a merveilles ne le tenist. Si fenist chi l'estore maistre Gautier son livre. »

Tout le reste de la page est vide. Après la *Queste* et la *Mort Artu*, sur f. 457 : Explicit. *Ci fine le roumans de Lancelot del Lac.*

## B. N. 111.

XVe siècle. Parchemin. 299 feuillets. 511 × 339 mm.

Deux colonnes de 66 à 70 lignes. Très belles miniatures de la largeur de la colonne, encadrées d'un filet d'or ; elles ne sont pas toujours en tête des chapitres. Rubriques. Belles lettres ornées, sur 5 ou 6 lignes, après les miniatures. Au f. 1 recto, miniature sur une bonne moitié de la page, encadrement de feuillages et d'animaux. Bordures or, bleues et lilas dans les marges de gauche ou entre les deux colonnes. Lettrines lilas, bleues et or, sur 2 lignes, aux paragraphes, précédées de courtes rubriques-sommaires. Bonne écriture, mais l'encre a un peu pâli. Reliure moderne en veau brun. Contient le *Lancelot* complet.

*f. 1 ra, Rubrique* : « C'est li livre de messire Lancelot du Lac ou que sont contenuz tous les faiz et les chevaleries du livre et de l'avenement du saint graal et la queste de celuy faite et achevee par le bon chevalier Galaad,

Perceval le Galoys et Boort en laquelle furent les bons chevaliers Lancelot, Tristan et Palamides. »

*Initiale sur 7 lignes* : « En la marche de Gaule et de la petite Bretaigne avoit deux roys anciennement qui avoient a femmes deux seurs germaines. Li un des roys avoit nom le roy Bans de Benoic et sa femme avoit nom la royne Helaine... »

*f. 84 r^b ; fin du t. III et début du t. IV* : « si fait tant qu'il luy octroye par convent qu'il luy creante leaument qu'ilz viendront a son mandement. Et il leur dit qu'il sejournera en la cité la ou il fist Lancelot chevalier. Ainsi s'empartent Galehot et Lancelot et s'en vont en leur pays, et le roy et sa compaignie s'en vont a petites journees en Bretaigne. » — *Rubrique* : Cy fine le comte.

*Miniature, initiale sur 5 lignes* : « En ceste partie dit li comte que Galehot s'em part de la maison du roy Artus et emmaine en son pays son compaignon Lancelot qui moult aymast mieulx demourer, mais il n'en ose faire semblant... »

*f. 158 v^b ; fin du t. IV* : « Mais ce fu pour sa loge qui estoit si loing qu'ilz ne se povoient ouyr legierement. Quant Mordret fu monté si se party du chevalier et de la damoisele et se remest en son chemin aussi comme il avoit fait le jour devant. Mais a tant se taist ores le comte a parler de luy que plus n'en parle a ceste foiz et parle de Agravain le frere de messire Gauvain. »

*Le reste de la colonne en blanc.*

*f. 159 r^a ; miniature sur la moitié de la page, initiale sur 5 lignes, encadrement avec bêtes et personnages* : « Cy endroit dit le comte que quant Agravain se fu party de ses compaignons si comme vous avez ouy devant qu'il erra deux jours et plus sans aventure trouver que l'on doye raconter. Et en tous les lieux ou il venoit fust chastel ou boys il demandoit nouveles de Lancelot a tous ceulx qu'il encontroit... »

*f. 236 r^a ; fin du* Lancelot : « il envoya par tout le royaume et manda a tous ses barons qu'ilz soient le jour de Pentecouste a Camaalot, car ilec tiendra il sa plus grant court qu'il tint oncquez. Si en y eut tant d'assemblez de pluseurs contrees la veille de Panthecouste que c'estoit merveilles. » — *Rubrique* : Et s'ensuyt l'istoire du saint greal.

Malgré le titre et le colophon, ni Tristan, ni Palamède ne paraissent dans ce manuscrit.

## B. N. 112.

Daté du 4 juillet 1470 [1] et écrit par Micheau Gantelet, prêtre demeurant à Tournai (colophon). Parchemin. 762 feuillets.

1. Un *C* a été gratté, et c'est 1470, et non 1370 qu'il faut lire.

463 × 322. Trois volumes reliés en un seul, sans foliotation continue : les deux premiers contiennent le *Lancelot*, le troisième la *Queste* et la *Mort Artu*. Reliure en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

**1er volume** : 230 feuillets (Il en manque 18 sur les 248 numérotés). Deux colonnes de 49, 50 ou 52 lignes. Miniatures d'un travail assez peu soigné, sur le tiers de la page (f. 1 r, 76 r, 151 r, 184 r, 207 r). Nombreuses miniatures, non toujours précédées de rubriques, de la largeur d'une colonne; elles ne sont pas toujours placées au début des chapitres. Encadrement de feuillage et blason au f. 1 r; les colonnes où se trouvent les miniatures sont encadrées de feuillage. Initiales sur 4, 5 ou 6 lignes, azur sur rouille ou inversement, avec ornement de feuillage en marge, au début des chapitres. Lettrines or et fond lilas ou azur, sur 2 lignes, aux paragraphes.

**2e volume** : 300 feuillets (le f. 301 v est vide). Les miniatures n'ont pas été exécutées, sauf quelques-unes à partir du f. 218, mais les rubriques précèdent les places restées vides; autres rubriques au cours du texte. Initiales rouges et bleues, sur 4 ou 6 lignes, aux chapitres. Lettrines rouges ou bleues, à alternance irrégulière, sur 2 lignes, aux paragraphes.

**3e volume** : 232 feuillets. Même décoration que pour le premier.

*1er volume :*

*f. 1 r : (deux miniatures, initiale bleue et or sur 6 lignes) : Prologue du* premier livre de Lancelot du Lac (*titre au haut de la page*) : « Cy comance le prologue du premier livre de messire Lancelot du Lac lequel fut en son temps le meilleur chevalier du monde selon l'istoire de maistre Robert de Borron qui le translata de latin en francois. » *Mais ensuite le titre courant est* Le segond livre de messire L. du L.

*f. 1 va (initiale sur 6 lignes)* : « An la marche de Gaule et de la petite Bretaigne avoit anciennement deux roys et estoient freres germains et avoient deux seurs germaines a femmes. Ly ungs des deux roys avoit a nom roy Ban de Benoic. Et ly autres avoit a nom le roy Bohort de Gaunes. Le roy Ban estoit auques vieulx homs. Et sa femme estoit dame moult jeune et moult belle. »

*f. 153 rb; fin du t. III* et *début du t. IV* : « Ainsi se partent atant sans plus entre Galeault et Lancelot et s'en vont en leur pais. Et le roy et sa compaignie s'en sont alé par petites journees en Bretaigne. Mais atant se taist ly comptes a parler de Galeault qui en maine Lancelot en son pais. »

*Rubrique* : « Comment Galehault s'en partit de le court du roy Artus et emmena Lancelot son compaignon avecques luy et s'en ala en Sorelois et de la aux loingtaines isles dont il estoit seigneur. »

*Initiale sur 6 lignes* : « En ceste partie dit ly comptes que Galeault se parti de la court le roy Artus, si en maine vers son pais Lancelot son compaignon qui moult aymast mieulx le remanoir et si n'en ose semblant faire pour Galeault son compaignon que il craing et doubte sur toutes riens et sur tous les hommes du monde. »

*Le premier volume se termine f. 248 r* : « Si le firent enterrer si honnourablement comme vous orrez ci apres. Et les escuiers s'en retornerent en Sorelois et racompterent les nouvelles a Galehaudin son nepveu a qui il avoit laissé ses terres Et moult fu fait grant duel de lui Et par dessus tous le roy Artus et la royne Genievre. Ainsi mourut le bon et hault prince Galehault. Cy fine le second livre de messire Lancelot du Lac. » (*donc à la mort de Galehaut, Sommer IV, p. 154 ; Le fol. 248 v est vide*).

2e *volume* :

*f. 1 r ; Prologue* : « ...Et commenceray mon tiers livre en ceste maniere... »

*Initiale sur 6 lignes* : « Or dit li comptes que quant Lancelot se fu partis de Sorelois et il fu roys de la terre il fit dueil chascun jour et menga et dormit peut si lui vuisda la teste. » — *C'est l'épisode de la* Charrette (*Sommer, t. IV, p. 155*).

*f. 77 ra ; fin du t. IV et début du t. V* : « Au matin s'en partit Mordret et monta sur son cheval que les escuiers luy eurent appareillé. Et s'esmerveillerent moult de la bataille qu'ilz avoient commencé entr'eulx deux. Car ilz n'en avoient riens oy. Et ce n'estoit mie de merveille car la loge estoit si loing qu'ilz ne les peussent mie bien en. Et quant Mordret fut monté sur son cheval, si se part du chevalier et de la damoiselle. Et se met en son chemin si comme il avoit fait devant. Mais atant se taist ores ly comptes a parler de luy Et retourne a parler de son frere Agravains. »

*Rubrique* : « Coment Agravains l'orgueilleus frere messire Gauvain vint a ung pavillon moult riche... »

*Initiale bleue sur 4 lignes* : « Cy endroit dit le compte que quant Agravains se fut parti de ses compaignons si comme oy avez qu'il erra .II. jours sanz aventure trouver qui a compter face Et en tous lieux ou il venoit fust en chastel ou ailleurs demandoit nouvelles de Lancelot a tous ceulx qu'il encontroit. Mais oncques en nul lieu ou il venist n'en peust aprendre verité. Si en fu moult doulent en son cuer. »

*f. 301 rb ; fin du* Lancelot. *Après le combat d'Hector contre Perceval et le combat de Perceval contre Lancelot, celui-ci retrouve la reine à la cour, et Galaad va à l'abbaye de nonnains. Du f. 285 v à 305 r, on lit des épisodes consacrés à Tristan, à Palamède et à Lancelot, au tournoi de Louvezept, et le texte revient alors aux dernières lignes du* Lancelot :

« Si semonnez tous voz hommes qu'ilz y soient la veille de Penthecoste a Camaloth. Sire, fait le roy, dittes vous voir ? — Je le dy, fait le preudomme pour vray comme prestre. Et le roy dist que de ce est il moult liez. Si monte et s'en vait et prent congié au preudomme. Et quant il est venu a Camaloth, si fait faire lettres et mande par tout son povoir a touz ses hommez qu'ilz soient a court la veille de Penthecoste, car il tiendra la plus riche court qu'il tenist oncques mais nul jour de sa vie. Quant ilz sceurent ces nouveles, ilz vindrent de toutes pars tant que c'estoit grant merveilles a veoir.

« Maiz atant finist cy maistre Helye de Bourron son livre de Lancelot Et commance a parler du saint graal.

« S'ensuit le livre du Saint Graal. Amen deo gratias. »

Le fol. 301 v est vide.

Le nom de Gautier Map a été gratté dans cet explicit, pour être remplacé par celui d'Helye de Bourron, d'une encre plus pâle, et le mot *Bourron* est très tassé pour tenir dans la même place que *Map*. Le texte du *Lancelot* est par endroits considérablement abrégé, les épisodes étant soit résumés, soit supprimés. En revanche, il offre des additions tirées du *Tristan* en prose et du *Palamède*, par ex. 1^er^ vol., ff. 8 ss, 50 ss, 71 ss, 174 ss, 236 ss; 2^e^ vol., f. 99 à 128.

## B. N. 113-116.

Ces quatre manuscrits contiennent l'ensemble cyclique du *Lancelot-Graal*, en quatre volumes à foliotation continue (735 ff. en tout). Le ms. 113 (205 ff.) contient l'*Estoire* et le *Merlin* sans la *Suite*, qui forment « le premier livre de messire Lancelot du Lac » (titre courant) et le début du *Lancelot* (f. 150-205) qui se continue dans les mss. 114 (149 feuillets), 115 (222 feuillets) et 116 (jusqu'au folio 606) pour former « le second livre de messire Lancelot du Lac » ; le reste du ms. 116 (159 feuillets au total) contient la *Queste* et la *Mort Artu*, soit « le tiers livre de messire Lancelot du Lac ». Au f. 735 recto, longue rubrique indiquant les divisions du *Lancelot* en branches, mais ces divisions ne correspondent pas aux titres courants.

Fin du XV^e^ siècle. Parchemin. 735 feuillets. 503 × 362 mm. Deux colonnes de 50 lignes. Belles miniatures de la largeur d'une colonne avec rubrique et encadrement de la colonne,

rarement placées en tête des chapitres dans les mss 113 et 114, beaucoup plus souvent dans le ms. 115. Grande miniature sur la moitié de la page à 425 v (début de l'*Agravain*) et encadrement de toute la page. Initiales or, bleues et lilas sur 3 lignes, pour marquer aussi bien les simples paragraphes que les débuts de chapitres. Ornements pour combler les lignes incomplètes. Écriture nette, mais l'encre a un peu pâli. — Reliure en maroquin rouge, aux armes de France, sur les plats.

**ms. 113** (*f. 1-205*) :

*f. 150 v°* ; *dans la marge supérieure* « Cy commence le second livre.... » *Miniature, rubrique* (Cy commence *etc...*). « En la marche de Gaule et de la petite Bretaigne avoit .II. roys anciennement qui freres estoient germains et a femmes avoient deus seurs germaines. L'un des .II. roys avoit a nom Bans de Benoyc et sa femme avoit nom la royne Helayne. »

*f. 205 v°* : « si ne tiennent autre parlement ains montent a cheval et laissent courre l'un vers l'autre et s'entrefierent si roidement que pour escu ne // »

*C'est l'épisode du combat de Tristan contre le Morholt.*

**ms. 114** (*f. 206-354*) :

*f. 206 r°* ; *miniature* : « par haubert ne remaint qu'ilz ne s'entremettent les fers ». Suite de l'épisode précédent.

*f. 297 v°* ; *fin du t. III et début du t. IV* : « Ainsi s'en partent atant sans plus entre Gal. et Lancelot et s'en vont en leur pais et le roy et sa compaignie s'en sont alez par petites journées en Bretaigne. Mais atant se taist ore le compte a parler du roy et de sa compaignie et quant bien en sera lieu y saura retorner. Si parle de Galehault qui enmene Lanc. en son pais. » — *Rubrique* : « C. Lancelot et Galaaud s'en vont vers Sorelois et de la grant pensée... »

*Miniature, initiale sur 3 lignes* : « En ceste partie si dist le compte que Galehault se parti de la court le roy Artu si en mene vers son pais Lancelot son compaignon qui moult aymast mieulx le remanoir et si n'en ose semblant faire... »

*f 354 v°* : « Creante me tu, fait Lancelot, que tu me meneras jusques a ma dame se je y monte. Et je le te creante fait le nain que je te la monstreray ains demain prime et il est tout maintenant en la charrete saillis... (*commencement de la* Charrette).

**ms. 115** (*f. 355-576*) :

*f 355 r°* ; *miniature, lettre enluminée sur 3 lignes* : « Ensi l'en mene le nain en sa charrete... » (*suite de l'épisode précédent*).

*f. 425 v°* ; *fin du t. IV et début du t. V* : « car ilz n'avoient riens ouy et

ce n'en estoit mie de merveilles, car la loge estoit si loing qu'ilz ne les peussent mie bien oir. Et quant Mordres fu monté sur son cheval si se depart du chevalier et de la damoiselle et se met en en son chemin si comme il avoit fait devant. Mais atant se taist le compte a parler le fui (*sic*) et retourne a parler de son frere Agravain. »

*Grande miniature, rubrique, initiale sur 4 lignes* : « Ci endroit dit le compte que quant Agravain se fu parti de ses compaignons si comme vous avez ouy qu'il erra .II. jours sans aventure trouver qu'on doive rementevoir et en tous lieux ou il venoit fust en chastel ou ailleurs demandoit nouvelles de Lancelot a tous ceulz qu'il encontroit. »

*A partir du f. 569 v., aventures de Bohort, Lionel, Hector et Gauvain qui se trouvent aussi dans le ms. B. N. 342 et Harley 6342 du British Museum, etc...*

**ms. 116** (*f. 577-735*) :

*Les aventures de Bohort, etc... se terminent à f. 593 v^b^.*

*f. 606 v^b^* ; *fin du* Lancelot : « et mande par tout son povoir a tous ses hommes qu'ilz soient à court la vigille de la Panthecouste, car il tiendra la plus riche court qu'il tenist oncques mais a nul jour de sa vie. Quant ilz sorent ces nouvelles si en vint de toutes pars tant que nulz ne les veist qui ne s'en peust esmerveillier. Mais atant se taist uy endroit maistre Gautier Map son livre de Lancelot du Lac et commence a parler du saint graal ».

Rubrique-explicit récapitulative sur le « second livre de messire Lancelot du Lac ».

Le texte du *Lancelot* est amplifié par les aventures de Tristan : au f. 178, naissance de Tristan ; au f. 205 v, combat contre le Morholt, etc...

## B. N. 118-120.

Ces trois manuscrits forment avec le n° 117 un ensemble cyclique contenant tout le *Lancelot-Graal*, en quatre volumes à foliotation continue, 602 feuillets en tout. Le ms. 117 contient l'*Estoire*, le *Merlin* et sa *Suite* (rédaction abrégée) sous la dénomination de « premier livre de Lancelot du Lac », titre courant. Le *Lancelot* occupe les mss 118, 119 et les 46 premiers feuillets du ms. 120 (sous le titre « Le second livre de Lancelot du Lac ») ; la *Queste* et la *Mort Artu* forment, à la suite, « le tiers livre de Lancelot du Lac ».

Fin du XIV^e^ siècle. Parchemin. 526 × 344 mm. Deux colonnes de 65 lignes. Nombreuses et très belles miniatures, de la largeur d'une colonne, quelques-unes de deux colonnes ; mais

elles ne sont pas placées au début des chapitres. Quelques rubriques les accompagnent, mais certaines rubriques ne sont pas suivies de miniatures.

Encadrement de feuillages et d'oiseaux au f. 155 r. Colonnes séparées ou encadrées à la marge de gauche par des feuillages s'épanouissant au haut et au bas de la page. Grandes initiales enluminées, sur 6 à 7 lignes, après les miniatures, et ailleurs dans le texte. Les chapitres sont marqués par des initiales enluminées, sur 4 lignes, inscrites dans un carré et d'où partent souvent des feuillages. Lettrines or, lilas et bleues, sur 2 ou 3 lignes, aux paragraphes. Ornements pour combler les fins de dernière ligne des paragraphes. L'écriture est très soignée. Reliure de maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

**ms. 118** (*f. 155-308*) :

*f. 155 r*[a] (*miniature et lettre enluminée*) : « En la marche de Gaune et de la petite Bretaigne avoit anciennement deux roys et estoient freres germains et avoient deux seurs germaines a femme, ly uns des deux roys avoit a nom roy Ban de Benoyc, ly autres avoit a nom ly roys Boors de Gaunes. »

*La fin du t. III et le début du t. IV de Sommer sont au f. 261 v*[a] : « Si leur dist qu'il seroit en la cité ou il fist Lancelot chevalier et ilz li creanterent et s'en partirent atant entre Lancelot et Galaot et s'en alerent au pais Galaot. Et le roy et sa compaignie s'en alerent en Bretaigne si s'en taist ores atant li comptes icy endroit. »

*Initiale sur 4 lignes.* « Or s'en va Galaot entre li et son compaignon liez et dolant, lié de ce que son compaignon s'en aloit avec lui et dolant de ce qu'il estoit demeuré de la maisnie le roy, car pour ce le cuidoit avoir perdu a a toujours mais. »

*Le ms. 118 se termine, f. 308 v*[b], *un peu avant l'épisode de la* Charrette : .. « et puis si luy donna congié d'aler par tout la ou il voudroit. Et quant Lancelot ot congié si s'en parti. Si se taist ore cy li comptes de luy et retourne a Lyonnel. » — *Rubrique*.

**ms. 119** (*f. 309-474*) :

*f. 309 r*[a] (*initiale sur 7 lignes*) : « Or dist li comptes que quant Lyonnel se fu partis de la mayson aux nonnains ou il avoit la nuit geu... »

*La fin du t. IV et le début du t. V de Sommer sont au f. 369 v*[a] : « quant Mordret fut montez si se part du chevalier et de la damoiselle et se met en son chemin aussi comme il avoit fait devant. Mais atant se taist ore le compte de lui et retourne a parler de son frere Agravain. » — *Rubrique* : De Agravain.

*Miniature et initiale sur 7 lignes* : « Ci endroit dit le compte que quant

Agrevains se fut partis de ses compaignons si comme vous avez ouy qu'il erra .II. jours entiers et plus sans aventure trouver que on doie retraire en livre et en tous les lieux ou il venoit demandoit nouvellez de Lancelot à tous ceulx qu'il encontroit.

*Le ms. 119 se termine, f. 474 v^b, avant la mort de Brumant l'Orgueilleux sur le siège périlleux* : «... si que ilz sachent que je suis et de quelz gens et se en puis eschaper sain et haitié je scay bien qne vous les me rendres voulentiers quant je les vos demanderay. » — *Rubrique* : « C. Brumal niez Claudas mourut ou siege perilliex. »

**ms. 120** (*f. 474 r [erreur de numérotation, en fait 475] — 602*) :

*f. 474 r^a (miniature)* : Lors baille a Lancelot les lettres et il les prent... »

*fin du* Lancelot *à f. 519 v^b* : « quant les nouvellez furent sceues pres et loing, si se mirent de toutes parz au chemin por venir a la court li baron et li chevalier, si en y ot tant assamblez que on s'en peust tout esmerveiller. Mais a tant finist ores cy endroit maistre Gautier Map son livre de Lancelot Et recommence du Graal. »

Ce ms. contient à partir du f. 495 r^b les aventures de Bohort, Lionnel, Hector et Gauvain en quête de Lancelot, insérées avant l'épisode d'Agloval qui va voir sa mère. Elles allongent considérablement la fin de l'*Agravain* et se lisent encore dans le ms. B. N. fr. 342 et le ms. du British Museum Harley 6342, etc...

## B. N. 121.

XV^e siècle. Parchemin. 308 feuillets. 460 × 320 mm.

Deux colonnes de 40 lignes. Ni titres, ni rubriques. Au f. 1^r belle miniature sur la moitié de la page, encadrement de feuillages et blason. En règle générale, initiales sur trois lignes au début des chapitres, sur deux lignes aux paragraphes, mais l'inverse arrive aussi; elles sont or, bleues et lilas, encadrées en carré, avec court feuillage en marge. Ornements bleus et lilas pour combler les lignes incomplètes. Écriture très lisible. Reliure en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Contient le t. III et un peu plus de la moitié du t. IV du *Lancelot* (IV, p. 178).

*f 1 r^a, initiale sur 6 lignes* : « En la marche de Gaule et de la petite Bretaigne avoit anciennement deux roys qui estoient freres germains et avoient a femmes deux seurs germaines. L'un des deux roys avoit nom le roy Ban de Benoyc et l'autre avoit nom le roy Boort de Gaunes. Le roy Ban estoit vieilz homs et sa femme bele a merveille et molt estoit bonne dame et amee

de toute gent ne onques n'avoit eu enfant de lui fors ung tout seul qui chevalier estoit... »

*f. 204 r°, fin du t. III et début du t. IV* : « Sire, souffrez que Galehaux emmaine Lancelot avec lui puis que il le veult, et la royne l'octroie par le conseil la royne, mais il leur faict loyaument creanter tout avant qu'ils seront a Noel a lui et si leur dist bien qu'il sera en la cité mesmes ou il avoit fait Lancelot chevalier et ilz lui creantent. Ainsi s'empartent atant entre Galehaux et Lancelot et s'en vont en leur pays et le roys et sa compaignie remaindrent a grant joye en Bretaigne. Et ce est la fin de la marche de Gaule et recommence Galehaux. »

*Initiale sur 3 lignes* : « Or s'en va Galehaux entre lui et ses compaignons liez et dolent, liez de ce que Galehaux s'en va avec lui et dolent de ce qu'il est remaint de la mesgnie le roy Artus, car par ce le cuide avoir perdu a tous jours... »

*f. 308 r°* : «... et il point maintenant a l'autre chevalier qui trop le hasta et Lancelot le fiert si durement que a la force de ses bras et du troncon le abat si cruelement a terre que au cheoir se brisa la caignole du col et Lancelot s'en va outre qui plus ne le regarde, si a tant chevauchié que il vint hors de la forest. »

Le texte interrompt ici (Lancelot à la tombe de Simeon, t. IV, p. 178) ; tout le reste de la page est vide : le modèle était donc incomplet.

## B. N. 122.

Daté de 1344. Parchemin. 322 feuillets. 429 × 315 mm.

Deux colonnes de 50 lignes. Belles miniatures avec rubriques.

Au f. 1, grande miniature de la largeur de deux colonnes et encadrement à dessins ; une autre aux feuillets 80 v et 137 r. Lettres ornées sur 6 lignes, au début des chapitres, avec encadrement au bas des pages. Lettrines dorées sur 2 lignes aux paragraphes.

Sur la page de garde : « Second volume de Lancelot du Lac », d'une plume récente. Reliure en maroquin rouge ; sur les plats les armes de France.

Contient le *Lancelot* (la deuxième moitié seulement), la *Queste* et la *Mort Artu*.

*f. 1 r°* : « Or dist li contes que quant li chevaliers de la charete se fu partis de la cymentiere si chevaüca avec la puchielle... » (*c'est le passage où Lancelot ne parvient pas à éteindre la tombe de Siméon, cf. Sommer IV, 177*).

*f. 93 v*ª (*fin du t. IV et début du t. V de Sommer*) : « Quant Mordres fu montés, si se parti dou chevalier et de la damoisielle et se remet en son chemin comme le jour devant. Mais atant se taist ore li contes de lui et retourne a mon seigneur Engrevain son frere qui entres est en la queste apres les autres. »

*Lettre ornée* « Quant Engrevains se fu partis de ses compaignons ensi comme vous aves oit qu'il erra deus jours entiers sans aventure trouver que on doie retraire en livre... »

*f. 218 v*ᵇ (*fin du* Lancelot) : «... qu'il fuissent a court le jour de Pentecouste a Kamaalot quant il le tenra la plus grande et la plus envoisie que il onques tenist. Si en i ot tant assamblet la veille de Pentecouste qu'il n'est nus qui les vesist qui ne s'en peust esmervillier. Chi fenist maistres Gautiers Map son livre et commence le Graal. » (*Rubrique et miniature*).

## B. N. 123.

XIVᵉ siècle. Parchemin. 264 feuillets. 451 × 286 mm.

Deux colonnes de 50 lignes. Écriture très nette. Lettres historiées sur 5 lignes au début des chapitres (prédominance de bleu et de vert). Lettrines sur deux lignes, toujours bleues, aux paragraphes, avec fioritures à la plume en marge. Note de P. Paris sur la page de garde : « Très bon manuscrit, mais généralement le texte original est abrégé ». Reliure en maroquin rouge ; sur les plats, les armes de France.

Contient *Lancelot* (incomplet), *Queste*, *Mort Artu*. Le *Lancelot* commence à la fin de la *Charrette*.

*f. 1 et 2 : sommaire des 90 chapitres qui se partagent le texte. Le* 1ᵉʳ *est* « De Launcelot et coment la soer Meleagaunt le delivra de la tour des Mares ou Meleagaunt l'out fet mettre en prison et coment il se combati o Meleagaunt et l'oscit ». *Le LVIII*ⁱᵉ (*dernier de l'*Agravain) : « De Hestor e de Perceval ki s'en vindrent à l'ylle de joie ou Launcelot et Perceval s'entrecombatirent. »

*f. 3 r*ª : «... Meleagaunt aveit une sorour dont li contes a parlé ca en arieres a ki Launcelot dona la teste d'un chevalier k'il ocist. E cele damoisele aveit mout graunt doel de la prison Launcelot. »

*f. 60 v*ᵇ (*fin du t. IV de Sommer*) : « Kaunt Mordret fu montez si se part du chevalier e de la damoisele e se met en son chemin com il aveit fet devant. Mes ataunt se test ore li contes a parler de lui e retourne a Agravain l'orgoilleus ki esteit son frere. »

*f. 61 r*ª (*début du t. V ; initiale historiée, sur 6 lignes*). « Ci endreit dist li contes ke kaunt Agravains se fu partiz de ses compaignons si con vos avez oi kil erra set jors saunz aventure trover ke l'en deiē rementeveir en livre. E en

touz les lius ou il veneit fust en chastel fust en bois si demaundeit il noveles de Launcelot a touz ceus k'il encontreit. »

*f.* 196 *v*[b] (*fin du* Lancelot) : « Quant il fu a Camaalot il enveia par tot le reiaume de Logres et maunda a toz ses barons kil seient a court le jour de Pentecouste car il tendra la plus graunt court e la plus enveisee kil onkes tenist. Si en i out taunt assemblez la veille de Pentecouste kil n'est nus s'il les veist kil ne s'en peust merveiller.

Ci finist mestre Gautier Map son livre e comence le Graal. » *Le reste de la colonne est resté en blanc.*

La *Queste* occupe les ff. 197-228, la *Mort Artu* les ff. 229-264.

## B. N. 333.

XIV[e] siècle. Parchemin. 150 feuillets. 390 × 280 mm.

Trois colonnes de 50 lignes. Grande miniature au début, sur la largeur des trois colonnes, encadrement au f. 1. Les autres miniatures sur deux colonnes : y compris la miniature initiale, elles sont au nombre de 36 en tout, découpant le texte en 36 chapitres. Après chacune, initiale enluminée bleu, lilas et or, sur 8 lignes, avec paraphe ornemental en marge. Rubriques. Nombreuses lettrines sur 2 lignes à chaque court paragraphe, alternativement rouges et bleues. Reliure en maroquin rouge.

Contient l'*Agravain*.

*f.* 1 *r*[a] : « Ci endroit dit li contes que quant Agravains se fu partiz de ses compaignons si comme vos avez oy qu'il erra bien .II. jours et plus sanz aventure trouver que l'en doie ramentevoir en livre. »

*f* 150 *v*[c] : «... et envoia par tout le roiaume de Logres et manda a ses barons que il venissent a court le jour de la Pentecouste, car il tendra la plus grant feste et la plus envoisiee que il onques tenist. Si en y ot tant assemblé la veille de la Pentecoste que il n'estoit nus, s'il les veist, qui molt ne s'en peust merveillier. Mes atant s'en test ore li contes de tout ce. Et fenist mestre Gautier Map cestui livre. Et commencera ci apres le saint Graal. »

*Le bas du feuillet est blanc.*

## B. N. 339.

Deuxième moitié du XIII[e] siècle. Parchemin. 283 feuillets 430 × 262 mm.

Deux colonnes de 58 à 62 lignes (et parfois même 44 lignes). Initiales historiées, or sur fond lilas ou azur, sur 5, 6, 8 ou même 9 lignes, aux chapitres. Lettrines or sur fond lilas et azur, encadrées en carré, sur 2 lignes, aux paragraphes. Écriture petite, mais très lisible, plus ou moins tassée selon les pages. Il manque le 1er feuillet et 17 autres feuillets entre ff. 15 et 16. Interversion de feuillets : après f. 141, passer à 136, puis à 127 et revenir à 142. Reliure en veau brun.

Contient *Lancelot* (incomplet), *Queste*, *Mort Artu*.

*f.* 1 $r^a$ : «... Et quant il voient qu'il ont a lui failli si s'en retornent et li autre orent porpris le chastel aincois que les genz se poissent armer ne estre laienz et li criz estoit si granz que l'en n'i oist pas Deu tonant, a cez criz et a cez noises sailli fors li senechax » (= *Sommer III, p. 9, l. 28*).

*f.* 66 $v^b$ ; *fin du t. III et début du t. IV, sans aucune lettrine ni aucun alinéa* : « si fait tant que li rois l'otroie par covent qu'il seront a cel jor de Noel a li et si lor dit qu'il sera en la cité ou il fist Lancelot chevalier et il le craantent. Si s'en partent a tant entre Galehot et Lancelot, si s'en vont en lor pais et li rois et sa compaignie s'en vont en Bretaigne. Or s'en vont entre Galehot et Lancelot qui molt amast miez a remanoir, mes semblant n'en ose fere por Galehot qui le crient et dote sor toz hommes et d'autre part rest Galehot molt angoisseus de la dame de Malohaut que il avoit tant aamé qu'il ne li estoit pas avis que nus autretant poist amer. ».

*f.* 145 $v^a$, *fin du t. IV* : « Au matin se parti Mordret de leenz et monta en son cheval que li escuier orent appareillie qui molt se merveillerent de la bataille qui issi estoit comenciee, car il n'en avoient riens oi et ce n'estoit mie merveille, car lor loge estoit si loig qu'il n'en poissent riens oir. Quant Mordrez fu montez si se parti dou chevalier et de la damoisele et se mist en son chemin ausi comme il avoit fet le jor devant. Mes atant se test or li contes de lui et retorne a parler de son frere Agravain. »

*Tout le reste de la page en blanc.*

*f.* 146 $r^a$, *début du t. V. — Lettre historiée sur 15 lignes.* « Ci endroit dit li contes que quant Agraveins se fu de ses compaignons partiz si com vos avez oi qu'il erra .II. jorz entiers et plus sanz aventure trover que l'en doie retraire en livre En toz les leus ou il venoit fust en chastel ou en bois demendoit noveles de Lancelot a touz ceus que il encontroit... »

*f.* 230 $r^b$, *fin du* Lancelot : « Li rois qui de ceste nouvelle est liez monte et s'en vet et demorre en bois dusqu'au soir et quant il fu a Camaalot il envoia par tot le reaume de Logres et manda a ses barons qu'il soiet a cor le jor de Pentecoste et qu'il tendra feste la plus grant et la plus envoisie qu'il onques tenist, s'en i out tant asamblé a la velle de Pentecoste qu'il n'est nus qui les veist qui ne s'en peust mervilier.

Si fenist ici mestre Gautier Map son livre et commance le Graal. »

Le bas de la colonne et tout le feuillet 230 v sont vides, la *Queste* commençant à f. 231 r.

## B. N. 341.

XIV^e^ siècle. Parchemin. 175 feuillets. 425 × 295 mm.

Deux colonnes de 50 lignes. Lettrines alternativement rouges et bleues, sur 2 lignes, aux paragraphes, mais pas de grandes initiales au début des chapitres. Aucune miniature. Reliure en maroquin rouge.

Le *Lancelot* est incomplet et s'arrête avant le passage du Val sans retour (Sommer IV, p. 116).

*f. 1 r^a^ ; grande initiale bleue et or, sur 11 lignes* : « En la marche de Gaule et de la petite Bretaigne avoit anciennement .II. rois qui estoient frere germain et avoient .II. seurs germaines a femmes... »

*f. 133 v^b^ ; fin du t. III et début du t. IV* : « Atant s'en partent entre Galeh. et Lancelot si s'en vont el pais Gal. Et li rois et sa compaignie. Si se test ore li contes del roi et de sa compaignie si retorne a Gal. et a Lanc. »

*Simple lettrine rouge* : « Or s'en vet Gale. liez et dolenz et enmainne son compaignon, liez est de ceu que si compains s'en vet ob lui et dolenz de ce qu'il est remes de la mesnie le roi... »

*f. 175 r^a^* : « Atant se partent de la place ou li paveillons avoit esté tendu. Si entre Sagremors entre lui et sa compaignie en la voie ou mi sire Yvain et Lancelot estoient venu. Mes mi sires Yv. et Lanc. prient molt Sagremor et sa compaignie que il ne dient au roi de monseigneur Gauvain males noveles. Et que riens ne li en descouvrent fors que point n'en ont veu.

Ensi s'en vet Saigremor la voie a Londres. Mes de lui ne de sa compaignie ne parole a plus li contes, encoiz retorne a Lancelot et mon seignor Yvain qui d'autre part tiennent lor voie et vont la ou il ne sevent. »

*Le reste de la colonne en blanc.*

## B. N. 342.

Daté de 1274, le samedi après les octaves de la Trinité, dit le colophon, fol. 234 v. Parchemin. 234 feuillets. 373 × 259 mm.

Deux colonnes de 44 lignes. Belles miniatures, de la largeur de deux colonnes, mais elles ne sont pas toujours au début des chapitres. Encadrement au f. 1 r. Lettrines or, bleues et lilas, sur 2 lignes, aux paragraphes.

Contient la fin de l'*Agravain*, la *Queste* et la *Mort Artu*. Le texte commence à la cour que tient Arthur à Gaunes (= les trente-deux dernières pages du t. V de Sommer), mais contient les aventures de Bohort, Lionel, Hector et Gauvain qui se trouvent aussi dans le ms. Harley 6342 du British Museum et dans les ms. français 116 et 118 de la Bibl. Nationale.

*f. 1 r; miniature et initiale sur 3 lignes* : « Un jor de Paques tint li rois Artus court molt grant et molt mervilleuse en la cité de Gaunes et ot laiens si grant gent assamblee ke ce fu merveille. Al cinquisme jor s'en partirent, car li baron dirent qu'il avoient trop demoré iluec et k'il s'en alaissent volentiers en la grant Bretaigne. Et li rois s'i accorda bien, si se partirent maintenant de Gaunes... »

*f. 58 r*$^{b}$ : « car il i tenra la plus grant cort que il onques tenist, si en i ot tant la vegile de Pentecouste que il n'est nus se il les veist ki ne s'en peust mierveillier si couvint ke molt des rois, des dus et des princes ki iluec furent assamblé herbergaissent defors la vile entrés en paveillons et en aucubes, car la vile de Camaalot ne peust pas soffrir a recoivre toute la baronnie que li rois ot assemblee a cel jour. Car si comme li contes devise, onques li rois Artus que on seust n'avoit court si enforciement tenue, si n'est nus hom ki nombrer peust les dus, les rois, les comtes, les princes ki a jor furent assamblé a Chamaalot. Et pour ce se taist ore atant li contes a parler de iaus et de lor richeces, si retorne au roi Artu et a conter de cou ki avint le jour de Pentecouste a sa cort. »

Enchaîne, après une miniature de la largeur des deux colonnes, sur la *Queste*, f. 58 v$^{a}$-150 r$^{a}$, puis la *Mort Artu*, f. 150 r$^{a}$-234 v$^{a}$.

## B. N. 344.

Milieu du XIII$^{e}$ siècle. Région de l'Est. Parchemin. 548 feuillets. 395 × 292 mm.

Deux colonnes de 54 à 55 lignes. Quelques miniatures sur la largeur de deux colonnes. Grande miniature à six compartiments de la largeur de la colonne et de la hauteur de la moitié de la page au f. 184 r$^{b}$. Lettres historiées et enluminées, sur 8 lignes, inscrites dans un carré, et découpant le texte en chapitres ; certaines se prolongent par d'assez courts paraphes d'encadrement. Aucune lettrine, aucun paragraphe. Petite écriture, assez lisible. Reliure en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats.

Ce manuscrit cyclique contient l'*Estoire*, le *Merlin* et *Suite*, *Lancelot* (f. 184-475), la *Queste* et la *Mort Artu*.

*f. 184 r^b ; Initiale historiée après la grande miniature* : « En la marche de Gaulle et de la petite Bretaingne avoit .II. rois anciennement qui avoient .II. cerors germainnes et estoient frere germain. Li uns des .II. rois avoit nom li rois Bans de Banoyc... »

*f. 277 r^a ; fin du t. III et début du t. IV* : « et il li creante, si s'empart atent entre Galehot et Lancelot et s'en vont en leur pais. Et li rois et la reine furent en Bretaigne et lor compaignie. Si se repose li contes d'ax toz ici endroit. Et retorne a Galehout et a Lancelot. »

*Lettre historiée* : « Or s'en vet Galehaut entre lui et son compaignon liez et dolenz, liez de ce que son compaignon s'en vet avec lui, dolenz de ce qu'il est remez de la mesniee le roi Artus... »

*f. 368 r^b ; fin du t. IV et début du t. V* : « qar il n'en avoient riens oi et ce n'estoit mie merveille car lor loge estoit si loinz qu'il nel peussent mie legierement oir. Quant Mordrez fu montez, si ce part del chevalier et de la damoisele et ce met en son chemin ansi com il avoit fet le jor devant. Mes atant se test ore li contes de lui Et retorne a Agravain.

*Initiale* : Ci endroit dist li contes que quant Agravains ce fu partiz de ces compaignons ansi com vos avez oi qu'il erra .II. fors et plus sanz aventure trover que l'an doie ramentevoir en livre. Et an toz les leus ou il venoit fust an chastel ou an bors demandoit novelles de Lancelot a toz souz qu'il ancontroit. »

*f. 475 v^b ; fin du* Lancelot : « Et quant ele fu chantee li preudom l'apella et li dist. Rois Artus je te di por voir en confession que au jor de Pentecoste qui vient sera noviax chevaliers cil qui les aventures del Saint Graal metra a fin et venra celui jor a ta cort et aconplira sanz faille le siege perilleus. Or garde que tu semoignes tes homes qu'il soient tuit la veille de Pentecoste // »

Le texte s'arrête là, le feuillet 476 étant mutilé dans sa partie supérieure. Il manque une dizaine de lignes.

Les feuillets contenant la fin de la *Queste* et le début de la *Mort Artu* manquent. Le dernier feuillet du ms. manque également.

## B. N. 354.

XIV^e siècle. Parchemin. 81 feuillets. 390 × 257 mm.

Deux colonnes de 42 à 44 lignes. Dessins à la plume, d'une exécution grossière, qui coupent le texte sur toute la largeur de la page, sans marquer le début des chapitres. Ils sont ina-

chevés : les couleurs n'ont pas été mises partout. Simples lettrines sur 3 lignes, sans aucun ornement, alternativement rouges et bleues, aux paragraphes. Le f. 1 est coupé au bas, ainsi que les ff. 5 et 7. Lacune d'un feuillet entre 6 et 7, de deux feuillets entre 78 et 79. Reliure en maroquin rouge.

Contient la seconde moitié du t. IV (depuis la fin de la *Charrette*) et les 22 premières pages de l'*Agravain*.

*f. 1 r*[a] : ... « atendoit jusque a XI jors por avoir la bataille de Lanc. et li noma en la quarentaine le jor. Et quant il seroit et lor revint li messages a sa dame et li conta ce qu'il avoit trové a cort et elle li dist tant tost a Lanc. et il estoit ja auques grans et revenus en sa force » (= *Sommer IV, p. 223, l. 37 ss.*)

*f. 78 v*[b] *; fin du t. IV et début de l'*Agravain : « Et monta en son cheval que li escuier li orent appareilliés que mout se merveillent de la bataille que entr'els avoit esté, car il n'en avoient rien oi. Quant Mordret fu montes, si se parti dou chevalier et de la damoiselle et se met en son chemin si com li jor devant. Mes atant se taist li contes de lui et retorne a parler de Agravain son frere. »

*Simple lettrine* : « Or dit li contes que quant Agravain si fu de ses compaignons partis qu'il erra .II. jors et plus sans aventure trover et en toz le leus ou il venoit o en chastel ou en bois... »

*f. 80 v*[b] : « la damoiselle vait a gueires e le prent au frein et il dit qu'il descende. Mes il ne vost. Par Des, fait elle, il convient que vos descendes et que vos herbergiez o nos. Por Deu, damoisele, fait il, s'il fust tens de herbergier il ne vos convenist ja a prier que volontier le feisse et deboneremenT, mes il ne sera en piece nuit et ai mout // »

Le texte s'interrompt là. Le feuillet 81 est vide.

## B. N. 751.

Deuxième moitié du XIII[e] siècle. Parchemin. 488 feuillets. 345 × 265 mm.

Deux colonnes de 41 à 46 lignes. Miniature au folio 1 recto, sur 8 lignes, d'une exécution grossière. Nombreuses initiales rouges et bleues, sur 6 lignes, au début des chapitres et à des divisions jugées importantes. Lettrines alternativement rouges et bleues, sur 2 ou 3 lignes, aux paragraphes. Note relative au contenu du manuscrit, de la main de P. Paris, sur la page de garde. Reliure en veau marbré, au chiffre de Napoléon I, au dos.

Contient le *Lancelot* (incomplet), la *Queste* (incomplète) et la *Mort Artu*. Lacunes de 5 feuillets entre les ff. 261 et 262; d'environ 2 feuillets après f. 310; d'environ 40 feuillets après f. 350 (fin du *Lancelot* et début de la *Queste*).

*f. 1 r*[a] : « En la marche de Gaule et de la petite Bretaingne avoit deus rois anciennement qui estoient frere germain (*ces deux lignes rubriquées*). Et avoient deus sereurs germainnes. Li uns des .II. rois avoit non li rois Bans de Benoyc et li autres rois avoit non li rois Bohors de Gaunes. Li roi Bans estoit viaus hons. »

*f. 144 v*[b] *; fin du t. III et début du t. IV* : a tant s'en part li uns des autres. Si s'en vont entre lui et son conpaignon vers Sorelois et li rois et sa compangnie s'en retornent vers la grant Bretangne. Mais ci endroit se tait li contes del roi et de sa conpangnie que plus n'en parole ci Ancois retorne a Gal. et a son conpangnon.

Or s'en va Gal. entre lui et son conpangnon dolant et liez, dolant de ce qu'il est demores de la mainie le roi Artu, car par ce le cuide avoïr perdu a tout jors mais... »

*f. 261 r*[b] *; fin du t. IV et début du t. V* : « Quant Mordret fu montés, si se parti dou chevalier et de la damoisele et se remist en son chemin comme le jor devant. Mais tant se tait ore li contes de lui et retorne a Agravain son frere.

Explicit la premerainne partie de ce romant. »

*Initiale sur 7 lignes* : « Ci endroit dit li contes que quant Agravains ce fu partis de ces conpangnons si com vos aves oi qu'il erra .II. jors entiers sans avanture trover que l'on doie retraire en livre. »

*f. 350 v*[b] : « Si dona a celui si grant cop parmi la teste qu'il en fait le sanc voler, et quant cil se sant si mal menez si a mont grant paour de morir, si crie merci et fiance a tenir prison la ou il commendera et Lancelot en prent la foi et se lieve desuz. »

Le texte s'interrompt ici (Sommer, p. 307), au moment où Lancelot défend Keu attaqué par deux chevaliers.

## B. N. 752.

Fin du XIII[e] siècle. Parchemin. 236 feuillets. 316 × 220 mm. Deux colonnes de 36 lignes. Aucune divison en « branches » ou chapitres. Lettrines alternativement rouges et bleues. Écriture très lisible. Reliure en maroquin rouge et veau clair au chiffre de Louis XVIII.

Lacune au feuillet 209 r : il manque le début de l'épisode

où Gauvain et Yvain assistant à un tournoi devinent que le brillant chevalier qui se bat sous leurs yeux est Lancelot (= Sommer, p. 152, note et haut de la p. 153).

Le texte du manuscrit va depuis l'épisode où Lancelot rejoint les deux cents chevaliers d'Arthur qui gardent la porte afin que le roi ne soit pas emmené (Sommer, III, p. 424, ligne 17) jusqu'à l'avant-dernière page de la *Charrette* (Sommer IV, p. 223, ligne 17).

*f. 1 r*ª : « . . . le pot tenir (? *effacé*) . . . e il esgarde Si voit devant la porte les .II. chevaliers qui gardoient nuit et jor que li rois Artus n'en fust menez et quant il le voient si le [con]noi[ssent] (*effacé*) et dit chascuns Vez ci le boen chevalier et il saillent et courent tuit encontre lui. »

*f. 4 v*ª, *début du t. IV* : « Lors s'en vet Galehot entre lui et son compaignon liez et dolens, liez de ce que si compainz s'en vait avec lui.

*f. 236 v*ᵇ : « et nage jusqu'à .I. tor, si trueve un peneret pendant a la fenestre et ele crolle la corde del peneret et Lanc. ne dormoit mie qui molt pansoit a sa mesaise et quant il sent la corde croler, si se lieve et vient en la fenestre, si met sa teste hors et cele l'apele coiement et il demande que ce est. Je sui, feit ele, une vostre amie qui me sui mise en a //

Le texte s'interrompt ici.

## B. N. 753.

XV^e^ siècle. Papier. 405 feuillets. 295 × 218 mm.

27 à 29 lignes à la page; écriture cursive du XV^e^ siècle. Initiales rouges et noires sur fond jaune clair, très grossièrement dessinées et peintes, sur 7 à 9 lignes, au début des chapitres. Lettrines rouges, sur 2 lignes, au début des paragraphes qui sont très courts. Le feuillet 2 est coupé par le milieu dans le sens vertical; le feuillet 144 v est resté vide. Le texte s'arrête au milieu du feuillet 405 r.

Contient le t. III, incomplet des 70 dernières pages de Sommer.

*f. 1 r* : « En la marche de Gaule et de la petite Bretaigne avoit deux rois qui estoient freres germains et avoient a femmes deux serors germainnes. L'unz des deux rois avoit non le roy Ban de Benuit et l'autre roy avoit non Boort de Gaunnes. Le roy Ban estoit viez home et sa femme estoit juesne et belle trop a merveilles. »

*f. 405 r* : « Ensi est Hestors en la chambre sy a quanque mestier luy est

et la damoyselle pour quil se combatit a Guinas luy fait forment compaignie, quar elle puet eschapper et l'endemain metent Matalis en terre sy ne povoit nulz deviser plus grant duel de tant com ilz ont fait de luy mesme et Hestors en a molt ploré. Or est Matalis enterrés. Sy se taist ly contes et de luy et d'Hestors que plus n'en parole a ceste fois. Ains retorne a Galehault et a son compaignon qui molt menoient belle vie se ilz eussent avec eulx les choses que ilz plus amoient... »

Le texte s'arrête au moment où Lancelot est malade en Sorelois et où Galehaut envoie Gauvain en messager à la reine, Sommer, III, p. 357.

## B. N. 754.

XIII^e^ siècle. Parchemin. 88 feuillets. 325 × 230 mm.

Deux colonnes de 40 lignes. Grande initiale historiée au f. 1 r, sur 15 lignes, et encadrement. Lettres historiées, sur 9, 10 ou 11 lignes, d'où partent des paraphes de bordure, au début de chaque chapitre; elles sont d'un travail très grossier. Lettrines alternativement bleues et rouges, sur 2 et parfois 4 ou 5 lignes, à chaque paragraphe. Bonne écriture. Reliure en veau marbré.

Contient une partie du t. III de Sommer (jusqu'à la p. 161) : Gauvain tue des hommes de Briandis des Iles, mais celui-ci lui échappe.

*f.* 1 *r*^a^ : « En la marche de Gaule et de la petite Bretaigne et deus rois anciennement qui estoient frere germain et avoient a femes deus serors germainnes... »

*f.* 88 *v*^b^, *lettrine* : « Einsinc eschapa Branduz des isles li sires de la Dolereuse Garde, car issi avoit il non et li chevaliers revint a la Dolereuse Garde molt dolanz et antra anz par une fause posterne, et l'endemain fu il carz jorz que li rois estoit venuz a la Dolereuse Garde et quant vint a prime, si enveia a la porte un chevalier por lou covant qu'il li avoit estez faiz, mais il ne fu qui l'osast ovrir devant que... »

Le texte s'interrompt ici.

## B. N. 767.

XIV^e^ siècle. Parchemin. 104 feuillets. 386 × 259 mm.

Les 6 premiers feuillets contiennent le début du *Lancelot*.

Deux colonnes de 43 lignes. Grandes et petites initiales rouges. Petite écriture.

Du f. 7 au f. 104, c'est un tout autre manuscrit : deux colonnes de 49 à 50 lignes. Bonne écriture, mais les premières pages ont pâli. Initiales ornées et coloriées, bleues, rouges et lilas, inscrites dans un carré, sur 8, 9, ou 10 lignes, au début des chapitres. Petites initiales, rouges, sur 2 lignes, aux paragraphes; plusieurs n'ont pas été exécutées et la place est restée vide. Les feuillets 23-26 font suite au feuillet 8. Lacune entre les ff. 102 et 103. Reliure en veau marbré.

*f. 1 r*$^{a}$ (*initiale rouge sur 10 lignes*) : « En la marche de Gaule et de la petite Bretaigne avoit .II. rois anciennement qui estoient frere germain. Li uns des rois avoit non roi Ban de Benoyc Et li autres li rois Boors de Gaunes. Li rois Ban estoit viex hom. Et sa fame estoit joine dame et bele trop durement... »

*f. 6 v*$^{b}$ : « Tant l'a prié Claudas en chevauchant qu'il sont venuz a une yglise qu'il avoient veue pres du chemin a destre. Si iert uns hermites. Si descent et li jure ses convenantes a tenir et puis le baise en foi. En tel manière ont la pais faite. Si chevauchent tant par lors jornees qu'il sont à Borges venuz. Si est mout grant la joie que les gens Claudas font de li... »

*Le texte s'arrête au retour de Claudas à Bourges, quelques lignes avant les « Enfances de Lancelot »* (= *Sommer IV, p. 32*).

*f. 7 r*$^{a}$ : « Orendroit dist li contes que quant li rois fu perdu en la forest de Bedingram li baron se departirent a trop grant dolor et s'en ala la roine a Cardueil si corrocee q'onques puis ne s'en vit devant que ele oi noveles del roi... » (*Sommer IV, p. 51*).

*f. 99 r*$^{a}$, *fin du t. IV et début de* l'Agravain : « et cil chiet mort. Quant li nains voit ce, si se fiert dedanz la forest, car il crient que Mordrez ne l'ocie. Mes orendroit ne parole plus li contes de lui, ainz retorne a parler de son frere Agravain. »

*Initiale* : « Ci endroit dit li contes que quant Agravains se fu partiz de ses compaignons qu'il erra .II. jors sans aventure trover que en tous les leus ou il venoit demandoit noveles de Lancelot... »

*f. 104 r*$^{b}$ : « lors les font venir avant et Lancelot les salue si tost comme il les voit venir et quant il le conoissent, si li font si grant joie que nuls ne le sauroit dire, si l'acolent et baisent, mes il sont si espoenté de ce qu'il le voient si deshetié, si li demandent si en porra garir et il dist oil se dieu plest... »

Bohort et Lionnel découvrent Lancelot malade ( Sommer V, p. 75). La colonne n'est pas achevée. Le texte de l'*Agravain* est très écourté.

## B. N. 768.

XIII^e siècle. Parchemin. 199 feuillets. 343 × 249 mm.

Deux colonnes de 40 lignes. Grandes initiales peintes, rouges et bleues, sur 6, 7 et 8 lignes aux chapitres. Lettrines peintes, alternativement rouges et bleues, sur 3 lignes, aux paragraphes. Au feuillet 1 recto grande initiale historiée, sur 10 lignes, assez grossière. Aucune enluminure. Le f. 13 est mutilé au coin supérieur droit. Il y a un f. 13 bis. Interversion de feuillets : restituer l'ordre f. 47, 49, 48, 51, 50, 52. Les 21 derniers feuillets 178-199 (deux colonnes de 52 lignes et autre écriture) contiennent la fin de la *Queste*. Reliure en maroquin rouge.

Contient le t. III et en outre la version courte (f. 166 r^b, l. 7) de l'épisode de la Fausse Guenièvre (la fin correspond à Sommer, IV, p. 87).

*f.* 1 r^a : « En la marche de Gaule et de la petite Bretaigne avoit deus rois encienement qui estoient frere germain et avoient deus serors germaines a fames li uns des deus rois avoit non li rois Bans de Benoyc et li autres rois avoit non li rois Bohorz de Gaunes. Li rois Bans estoit viauz hom et sa fame estoit juesne et bele trop et molt par estoit boene dame et amee de totes genz, ne onques de li n'avoit eu anfant que un tot seul qui vallez estoit... »

*f.* 165 v^a, *fin du t. III et début du t. IV, s'enchaînant sans alinéa.*

« si avoit non li uns Arodiens de Coloigne et li secons Tontamidez de Vernax et le tierz Thomas de Tolete et li quarz Sapiens de Baudas, cil .IIII. mestoient en escrit qanque li compaignon lo roi faisoient d'armes si mistrent en escrit les avantures mon seignor G. tot avant por ce que c'estoit li commancemenz de la queste, et puis les Estor por ce que do conte meismes estoient branche et puis les avantures a toz les XVIII compaignons et tot ce fu del conte Lancelot et tuit cist autre furent branches de cestuit et li contes Lancelot fu meismes branches del Greal si qu'il i fu ajostez. En tel joie sejorna li rois et si compaignon a la roche toz lés jorz jusqu'au tierz jor de la toz sainz et laisa an la roche ses gardes et puis s'en revint an Bretaigne a petites jornees, et quant il est venuz a Camaheu, si prant Gal. de lui congié et li prie qu'il li laist Lanc. avoc lui mener en son pais, mais li rois l'otroie a molt grant poine et la reine lo velt issi et dit au roi que li avant anterront par tens, si fait tant que li rois l'otroie par covent que li coventent leiaument par covant qu'il seront a cel jor de Noel a lui, et si lor dist qu'il sera en la cité ou il fist Lan. chevalier et il li creantent, si s'an partent. Atant entre Gal. et Lancelot s'an vont an lor pais et li rois et sa compaignie s'en vont en Bretaigne, qu'il s'en vont entre Gal. et Lancelot qui molt amast miauz lo reme-

noir, mais samblant n'en ose faire por Gal. qu'il lo crient et dote sor toz homes et d'autre part rest Gal. mot angoiseus de la dame de Malo haut qu'il avoit tant aamee »

*f.* 177 $v^b$ : ...mais ne demora gaires apres ce qu'il s'en fu alez que une damoiselle vint a lui et li aporta unes novelles dont granz dolors avint en la terre dont il ert sires et en maintes autres contrees por la renomee de sa folor, car ele li dist que Lanceloz del Lac cui il avoit tote s'amor donee estoit ocis en la forest des aventures et que ele avoit veu a ses iauz que l'an li avoit la teste colpee, et quant Gal. l'oi, si en ot si grant duel que nus hom ne porroit greignor avoir et il avoit esté seigniez lo jor devant, si san mesla por l'angoise.

*La suite manque.*

## B. N. 771.

XIII$^e$ siècle. Parchemin. 206 feuillets. 300 × 225 mm.

Deux colonnes de 46 à 49 lignes. Miniature initiale, assez effacée. Initiales peintes, rouges et bleues, sur 7 ou 8 lignes au début des chapitres. Nombreuses lettrines, alternativement rouges et bleues, au début de chaque paragraphe; il en part une bordure marginale rouge et bleue, sur toute la longueur de la colonne. Interversion des 16 feuillets qui se trouvaient entre les ff. 17 et 18 : les 6 premiers sont aux ff. 34-39, les 10 derniers aux ff. 24-33.

Contient l'*Agravain* et la *Queste*.

*f.* 1 $r^a$ : « Ci endroit dit li contes que quant Agravains se fu partis de ses compaignons si com vos avez oi qu'il erra .II. jors et plus sans aventure trover que l'an doive ramentevoir en l'uevre et en tous les leus ou il venoit fust en chastel ou en bort demandoit novelles de Lancelot a toz celz q'il ancontroit... »

*f.* 143 $v^a$ : li roys qui de ceste novelle est moult liez monte meintenant sanz nul arest et s'en vait el bois et demeure jusques au soir. Et quant il fu a Kamaalot il envoia par tout le roiaume et mande a ses barons qu'il soient a cort le jor de Pentecouste a Kamaalot. Car la tenra il la plus grant court et la plus envoisie que il onqes tenist. Si en i ot tant assemblé a la veille qui n'est nul home au monde qui le veist qui ne s'en peust merveillier.

Ci fenist ici mestre Gautiers Map son livre et commence le graal. »

Le reste du feuillet est vide, ainsi que le f. 144 r et v. La *Queste* commence au f. 145.

## B. N. 773.

XIII-XIV^e siècle. Parchemin. 115 feuillets. 335 × 237 mm.

Deux colonnes de 38 à 41 lignes. Encadrement au f. 1 r; l'écriture de cette première page est assez effacée. Dessins grossiers au f. 51 recto et verso (ce dernier qui occupe toute la page est inachevé). Initiales peintes, sur 4 à 7 lignes, le plus souvent au début des chapitres. Lettrines alternativement bleues et rouges, sur 2 ou 3 lignes, aux paragraphes. Note de P. Paris sur la page de garde : « Écrit par un copiste vénitien qui a fait tout ce qu'il a pu pour suivre son modèle. » Reliure en maroquin rouge, aux armes de France sur les plats et sur le dos.

Contient le t. III incomplet.

*f. 1 r^a, initiale sur 9 lignes* : « En la marche de Gaule en la petite Bretaigne avoit anciennement .II. [*mot effacé*] qui estoient frere germain et avoit .II. serors germaine. Li uns des .II. rois avoit non [*tous ces mots presque effacés*] li rois Bans de Benoic et li autres li rois Boort de Gaunes, li rois Bans estoit vielz home et sa fame juene dame et bele trop et mult estoit bonne dame aamée de totes les gens, ne onques de lui n'ent eus nul enfant... »

*f. 115 v^b* : « si s'en tornent fuiant et il les enchauce une grant piece, puis..... il oste son escu et son heaume que mult avoit grand chaut et messire G. l'esgarde si le prise..... en son..... le et plus homs y fier..... bien fere. »

*Ces lignes correspondent à Sommer, III, p. 286 ; mais ensuite le texte semble passer au combat de Lancelot contre Méleagant, dans la dernière partie de la* Charrette :

« Mes atant se test chi endroit hore li contes a parler d'Estor et de monsegnor Gau. et deu nain et de la damoiselle et retorne a parler [de Lancelot, *effacé*] du Lac comen il le delivra..... legran le fiz au roi..... guz en la meslee qu'il fist por l'amor de sa dame la reine Gene[vre] feme cel roi Artus del... ver... »

## B. N. 1422.

XIII^e siècle. Parchemin. 108 feuillets. 313 × 222 mm.

Deux colonnes de 37 lignes. Miniatures au début de chaque chapitre, d'où partent des bordures ornées de dessins; ornements au bas des pages. Lettrines alternativement bleues et or avec paraphes marginaux.

Ce manuscrit contient l'*Agravain* (incomplet) et forme un

ensemble avec les deux suivants, nos 1423 et 1424, qui contiennent respectivement la *Queste* et la *Mort Artu*.

*f. 1 ra* : « Chi endroit dist li contes que quant Agravains se fu partis de ses compaignons si comme vous aves oit qu'il erra .II. jours sans aventure trouver c'on doie ramentevoir en livre. Et en tous les lieus ou il aloit fust en castel ou en bois demandoit nouveles dou Lancelot a tous chiaus qu'il encontroit... »

*f. 108 vb* « Et quant il oi ce, si en fu mout dolans et dist as compaignons qu'ils ne s'esmaient pas de li car il n'a garde en lieu ou il voit s'il n'est souspris de traison, de cele maniere sont li compaignon au tertre et dient qu'il demourront dusques adont que Lancelot s'en estra adont que Lanc. se (*ces quatre mots exponctués*). Chi se taist or li contes a parler (*ces quatre mots exponctués aussi*) contes a parler des compaignons qui estoient demouret on tertre et se tourne a parler de Lanc. »

Le texte s'interrompt au même endroit que le ms. Royal 20 D IV du British Museum : après le rêve où il a vu son grand-père qui l'invite à partir pour la Forêt Périlleuse, Lancelot est attendu au tertre par ses compagnons, (Sommer V, 244, l. 12).

## B. N. 1430.

Milieu du XIIIe siècle. Parchemin. 287 feuillets. 289 × 200 mm.

Deux colonnes de 28 à 32 lignes, parfois de 35 à 39, ou même de 40 à 41 (par ex. aux ff. 77 v à 92 r). L'écriture est inégalement tassée. Pas de miniatures. Grandes initiales rouges et bleues à dessins stylisés verts ou jaunes, sur 5 ou 6 lignes, au début des chapitres. Lettrines rouges et bleues, sur 2 lignes, aux paragraphes. Petites initiales alternativement rouges et bleues à l'intérieur même des paragraphes. L'écriture est lisible, mais l'encre a pâli à certains feuillets ; l'écriture est très effacée au f. 1 recto. Le f. 92 v est vide, mais le texte s'enchaîne malgré une phrase mutilée. Six feuillets manquent entre 108 et 109 (= pages 347-360, tome III, de Sommer), cinq à six feuillets entre 197 et 198. Reliure en maroquin rouge ; armes de France sur les plats.

Contient le tome III depuis la page 118 et le tome IV jusqu'à la page 266.

*f. 1 r*[a] : « nois negee et si li ont aparellee a sa chevalerie roble blanche de samit, cote et mantel si est [*effacé*] li manteau forré d'ermine parce que rien ni [e]stoit qui blanc ne fust, et la cote fu forree [*effacé*] blanc cendal... »

*C'est le départ de Lancelot pour la cour de Camaalot (= Sommer, III, p. 118).*

*f. 146 v*[a], *fin du tome III et début du t. IV* : « et quant il est venuz a Carahes, si prent Gal. de lui congié et li prie qu'il li lest Lanc. mener avec lui en son pais, si li ot otroié li rois a molt grant paine, mes la reine le velt einsiment et dit au roi que li avent enterront par tens, si fet tant que li rois li otroie par tel covent qu'il li creantent lealment qu'il seront a Noel o lui et si lor dit qu'il sera en la cité ou il avoit fet Lanc. chevalier et il li creantent, si s'en vet li rois et sa compaignie en Bretaigne et Gal. et Lanc. s'en vont en lor pais.

Or s'en va Galehoz entre lui et son conpaignon liez et dolenz, liez de ce que sis compaignons s'en va avec lui et dolenz de ce qu'il est remes de la mesnie le roi Artus... »

*f. 287 v*[b], *fin du manuscrit ; la deuxième colonne est très effacée, ce texte s'arrête au milieu de la liste des douze chevaliers qui accomplissent leur prouesse chevaleresque en l'honneur de la fille du roi Brangoire :*

« ou ge serai..... trez et se ge les conquier vos en auroiz toz les chevaliers..... it non Qabil.. as dures..... distrent li..... n'enterra..... me soit devant que..... chevaliers ou il sera veincu..... conquier damoisele vos..... et cil chevaliers a // »

## B. N. 1466.

Fin du XIII[e] siècle. Parchemin. 104 feuillets. 302 × 211 mm. Deux colonnes de 40 lignes. Initiales bleues et rouges, sur 8 lignes, aux chapitres. Lettrines alternativement bleues et rouges, sur 2 lignes, aux paragraphes. Reliure en veau brun.

Contient une partie du t. IV de Sommer, depuis la conversation entre Lancelot et Galehaut sur la conduite à tenir depuis l'accusation de Bertelai (p. 18) jusqu'au combat de Lancelot contre Méléagant à la fin de la Charrette (p. 222).

*f. 1 r*[a] : «... a toz jorz sa compaignie, quar nos serions mes toz jorz ensemble et sachiez se ne fust por vos correcier ge avoie empensé a fere une chose que ge feisse prochienement. Si ne fis ge oncques en ma vie vilenie ne trahison mes ceste feisse ge... »

*f. 104 r*[b] : «... et se il lors a vos ne se combat ou autre por lui, la roine en menrois quitement, et il dit que ce fera il volentiers. Einsi remest Mel. a la cort le roi Artu. Mes ci endroit n'en parole plus li contes de lui ne del roi Artus ne de leur compaignie, ancois retorne a la seror Meleagran.

Icy fenist Galehot. Meleagran avoit une seror. »

Le texte s'interrompt là et le folio 104 verso est vide.

## B. N. 12573.

Fin du XIII^e siècle. Parchemin. 326 feuillets (le dernier est incomplet). 280 × 225 mm.

Deux colonnes de 41 lignes. Miniatures de la largeur d'une colonne, suivies d'une initiale sur 4 lignes, au début des chapitres. Lettrines alternativement bleues et rouges, sur 2 lignes, aux paragraphes. Pas d'encadrement. Le f. 124 est mutilé dans sa partie supérieure. Reliure en cuir; erreur de timbrage au dos : « Artus de Bretagn[e] en vielle Bulgarre ».

Contient l'*Agravain*, la *Queste* et la *Mort Artu* (incomplète).

*f. 1 r^a, miniature et initiale sur 9 lignes* : « Ci endroit dit li contes que quant Agravains se fu partiz de ses compaignons si comme vous avez oi qu'il erra .II. jorz sanz aventure trover que l'en doie ramentevoir en livre et en touz les leus ou il venoit fust en chastel ou en bois demandoit noveles de Lancelot a toz cels qu'il encontroit... »

*f. 182 v^b* : « Quant il fu a Kamaalot il envoia par tout le roiaume de Logres et manda a toz ses barons qu'il soient a cort le jort de Penthecouste, car il la tendra la plus grant et la plus envoisie qu'il onques tenist. Si en i ot tant assenblé la veille de Penthecouste qu'il n'est nus sil les veist qui ne s'en poist merveiller. Ci fenist mestre Gautier Map son livre et commence le graas. »

Suit la *Queste* dans la même colonne.

## B. N. 12580.

XIII^e siècle. Parchemin. 244 feuillets. 338 × 236 mm.

Deux colonnes de 40 lignes. Au f. 1 r^a, miniature de la largeur de la colonne, elle est assez effacée. Initiales enluminées bleues, lilas et or, sur 7 ou 8 lignes, inscrites dans un carré, au début des chapitres. Lettrines enluminées, lilas, bleues et or, sur 2 lignes, découpant le texte en courts paragraphes. Écriture très soignée. Lacune d'au moins 6 feuillets entre les ff. 111 et 112. Reliure en veau au chiffre de Napoléon I.

Contient l'*Agravain*, la *Queste*, la *Mort Artu* (incomplète).

*f. 1 r^a, miniature et initiale sur 9 lignes* : « Ci endroit dist li contes que quant Agravain se fu partiz de ses compaignons si comme vos avez oi qu'il erra .II. jorz et .II. nuiz sans aventure trover que l'en doie ramentevoir en

livre. Et en touz les leus ou il venoit fust en chastel fust en cité demandoit noveles de Lancelot et a touz ceus qu'il encontroit... »

*f. 151 r*$^{b}$ : « Or gardes que semoignes touz ceus qui de toi tienent terre pour veoir les aventures qui avendront et il si fist et manda tuit ceus de sa region qu'il fussent a cort le jor de Pentecouste. Quar il veut en celui jor tenir la plus envoisiee court que il onques tenist, si en i ot tant assenblé que nus nes veist qui a merveilles nu pouist tenir l'assenblee qui lors i fu la veille de Pantecouste.

Explicit. Ci fenist mestre Gautier Map son livre et commence le Galaad. »

Le folio 151 v est vide. Suit la *Queste* au f. 152 r$^{a}$

## B. N. 16998.

XIV$^{e}$ siècle. Parchemin. 94 feuillets. 402 × 267 mm.

Deux colonnes de 40 lignes (36 lignes aux pages ornées de dessins). Initiales or sur fond azur et lilas, d'une hauteur de 5 lignes, aux chapitres ; plus rarement bleues ou rouges, sans aucun ornement et d'une hauteur de 3 lignes. Lettrines rouges ou bleues, sur deux lignes, à alternance irrégulière et sans aucun ornement, aux paragraphes. Nombreux dessins, à moitié coloriés et d'une exécution hâtive au bas des pages. Le feuillet 1 recto est vide. A f. 1 verso grossiers dessins à moitié peints, sur toute la page ; encadrement à la moitié gauche de la page, avec animaux. Lettre peinte, sur 10 lignes. Reliure en cuir, et plats en carton.

Le ms. contient le t. IV, de la page 127, ligne 24 à la page 314, ligne 5. Mais il manque de nombreux feuillets : lacunes entre les feuillets 17 et 18, 25 et 26, 41 et 42, 44 et 45, 46 et 47, 47 et 48, 71 et 72.

*f. 2 r*$^{a}$, *rubrique* : « Cestui livre parole de monseignor Lanc. dou Lac comment il delivre monseignor Gauvain de la Doloreuse Tour des mains Karados le grant. »

« En ceste partie dit li contes que quant Lanc. del Lac se fu partis de chies Morgain entre lui et la damoisele que ele li ot enchargiés por lui fere compaignie, si con je vos ai contés ca en arrières. Il chevauche et tant tout son chemin qu'il vint à la Doloreuse Tor, si ont tos les autres trouvés qui ja i estoient venus, si ont fet molt grant joie de Lanc. et dient qu'en bone prison avoit esté quant il est venus si richement... »

*f. 94 v*$^{b}$ : Or dit li contes que tant erra Dodonel li sauvaje apres la damoiselle qu'il emoine qe bien a erré une liue et plus tant qe il encontre par aveture un chevalier armés de totes armes et une damoisele montee sor un

palefroi qi molt avoit riche lorain. Et devant eus tot le chemin venoit un nains sor un chacheor. Li nains estoit petis et tors et locus et si hydeus qe Dodinel s'en mervoille molt il le salue et li nains ne li respont mot, ains se trait vers la damoisele, si la prent par les espaules et la voloit baisier a force et en fu trop corroucie et trop // »

## B. N. 16999.

Fin du XIV^e^ siècle. Parchemin. 291 feuillets. 426 × 300 mm. Trois colonnes de 48 à 51 lignes. Belles miniatures à rubriques, sur fond alternativement bleu, rouille et or, suivies d'initiales lilas, bleues et or, sur 6 lignes, inscrites dans un parallélogramme, au début des chapitres. Des initiales partent des bordures de feuillages le long de la colonne, parfois surmontées de personnages. Lettrines or, lilas et bleues, sur 2 lignes et ornées de feuillages, aux paragraphes. Au f. 1 recto, grande miniature sur la moitié de la page environ, mais assez effacée, encadrement, initiales sur 6 lignes à chaque début de colonne. Les cinq derniers feuillets ont été déchirés dans leur partie supérieure droite. — Reliure en veau brun; sur les plats, les armes de Séguier.

Contient les t. III et IV du Lancelot, sauf 3 pages à la fin.

*f. 1 r^a^* : « En la marche de Gaule et de la petite Bretaigne avoit .II. roys anciennement qui estoient freres germain et avoient .II. serours germaines. L'un des .II. freres avoit nom le roy Ban de Benoyc. Et li autres avoit nom li roys Behors de Gaunes. Li roys Ban estoit viex hom et sa femme estoit jone et trop belle...

*f. 150 r^b^, fin du t. III et début du t. IV* : « Retenez moi avec lui se je oncques vous fis chose qui vous pleust et bien le devez faire pour lui et pour moi. Car bien sachiez que toute l'amour que j'ai a vous ai je pour lui. Et li roys saut sus, si l'en mercie molt. Et dist qu'il nes retient mie comme a chevaliers mais comme a compaignons et a seignours de lui. Ainsi retint li roys Lancelot. »

*Initiale sur 2 lignes* : « Or s'en vait Gal. qui congié a pris de lui et son compaignon liez et dolanz, liez de ce que ses compains s'en vait avec lui et dolanz de ce qu'il est remez de la maisniee le roy Artus, car par ce le cuide il avoir perdu a tous jours... »

*f. 291 v^c^, rubrique précédant la miniature* : « Une damoisele qui deslie .I. esprevier d'une perce en .I. paveillon et .II. chevaliers qui gisent par terre lor glaives brisiés en lor espaules. »

*Initiale sur 6 lignes* : « Or dist li conte que quant mesire Y. se fu partis de

ses conpaignons si come li contes a devisé qu'il erra .IIII. jours sans aventure trouver qui a conter face. Au quint jour endroit prime chevauchoit vers une forest, si avoit osté son hiaume // ».

C'est le début de l'épisode où Yvain tue un chevalier pour rendre à une demoiselle l'épervier qu'il lui avait enlevé, épisode interverti avec celui de Mordret qui termine le t. IV. Il manque la valeur de trois pages de Sommer.

## B. N. Nouv. Acquis. fr. 1119.

XIII^e^ siècle. Parchemin. 246 feuillets. 508 × 350 mm.

Deux colonnes de 48 lignes. Une miniature au début de l'*Agravain*, f. 9 r, assez effacée. Initiales or sur azur et lilas, d'une hauteur de 9 lignes, au début de chaque chapitre. Lettrines or sur azur et lilas, d'une hauteur de 3 lignes, aux paragraphes. Tranches dorées. Reliure en maroquin brun.

Contient l'*Agravain*, la *Queste* et la *Mort Artu*.

*f. 1-8 : recueil de sentences et de détails biographiques sur Galien et saint Grégoire.*

*f. 9 r^a^* : « Ci endroit dit li contes que quant Agravains se fu partiz de ses compaignons si come vos avez oi qu'il erra .II. jorz et plus sanz aventure trover qui a conter face et en toz les leus ou il venoit fust en vile fust en bois demandoit noveles de Lancelot a toz ceus que il encontroit... »

*f. 137 v^b^, fin du* Lancelot : «... quar il tendra la greigneur cort et la plus envoisiee que il onques tenist, si en i ot tant assemblé a la veille de Pentecoste qu'il n'est nus, s'il les veist, qui ne s'en peust merveiller. Si fenist ici mestres Gautier Map son livre et conmence le seint graal. »

## B. N. Nouv. Acquis. fr. 5237.

Recueil factice de fragments, reliure de carton et parchemin.

Le feuillet 29 est du XIV^e^ siècle, parchemin, 478 × 298 mm.

Trois colonnes de 54 lignes. Aucune initiale. Le haut de la 3^e^ colonne recto et de la 1^re^ colonne verso est mutilé. Une note marginale indique que ce feuillet « provient des mss. de Remiremont acquis en... »

*Début* : « saveté que bien vos estes acuitez ce que vos m'aviez promis alez... nt il s... avement que je vos consivrai ou vos voldroiz, lors prent la damoisele et la monte devant lui... »

*Fin (verso, col. 3)* : « ne cuit je pas qu'il ansi saichent en tot le siecle en non Dieu onques mais ne vi (*?*) je si le... e d'aidier a gentilhomme con vos estes ore. Par Dieu sire, fait ele, j'ai esté si esbahie que je ne cuidoie pas que mes sens li eust mestier mais puis que je // »

Ce verso est effacé, et parfois difficile à lire.

Ce fragment correspond à Sommer, tome V, p. 68, ligne 41 à p. 72, ligne 25.

Le texte est plus court que celui de Sommer, et différent dans les détails.

## Arsenal 3347.

XIII^e^ siècle. Parchemin. 349 feuillets, 317 × 225 mm.

Deux colonnes de 40 lignes. Trois miniatures, une au commencement de chaque roman, sur 12 lignes, d'un travail médiocre. Initiales rouges et bleues, sur 6 ou 7 lignes, aux chapitres. Lettrines alternativement rouges et bleues, sur deux lignes, aux paragraphes qui sont souvent très courts (certains de 7 à 10 lignes). Excellente écriture. Reliure en cuir et parchemin.

Contient l'*Agravain*, la *Queste* et la *Mort Artu*.

*f. 1 r^a^* : « Or dit li contes que qant Agravains li orgueilleus se fu partiz de ses compaignons si com vos avez oi qu'il chevaucha .II. jorz entiers et plus sanz aventure trouver que l'en doie raconter en livre. Et en touz les leus ou il venoit fust en chastel ou en bourc il demandoit nouveles de Lancelot a touz cex que il encontroit. Mes onques en leu ou il venist n'en pot aprendre vérité ne chose ou il conneust verité et de ceste aventure fu il molt dolent. »

*f. 213 v^a^* : « Quant il fu venuz à Kamaalot il envoia par tout le roiaume de Logres. Et mande a ses barons qu'il soient a Kamaalot le jour de Pentecouste, car il tendra court la plus grant et la plus envoisiée qu'il tenist onques. Qant les nouveles furent seues si s'esmurent de toutes parz li baron et li chevalier. Si en i ot tant assemblez la veille de Pentecouste qui ne s'en peüst merveillier. Si fenist ici mestre Gautier Map son livre et commence le graal. »

La deuxième colonne de la page est vide.

La *Queste* au f. 214 r^a^, la *Mort Artu* à 294 r^a^.

## Arsenal 3479-3480.

Ces deux manuscrits contiennent tout le cycle du *Lancelot-Graal* : dans le premier : l'*Estoire* (p. 1), le *Merlin* (p. 109) et

sa *Suite*, une partie du *Lancelot* (p. 339); dans le second, le reste du *Lancelot* (p. 1), la *Queste* (p. 483) et la *Mort Artu* (p. 591). Chacun des volumes est paginé : 624 pages dans le premier, 678 dans le second.

Début du xv^e^ siècle. Parchemin. 460 × 313 mm.

Deux colonnes de 60 (et parfois 62) lignes. Au f. 1 du premier volume, quatre grandes miniatures sur les 2/3 de la page, riche encadrement. Dans les deux volumes, très belles enluminures de la largeur d'une colonne, suivies d'initiales décorées, sur 8, 9 ou 10 lignes. Ces miniatures qui ne sont pas placées à la division des chapitres et qui s'accompagnent de bordures de feuilles de lierre, sur toute la longueur de la colonne, sont sans doute, comme celles des mss B. N. 117-120, de l'atelier de Jean de Berry.

Initiales lilas ou azur sur fond or, en carré, le plus souvent ornées d'un petit feuillage de lierre en marge; elles occupent 4, 5 ou 6 lignes et marquent les chapitres, qui sont aussi marqués par des initiales plus simples sur 3 lignes. Lettrines or sur fond bleu ou lilas, sur 2 ou 3 lignes, aux paragraphes. Ornements enluminés pour remplir les lignes incomplètes. Reliure de veau clair, aux armes de Paulmy d'Argenson sur les plats. Tranches dorées.

**Ms. 3479** :

*p. 339^a^. Enluminure, bordure de feuillage dans la marge gauche, lettre ornée sur 7 lignes.*

« En la marche de Gaune et de la petite Bretaigne avoit anciennement deux roys et estoient freres germains et avoient deux seurs germaines a femme. Ly uns des deux roys avoit a nom roy Ban de Benoyc. Et li aultres avoit a nom ly rois Boors de Gaunes, ly roys Ban estoit auques vieux homs Et sa femme estoit dame moult josne et moult belle... »

p. *575^b^, fin du t. III et début du t. IV* : « Et la royne le voult et dit au roy que les advens entreront par temps si fist que le roy li octroia par couvent qu'il li creantast loyaument qu'il seroit au Noel a li. Si leur dist qu'il seroit en la cité ou il fist Lancelot chevalier et ilz li creanterent et s'en partirent atant entre Lancelot et Galaot et s'en alerent au pais Galaot. Et le roy et sa compaignie s'en alerent en Bretaigne. Si s'en taist ores atant li comptes ici endroit. »

*Initiale sur 5 lignes* : « Or s'en va Galaot entre li et son compaignon liez et dolant, lié de ce que son compaignon s'en aloit avec lui Et

dolant de ce qu'il estoit demoré de la maisnie le roy, car pour ce le cuidoit avoir perdu a tousjours mes. Et il avoit son cuer mis en li oultre ce que un cuer d'omme peurroit penser a amer autre homme estrange de loyal compaignie. »

*p. 624b, fin du ms. 3479* : mais aincoiz qu'elle se parti de li li pria por Dieu et por s'amour qu'il avoit a elle qu'il ne laissast en nulle maniere qu'il ne revenist por li si Dieu donnast qu'il revenist et la dame s'en parti, si plora por la paour qu'elle avoit du duc et le duc s'en ala enl li et son escuier. Ci se taist atant li comptes et retourne a mons. Yvain qui partis s'estoit du duc et de Lancelot. »

*L'épisode annoncé est celui où Yvain rencontre une litière chargée d'un coffre où est étendu un chevalier.*

**Ms. 3480 :**

*p. 1 a. Initiale sur 5 lignes* : « Or dist li comptes que mes. Y. chevaucha tant qu'il fu bas vespres sans trouver nulle aventure et ja traioit moult durement vers la nuit et lors vint en une grant valee... »

*p. 180 a, fin du tome IV et début du tome V* : « Au matin se party Mordret de laiens Et monta en son cheval que les escuiers lui eurent apareillié et atourné qui moult se merveillerent de la bataille qui estoit ainsy commenciee entr'eulx deux car il n'en avoient riens ouy et ce n'estoit mie merveille car la loge estoit si loing d'eulx qu'ilz ne les peussent mie oir legierement. Quant Mordret fu montez sy se part du chevalier et de la damoiselle et se met en son chemin aussi comme il avoit fait devant. Mais atant se taist ore li compte de lui et retourne a parler de son frere Agravain. »

*Miniature. Initiale sūr 7 lignes* : « Ci endroit dit le compte que quant Agrevains se fut partis de ses compaignons si comme vous avez ouy qu'il erra .II. jours entiers et plus sans aventure trouver que on doie retraire en livre et en tous les lieux ou il venoit demandoit nouvelles de Lancelot a tous ceulx qu'il encontroit... »

*p. 482b, fin du tome V* : « Et quant il est venus a Camaalot si fist faire moult grant planté de briefs et de lettres scellees de son seel et les envoya par tout le royaume de Logres. Et mande a tous ses barons qu'ilz soient a la Penthecouste a sa court car il la tendra la plus grant et la plus renvoisiee qu'il oncques mais nul jour le tenist. Quant les nouvelles furent sceues pres et loing, si se mirent de toutes pars au chemin pour venir a la court li baron et li chevalier, si en y ot tant assamblez que on s'en peust tout esmerveiller. Mais atant finist ores ci endroit maistre Gautier Map son livre de Lancelot. Et recommence du Graal.

Le ms. contient, pages 426b-462b, les aventures de Bohort, Lionel, Hector et Gauvain (cf. description des mss B. N. 113-116).

## Arsenal 3481.

Milieu du XIV^e^ siècle. Parchemin. 289 feuillets. 467 × 324 mm.

Trois colonnes de 48 lignes. Enluminures en mauvais état et d'un travail médiocre, sur la largeur de deux colonnes et d'une hauteur de 15 à 16 lignes au début des chapitres, avec bordure dans la marge gauche. Mais beaucoup de chapitres s'ouvrent seulement par des initiales de 4, 5 ou 6 lignes de hauteur, azur sur fond lilas et or, ou lilas sur fond azur et or, orné de feuilles rouges. A partir du f. 122, ces initiales sont rouges et bleues, sur 5 lignes. Plusieurs pages décorées de feuilles de lierre. Lettrines alternativement rouges et bleues, sur deux lignes, aux paragraphes.

Au f. 1 r, miniature sur deux colonnes; au f. 3 r, quatre grandes enluminures, et une initiale sur 5 lignes au début de chaque colonne; encadrement de feuilles de lierre. Reliure en veau brun.

Contient le tome III et le tome IV (jusqu'à la page 302, l. 40, de Sommer).

*f. 1 et 2, après un titre-rubrique* : « Ci commencent les chapistres du roumans Lancelot du Lac et parle premierement de sa nessance et apres des merveilles que il fist tout par ordre. Et apres est l'ystoire d'Agravain tout en suivant et les mervoilles que il fist. Et apres la queste du saint Greal. Et apres la bataille de Salebieres et la mort du roy Artu », *vient une table des matières, incomplète (91 titres de chapitres, alors que le ms. contient encore un chapitre 93). Chaque titre est repris en rubrique au cours du texte.*

*f. 3 r^a^, rubrique* : « Ci commence li livres de Lancelot du Lac. »

*Initiale sur 5 lignes* : « En la marche de Gaule et de la petite Bretaigne avoit .II. roys anciennement qui estoient frere germain et avoient a fames .II. sereurs germainnes. Li uns des .II. roys avoit non li roys Bans de Benoyc Et sa fame avoit non la royne Helaine. Et li autres avoit non li roys Boors de Gannes. Et sa fame avoit non la royne Evaine. Li roys Bans estoit viex hom... »

*f. 170 v^b^, fin du t. III et début du t. IV* : « Car bien sachiez que toute l'amour que je ai a vous ai je por lui, et li roys saut sus, si l'en mercie molt et dist que il nes retient mie comme ses chevaliers mais pour ses compaignons et a seigneurs de lui. Ainsint retint li roys Lanc. et Galeh. de sa maisnie. Si pristrent assez tost apres congié du roy et de la royne et dist Galeh.

que il convenoit que il alassent en sa terre. Mais assez tost il revendroient. Si s'en departirent atant. »

*Simple lettrine sur 2 lignes* : « Or s'en vait maintenant Galeh. vers Sorelois lui et son compaignon liez et dolens, liez de ce que ses compains s'en vait avoec lui et dolenz de ce qu'il est remez de la maisnie le roy Artu. Car por ce le cuide il avoir perdu a touz jourz mais et il avoit son cuer mis en lui outre ce que cuer d'ome porroit amer autre home estrange de loial compaignie.»

*f. 289 v°* : « De ceste chose est la royne trop dolente et en pleurent les damoiseles trop durement et la royne a moult grant doubte de Lancel. Si dist au chevalier. Ha sire chevaliers pour Dieu alez vos en, certes se vous abatez le quart jamais jour de ma vie n'aurai joie. Dame, fait il, si m'ait Diex, je ne me puis aler devant que je soie abatus ou que je vous en aie menee. Certes, fait ele, se vous m'en menez je m'ocirrai, car puis que vous aurez les .IIII. compaignons abatus, n'aurai je puis talent de vivre. Lors s'eslonge li chevaliers pour jouster a Lancelot et Lancel. aussi, et en ce qu'il vouloit mouvoir, ez vous par devant lui acorre seur .I. palefroy une viele. »

Le texte s'arrête à l'épisode où Lancelot s'apprête à enlever la reine à son ravisseur (Sommer, IV, p. 302, l. 40).

## Arsenal 3482.

XIV^e^ siècle. Parchemin. 652 pages. 396 × 291 mm.

Trois colonnes de 50 lignes. Au feuillet 1 r, une miniature en tête de chaque colonne ; encadrement. Belles miniatures carrées, sur 10 ou 12 lignes ; elles marquent le début des chapitres et s'accompagnent d'une bordure dans la colonne, à gauche ; elles sont suivies d'initiales sur 6 lignes, lilas sur fond azur et or, ou azur sur fond lilas et or. Lettrines lilas sur fond azur et or, ou azur sur fond lilas et or, avec un petit feuillage de lierre en marge ; elles ont une hauteur de 3 lignes et marquent les paragraphes. Il manque 26 feuillets dans ce manuscrit (cf. l'édition du *Merlin* anglais de Wheatley, E.E.T.S. Original Series, n° X, p. CXL-CXLI) ; mais aucune lacune dans l'*Agravain*. Tranches dorées. Reliure en veau brun.

Manuscrit cyclique incomplet, contient *Merlin* et *Suite*, fin de l'*Agravain* (page 345), *Queste* (p. 395) incomplète au début, *Mort Artu* (page 539).

*p. 345^a^* : *miniature, initiale sur 6 lignes* : « Or dist li contes que quant me

sire Gauvain se tu partis de ses compaignons la ou il orent mis terme de repairier au chastel Teriquan de la forest desvoiable au jor de la Magdalene si com ves aves oi qu'il erra tout le jour entier sans aventure trouver qui a conter face... »

*Le texte du ms. commence au milieu des aventures de Bohort, Hector, Lionel et Gauvain que donnent aussi les mss B. N. 116, 342, etc...* (cf. *description de ces manuscrits*) *: ces premières lignes commencent le chapitre de Gauvain à la Fontaine merveilleuse* (= *Sommer, V, appendice, p. 455*). *Il se termine à la page 361 c, pour reprendre avec le chapitre sur Aglowal la version commune.*

*p. 394b, fin de l'*Agravain : « Quant il fu venus a Kamaalot, il envoie par tout le royaume de Logres et mande a tous ses barons que il gardent que il soient a sa cort a Pentecouste ou il la tendra la plus grant cort et la plus enforciee que il tenist onques mais. Quant les nouveles furent seues de toutes pars, si s'esmurent et loing et pres de toutes pars li chevalier et li baron pour venir a cort, si en i ot tant assamblé la veille de Pentecouste qu'il n'est nus qui ne s'en peust merveillier. Si fenist ici maistre Gautier Map son livre de Lancelot et commence du graal et premiers commence a parler de Galaad le filz Lancelot. »

*La fin de la colonne est vide. Au milieu de la 3e colonne, rubrique* : « Ci fenist le livre de Lancelot du Lac que maistres Gautiers Map fist et ordena lequel il ne volt pas delessier ains parole et ordenne des aventures du livre du saint graal qui au temps de lor avindrent si conme ci apres s'ensuit. »

## Bibl. Mazarine 3886.

XVe siècle. Papier. 284 feuillets (non numérotés). 403 × 283 mm.

Deux colonnes de 36 à 42 lignes. Une initiale colorée, sur 6 lignes, au f. 1 r. Initiales toujours rouges sur 2 ou 3 lignes marquant indifféremment les débuts de chapitres ou de paragraphes. Écriture cursive du XVe siècle. Reliure en cuir, assez fatiguée.

Contient le tome III.

*f. 1 ra* : « En la marche de Gaule avoit deux rois anciennement qui estoient freres germains et avoient deux germaines, l'un de ses deux roys avoit nøm le roy Ban de Bannoyc et l'autre avoit nom le roy Bohors de Gannes et l'un estoit vieulx homs et sa femme belle et jeune et moult estoit bonne dame et amee de toutes gens, ne oncques de luy n'avoit eu enffans que ung tout seul que on nommoit Lancelot et en son nom de baptesme avoit nom Galaad... »

*f. 284 vb* : « ... si prent Gal. congié de luy et luy prie que luy lesse Lanc.

aveques luy mener en son pays et le roy luy octroie a molt grant paine par le conseil de la royne. Mais il leur fait avant creanter qu'ilz soient revenuz a Noel a luy et si leur dist qu'il sera en la cité mesmes ou il avoit fait Lancelot chevalier et il luy creantent et ainsy s'en partent Gal. et Lancelot et s'en vont en leur pais et le roy et sa compaignie demourent a grant joye en Bretaigne. »

## Bibliothèque de la Sorbonne 1558.

Recueil factice de différents fragments (cf. comptes rendus de l'Académie des Inscriptions 1908, p. 471).

Les deux premières pages contiennent un court fragment de l'*Agravain* (Sommer, V, p. 35 et 36) : fin de l'épisode de Guerehet prisonnier de Sornehan et début de l'épisode de Gaheriet qui rencontre une demoiselle à la recherche de Lancelot.

XIV^e^ siècle. Parchemin. 391 × 275 (feuillets). Deux colonnes de 50 lignes. Lettrines azur sur lilas et or, ou lilas sur azur et or, d'une hauteur de 2 lignes, aux paragraphes. Au f. 2, une minature très effacée, suivie d'une initiale sur 3 lignes, marquant le commencement du chapitre.

*Début* : « mie joie feire. Mes a ce franc chevalier qui plus a fait pour nous que nous ne porrions penser, car il a mis son cors en aventures pour moi et si ne m'avoit onques veue. Or pensons de li servir et honorer, Car ja tant ne savrons feire pour lui que nous li puissons guerredonner ceste jornee. »

*Fin* : « Certes sire fis je onques d'autrui terre ne fis don ne mes de la moie et il me demanda ou ma terre estoit et je dis que il la tenoit, enon Dieu dist il autre terre querrez, car a ceste avez vous failly. Car je la //. »

## Archives de Trémoïlle.

Deux feuillets du XIV^e^ siècle, dans le chartrier de Serrant. Parchemin. 315 × 220 mm. Deux colonnes de 40 lignes. Trois lettrines rouges, bleues et or, réglure à la mine de plomb. Ces deux feuillets formaient la couverture d'un petit registre en papier, du milieu du XVI^e^ siècle, paraissant provenir du greffe des assises de la Roche de Serrant.

*Début* : [volen]tiers car mout ont eu de mesaises. Et quant vous seres dedens les portes, si venés tout bielement jusc'al mestre castelait et ensi porés tout prendre sans ariest,.. »

*Fin* : « Ensi a raviestu Claudas le senescal del roiaume de Benoyc pour

chou que parjurer ne se voloit del sairement k'il l'avoit fait et bien souspechenoit qu'il n'en seroit gaires tenant, car trop savoit Banin plain de grant proecce et esprit. »

Le passage raconte comment le sénéchal félon livre Trèbe à Claudas, comment Banin résiste et finit par se rendre et se prépare à se mesurer avec le sénéchal. Il correspond à Sommer, t. III, p. 8, l. 30 — p. 12, l. 14 et a été publié par Ch. Samaran dans *Romania*, t. LI (1925), p. 187-191, *Fragments de manuscrits latins et français*.

(*A suivre*). A. Micha.

# ESSAI DE CLASSEMENT DES MANUSCRITS DE LA *SUITE DU MERLIN*[1]

La *Suite du Merlin* fut longtemps connue par un seul manuscrit fragmentaire, le manuscrit 38117 du Musée Britannique (le manuscrit Huth), publié en 1886 par Gaston Paris et Jacob Ulrich sous le titre de *Merlin, roman en prose du XIII^e s. publié avec la mise en prose du poème de Robert de Boron d'après le manuscrit appartenant à M. Alfred Huth*. En 1945, M. Eugène Vinaver en découvrit un manuscrit beaucoup plus complet, le beau manuscrit Add. 7071 de l'Université de Cambridge, exécuté, comme le manuscrit Huth, vers la fin du XIV^e s.[2]. Un fragment de la fin de la *Suite du Merlin*, publié en 1913 par H. O. Sommer, se trouve dans un manuscrit du XV^e s., le manuscrit 112 de la Bibliothèque Nationale[3]. Un autre fragment, qui correspond aux p. 64 à 72 du deuxième volume de l'édition de Gaston Paris, est contenu dans les deux feuillets du manuscrit des Archives Nationales de Sienne, dont M. Micha a publié une transcription dans le t. 78 de la *Romania*. Il existe aussi une adaptation anglaise de la *Suite du Merlin*, *The Tale*

1. Je tiens à exprimer ici toute ma reconnaissance à M. Eugène Vinaver qui m'a encouragée et aidée de ses précieux conseils non seulement dans la préparation du présent article, mais dans toutes mes études.

2. Voir E. Vinaver, *The Works of Sir Thomas Malory*, Oxford, 1947, 3 vols., vol. III, pp. 1277-1280 ; E. Vinaver, 'La genèse de la *Suite du Merlin*', *Mélanges de Philologie romane et de Littérature médiévale offerts à Ernest Hoepffner*, Paris, 1949, pp. 295-300. Les feuillets 269r-273r, 276r-276v et 335r-343r du manuscrit de Cambridge datent du XV^e s.

3. *Die Abenteuer Gawains, Ywains und Le Morholts mit den drei Jungfrauen... nach der allein bekannten HS. Nr. 112 der Pariser National Bibliotek*, publié par H.O. Sommer, *Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie*, 47, 1913. Le début du fragment contenu dans le ms. 112 correspond à la page 228 du deuxième volume de l'édition de Gaston Paris.

*of King Arthur* de Sir Thomas Malory [1], et une version espagnole, la *Demanda del Sancto Grial*, que nous connaissons aujourd'hui par deux imprimés, l'édition de Burgos, 1498, et celle de Séville, 1535 [2]. Le manuscrit Huth provient d'un atelier du Nord, tandis que le manuscrit de Cambridge est l'œuvre d'un scribe anglo-normand. Le fragment de Sienne, qui date du XIII[e] s., est par contre écrit presque entièrement en francien : à part quelques picardismes, on n'y relève que cinq ou six traits de l'Ouest.

Le manuscrit Huth et la *Demanda* contiennent, comme on en convient aujourd'hui, une version abrégée de la *Suite du Merlin* : tous les deux suppriment le long récit, conservé dans le manuscrit de Cambridge et dans Malory, des guerres du roi Arthur contre les rois rebelles et les Sesnes [3]. Bien que le frag-

1. E. Vinaver, *The Works of Sir Thomas Malory*, I, pp. 1-180.

2. L'unique exemplaire de l'édition de Burgos se trouve actuellement à la Bibliothèque Universitaire d'Oviedo. Elle a été réimprimée de nos jours par P. Bohigas Balaguer (*El Baladro del Sabio Merlin segun el texto de la edicion de Burgos de 1498*, Barcelona, 1957). On connaît quatre exemplaires de l'édition de 1535, qui a été réimprimée par Bonilla y San Martin (*El Baladro del Sabio Merlin. Primera Parte de la Demanda del Sancto Grial.* Libros de Caballerias. Primera Parte : Ciclo arturico. Nueva Biblioteca de Autores Españoles, 6, Madrid, 1907). Les éditions de 1498 et 1535 représentent deux versions collatérales du même original perdu : chacune a supprimé par accident une partie du récit conservée dans l'autre : l'édition de 1535 (D) a omis après le chapitre CCCXXIII le contenu des feuillets XCb-XCVIIIId de l'édition de 1498 (B). (Cette lacune correspond aux pages 146-191 du deuxième volume de l'édition de Gaston Paris). B, par contre, a supprimé après le feuillet LXXIIIa le contenu des chapitres CCLXII-CCCIII de D, c'est-à-dire, tout ce qui est compris dans les pages 1-68 du deuxième volume de l'édition de Gaston Paris. Il y a aussi d'autres différences entre les deux éditions espagnoles (voir P. Bohigas Balaguer, *Los textos españoles y gallego-portugueses de la Demanda del Santo Grial*, Madrid, 1925, pp. 36-52).

3. Voir E. Vinaver, *Works*, III, pp. 1278-1279; 'La genèse de la *Suite du Merlin*', pp. 295-300; F. Bogdanow, 'The rebellion of the kings in the Cambridge MS. of the *Suite du Merlin*', *The University of Texas Studies in English*, XXXIV, 1955, pp. 6-17. R. H. Wilson a tâché de prouver que le récit des guerres du roi Arthur ne figura pas originairement dans la *Suite du Merlin*, mais ses arguments ne nous ont pas convaincus (voir R. H. Wilson, 'The Cambridge *Suite du Merlin* re-examined', *The University of Texas Studies in English*, XXXVI, 1957, pp. 41-51).

ment de Sienne commence après ce récit, certaines variantes du texte permettent de le situer assez exactement par rapport aux autres témoins de la *Suite du Merlin*[1].

*C* et *H* offrent un grand nombre de variantes : en général *C* paraît délayer le texte, alors que *H* tend à altérer la version originale sans y ajouter grand-chose. Dans d'autres cas, les leçons divergentes de *C* et *H* sont également acceptables[2]. Or *S* qui s'accorde tantôt avec *C*, tantôt avec *H*, adhère presque toujours aux bonnes leçons de ces deux manuscrits. Il semble donc plus proche de la version primitive qu'aucun des autres textes conservés. Les exemples qui suivent suffiront, nous pensons,à le montrer.

(1) *S* : Et cil saut *erraument* de son roncin et l'en vet baisier *le pié* (f. 2b).
*H* : ...*errant*... li vait baisier *le pié* (f. 150c ; 11,70).
*C* : ... *erraument jus*... li vait baisier *le soulier* (f. 282c).
*D* : ...beso *el pie* (Ch. CCCV).
La leçon de *SH(D)* (*le pié*) semble préférable.

(2) *S* : Mes tant vos di je bien que cil de cui il *istra n'a encor pas deus anz d'aage*. — Donc ne sera ce a piece, ce dit li reis, que cil chevaliers vieigne qui deit cest sieg(n)e *acomplir* (f. 1c).
*H* : ...il *istera n'a pas encore deus ans d'aage*... qui doit cesti siege *acomplir* (f. 149a ; 11,66).
*C* : ...il *naistra n'est encore pas de mult grant aage ne point de femme n'a* ...qui ceste siege doit *emplir* (f. 281d).
*D* : ...aquel *donde el ha de venir no ha mas de dos años de edad*... *complir* (Ch. CCCIII).
La leçon de *SH(D)* (*acomplir*) est évidemment la bonne.

(3) *S* : Et li arcevesqes de Cantorbiere *fit maintenant desus els* la beneizon, et li autre clergie *qui la estoient assemblee* firent oreison... ausi com frere germain *doivent estre*. Quant li clergie orent ce fet, Merlin fit *drecier* ces(t) chevaliers et dit (f. 1d).

---

1. Voici les sigles désignant les textes en question : *C* = manuscrit de Cambridge ; *H* = manuscrit Huth ; *S* = manuscrit de Sienne ; *D* = *Demanda* (édition de 1535) ; *B* = *Demanda* (édition de 1498) ; II = vol. II de l'édition de Gaston Paris. Toutes les citations prises dans *CHS* sont basées directement sur les manuscrits. Les leçons de *B* ne seront données que dans les quelques cas où elles diffèrent de celles de *D*.

2. Voir E. Vinaver, 'La genèse de la *Suite du Merlin*', p. 299 ; *Works*, III, pp. 1278-1279, 1283 note 10.5-7, 1284 note 13.28-29, 1301 note 65.33, 1304 note 72.10, 1305 note 73.3-4.

*H* : ... *fist sour eus maintenant*... clergies firent orisons... frere germain *pueent estre et doivent*... drechier... (f. 149b ; II,67).

*C* : *fist maintenant desus els*... clergie *qui la estoient assemblé* firent oraisons...frere germain *doivent estre bon ami*...*adrescier* (f. 282a)

*D* : ...clerezia *que ay eran*...*deuian ser* ...leuantar (Ch. CCCIII).

Seul *S* paraît garder ici la version originale : *H* change la première phrase en italique, supprime les mots *qui la estoient assemblee* et amplifie *doivent estre* (*pueent estre et doivent*). Quant à *C*, il ajoute *bon ami* après *doivent estre* et remplace *drecier* par *adrecier*.

(4) *S* : Par fei, seigneur, merveilles poez ci veoir bien *apert* qu'a Nostre Seigneur plest que einsint soient assis cist preudome com nos les avom ordenez (f.1d).

*H* : ...*apertes*... (f. 149c ; 11,68).

*C* : ...*apiert*... (f. 282a).

*Apert* (*SC*) est évidemment préférable à *apertes* (*H*).

(5) *S* : Et se aucuns qui seit bien gentis hom et de haut lignage *i* velt estre et il ne seit tres bons chevaliers, garde que *tu ne sueffres* ja // qu'il i seit, car *il seux*, puis q'il *ne sereit de grant chevalerie*, honnireit et abaissereit *tote l'autre compaignie* (f. 1a-b)

*H* : ...gentius et de haut lingnage veult estre... que *tu ne sueffres* ja qu'il i soi(en)t, car *uns seuls* puis qu'il *ne seroit de si grant chevalerie*, honniroit et abaisseroit *toute chevalerie de la compaignie* (f. 148b ; 11,64).

*C* : ...gentix e de grant lignage *e* veut estre... que *vos ne soffrés* ja qu'il i soit, car *il sul*, puis qu'il *n'est bons chevaliers*, honieroit e abaisseroit *tut l'autre compaignie* (f. 281b).

*D* : ...guardate no entre ay. Ca si despues no fuesse tal como deuia ser, se confonderia e abiltaria *toda la otra conpaña* (Ch. CCCII).

Encore un exemple de la position intermédiaire de *S* : d'une part, il s'accorde avec *C* contre *H* pour les leçons *il seux* et *tote l'autre compaignie* (qui nous paraissent les bonnes) ; et d'autre part, *S* et *H* sont d'accord contre *C* pour les leçons *tu ne sueffres* et *ne sereit de grant chevalerie*.

(6) *S* : Et au tens de lors estoit costume en la Grant Bretaigne que quant l'en faisoit chevalier novel l'en li vesteit *cote de samit blans* et puis le hauberc, et li meteit l'en l'espee en la main (f. 2d).

*H* : ... on le viestoit *tout de blanc samit* et puis le hauberc et li metoit on l'espee en la main (f. 151a ; II, 71).

*C* : ...home le viestoit *d'un samit blanc* e puis le hauberc dessus et li mettoient home s'espee en la main (f. 283a).

*D* : ...le vestian *saya de xamete blanco*, e despues loriga, e despues ponianle la espada en la mano (Ch. CCCVI).

*B* : (édition de 1498 de la *Demanda*) ...lo vestian *de xamete* sobre el arnes e metian le en la mano la espada (f. LXXII, v. 2).

La leçon *cote de samit blans* de *S*(*D*) est évidemment la bonne : *C* a remplacé *cote de* par *d'un*, et *H* a pris *cote* pour *tout*. G. Paris a inséré *li vestoit on* après *puis*, faute d'avoir utilisé le texte espagnol qui lui eût sans doute permis de deviner dans *tout* une déformation de *cote*.

D'autre part, tout porte à croire que *H* et *D* forment un groupe (*Y*) s'opposant à *S* et à *C*. Voici quelques exemples :

(1) *S* : Et li vilains li dit tote voies : « Rois, doinras me tu *ce que ge te demande* ? » (f. 2b).

*C* : ...*ceo que jeo te demande* (f. 282c).

*H* : ...[ce] *por coi je suis cha venus* (f. 150b ; II, 70).

*D* : ...*has lo que a ti vine* (Ch. CCCV).

(2) *S* : li arcevesques de *Cantorbiere* (f. 1d).

*C* : ..... *Cantorbire* (f. 282a).

*H* : ..... *Cantorbile* (f. 149b ; II, 67).

*D* : ..... *Concurbel* (Ch. CCCIII).

La forme *Concurbel* est évidemment dérivée de *Cantorbile*, qui est une déformation de *Cantorbiere*.

(3) *S* : ...car en cest *paleis* avra adonc joie si grant (f. 1c).

*C* : ..... en ceste *palais*... (f. 281 d).

*H* : ..... en cest *païs*... (f. 149a ; II, 66).

*D* : ..... en esta *tierra*.. (Ch. CCCIII).

L'allusion ici est à la joie qui remplira le roi Arthur et ses chevaliers le jour où le bon chevalier, Galaad, accomplira l'aventure du Siège Perilleux. La leçon de *C* et *S* semble donc préférable.

(4) *S* : Et ge quit se gentillece ne te venist d'aucune partie, ja tis cuers ne *se* traisist a si haute chose com est chevalerie (f. 2c).

*C* : ...*se* traisist... (f. 282d).

*H* : ...*te* traisist... (f. 150d ; II, 71).

*D* : ...*te* traeria... (Ch. CCCV).

Il est difficile de dire laquelle des deux leçons est celle de l'original, mais il est plus probable qu'un remanieur ait changé *se* en *te* que l'inverse : les mots *te* (*venist*) et *tis* auraient pu amener la substitution de *te* à *se*.

(5) *S* : Mes il onques por *parole* que je li die ne s'i velt consentir ne acorder for a estre chevalier (f. 2c).
*C* : ...pur *parole*... (f. 282c).
*H* : ...pour *chose*... (f. 150c ; II, 70).
*D* : ...de *cosa*... (Ch. CCCV).

Le groupement *HD* paraît donc établi [1]. Par contre, il n'y

---

1. Si, comme il paraît évident, HD remontent à une source commune (Y), DS et DC ne devraient jamais s'opposer à CH et SH, puisque les leçons de D dériveraient de Y, et par ce fait devraient se retrouver dans H. Or, il y a plusieurs cas de ces concordances anormales, mais on conçoit fort bien qu'elles soient dues au hasard, puisque le plus souvent elles ne portent que sur des vétilles. En voici la liste :

a) SD contre CH :

1) S : Beneoiz soit par cui *ele fu comencie* (f. 2a).
D : ...por cuyo consejo *fue començada* (Ch. CCCIII).
H : ...par cui conseil *ele coumencha* (f. 149d; II, 68).
C : ...par qui conseille *ele començа* (f. 282b).
2) S : mi filz... *m'en feit parler* (f. 2b).
D : .....*me faze fablar* (Ch. CCCV).
H : .....m'en parole (f. 150c; II, 70).
C : .....m'en somont (f. 282d).
3) S : et quant il avoit oïe *messe* (f. 2d).
D : e despues que oyan *la missa* (Ch. CCCVI).
H : et quant il l'avoit oï(i)e (f. 151a; II, 71).
C : ..... i l'avoit oïe (f. 283a).
4) S : *Or*, fet Merlin, puis que vos sor mei metez cest afeire, je l'acheverai en tel maniere que ge n'en devrei estre blasmez (f. 1b).
D : *Agora*, dixo Merlin, pues que en mi lo dexays, yo lo acabare... (Ch. CCCII).
H : *Ore soit*, fait Merlins, et puis que vous dou tout vous en metés sour moi de cest affaire, je l'achieverai... (f. 148c; II, 65).
C : *Ore sait*, fait Merlin, puis que vus vus en mettez sor moi, jeo l'acheverai... (f. 281b).
5) S : mes aprés *celui jor* (f. 1c).
D : mas despues de *aquel dia* (Ch. CCCIII).

a pas lieu de croire que *C* et *S* forment un sous-groupe : les fautes qu'ils ont en commun ne sont pas décisives. Ainsi, lorsque *C* et *S* omettent l'un et l'autre *se* après *que*, on conçoit facilement que deux scribes indépendants aient fait le même bourdon :

> Je le faz, dit Merlin, por ce que [*se*] en totes tes granz joies te sovenoit de cele dolereuse jornee, tu en seroies plus humilianz vers ton Creator... (*S*, f. 1c ; *C*, f. 281d) [1].

Ailleurs, c'est la répétition de *perilleus* qui a pu amener la même faute dans deux copies indépendantes :

> « Vez ci le Siege Perilleus. [*Aiiés le bien en memoire apriés ma mort que je ensi l'ai apielé* ». *Li rois demande a Merlin :* « *Merlin, pour coi l'avés vous apielé perilleus* ? »]. « Sire, por ce qu'il i a si grant peril que

---

H : mais aprés chelui (f. 149a ; II, 66).
C : mais aprés celui (f. 281d).

6) S : Certes, *sire*, fet li preudom, ausint me semble il (f. 2b).
CHB ont omis *sire*, mais D a *señor*. Or, puisque nous savons que DB dérivent du même original, l'accord de SD contre CHB doit être fortuit.

7) S : Et quanz enfans as tu ? dit li rois. — *Sire*, ge en ai treize (f. 2c).
CH ont omis *sire*, mais DB ont *señor*.

8) S : ...si haute chose com *est* chevalerie (f. 2c).
D : .....como *es* caualleria (Ch. CCCV).
H : .....comme a chevalerie (f. 150d ; II, 71).
C : .....com chevalerie (f. 282d).
B : .....como caualleria (f. LXXIIIc).
Cf. l'explication que nous avons donnée à propos de l'exemple nº 6.

9) S : Gauvain, qui estoit *assez* biax damoisiaux (f. 2a).
CH ont omis *assez*, mais D a *muy* fermoso, et B *bien* fermoso.

b) SH contre CD :

10) S : ...qu'il venissent au jor nomé a Chamahaloth *a la feste de sa femme* (f. 1b).
H : ...*a la feste de sa feme* (f. 148c ; II, 65).
C : ...a la feste *de ces noces* (f. 281c).
D : ...*a sus bodas* (Ch. CCCIII).
Il se peut que *a sus bodas* soit une traduction de *a la feste de sa femme*.

1 .H a conservé la bonne leçon (f. 149a ; II, 66). D supprime *se*, mais insère *et* après *jornee* : « Yo lo fago, dixo Merlin, por que en todas vuestras grandes alegrias vos mienbre aquella dolorosa jornada, *e* sereys por ende a mas tenido al vuestro saluador... (Ch. CCCIII).

ja chevalier ne s'i aserra qu'i ne muire ou qu'i ne seit mahaigniez... (*S*, f. 1c ; *C*, f. 281c) [1].

Il arrive enfin à *S* de s'opposer à la fois à *Y* et à *C* (c'est-à-dire à *H*, à *D* et à *C*). Faut-il croire qu'en pareils cas il retouche un modèle semblable à leur source commune que nous appellerons *X* ou qu'au contraire c'est *X* qui déforme des leçons authentiques conservées dans *S* ? Aucune des variantes que nous avons relevées ne permet d'opter pour l'une ou l'autre de ces hypothèses, bien que dans la plupart des cas on soit tenté de préférer les leçons de *S*. Voici, à titre d'exemples, quelques cas intéressants :

(1) *S* : Et cil saut erraument de son roncin et *l'en* vet baisier le pié, et autresi fet *li* filz, et l'en mercient ambedui (f. 2b).
*CH* : ...*li* vait ...*son* (*H ses*) filz (*C*, f. 282c ; *H*, f. 150c ; II, 70).
*D* : ...*su* hijo (Ch. CCCV).
(2) *S* : Il covient que vos *beneissez* ces sieges (f. 1d).
*CH* : il covient que (*C* vus) *purseignés e benissiez* (*C*. f. 281d ; *H*, f. 149b ; II, 67).
*D* : ...que los *bendigays e los santiguays* (Ch. CCCIII).
(3) *S* : Benoiz soit par *cui* ele fu comencie (f. 2a).
*CH* : ..... par *qui* (*H cui*) *conseil* ele comença (*C*, f. 282b ; *H*, f. 149d ; II, 68).
*D* : .....por *cuyo consejo* fue començada (Ch. CCCIII).
(4) *S* : Lors manda li rois par son roiaume toz les preudomes *qui tenoient de lui terre* (f. 1b).
*C* : ...*qui de li tienent terre* (f. 281c).
*H* : ...*qui de li tenoient terres* (f. 148c ; II, 65).
(5) *S* : Sachiez que je sui uns laboranz de terre et main ma carruie et en laborant et en coutivant ma terre aquier je *mon* vivre et le sostenemenz de mes enfanz (f. 2c).
*H* : ...acquier jou *le* vivre... (f. 150d ; II, 70).
*C* : ...gaigne *le* vivre e le sustenance de moi e de mes enfanz (f. 282d).
*D* : ...que por labrar tierra gano por que biuan mis hijos *e yo* (Ch. CCCV).
(6) *S* : Et je les avrei tost esleuz si qu'il seront mis en leur sieges le jor que vos feroiz vos noces. Et en tel maniere sera la feste doblee : et de vos noces *et de* la Table Reonde qui sera enterine (f. 1b).
*C* : E jeo les averoi tost esluz si qu'il serront mis en lor siege le jur que vus freez vos noces. En tele maniere serra la feste double : de vos

1. H D ont conservé la bonne leçon (H, f. 148d ; II, 66 ; D, Ch. CCCIII).

noces *e de ceo que* la haute table serra entiere e emplie (f. 281b-c).

*H* : Et je les avrai tous esleus, si qu'il seront mis en lour sieges le jour que vous ferés vos nueches. *Et de che que* la haute table sera enterine (f. 148c, II, 65).

*H*, qui a fait tomber par un saut du même au même les mots *en tel maniere, . . noces* est évidemment dérivé d'un manuscrit apparenté à *C* : tous les deux portent la leçon *et de che que*, tandis que *S* a *et de*. La construction de *S* est supérieure et pourrait très bien représenter celle de l'original.

(7) *S* : Rois, eslis de tote ta terre les meilleur cinquante chevaliers que tu i savras. Et se tu sez aucun *chevalier* preudome de cors et vassal, ne leisse mie *por povreté* que tu ne l'i metes (f. 1a).

*C* : . . . aucun *chevalier povr qui soit* preudome de cors e vassal, ne lasse mie *por sa poverté* . . . (f. 281b).

*H* : . . . auchun *povre chevalier* preudomme de cors et de vasselage, ne laisse mie *pour sa povreté* (f. 148b ; II, 64).

*D* : . . . *por toda su pobreza* (Ch. CCCII).

La leçon de *S* est isolée. *C* ajoute *povr qui soit*, *H povre* seulement après *chevalier* ; en plus *C*, *H* et *D* changent *pour povreté* en *pour sa povreté*.

(8) *S* : « Donc ne sera ce a piece », ce dit li reis, « que cil chevaliers viegne qui deit ceste siege acomplir ». « Veirs est », ce dit Merlin. « Ge meimes me tenisse a bien eurez se ge peusse *celui veoir qui l'acomplira*, car en cest paleis avra adonc joie si grant que devant ne aprés n'avra autretele. Et entre *celui jor* et l'autre ou tu orras noveles de ton grant [duel] avra grant terme. Mes *aprés celui jor* que ge te devis ne vivras tu mie longuement, car li granz dragons que tu veis en ton songe te metra a destruiement » (f. 1c).

*C* : . . . si jeo puis *celi jour veir qu'il serra acomplis*, car en ceste palais avra adonc joie si grant que devant ne aprés li n'i avera autretel. Et entre *celi jour* ou tu averas noveles . . . Mais *aprés celui* que jeo te devise . . . (f. 281d).

*H* : . . . se je peusse *chelui jour veoir que che sera acompli*, car en cest païs avra a[d]on[c] joie si grant que devant ni aprés n'avera autretel. Et entre *chelui* et l'autre tu orras novieles . . . Mais *aprés chelui* que je te devis . . . (f. 149a ; II, 66).

*D* : . . . Si pudiesse *aquel dia ver que sera conplida*, que en esta tierra . . . y entre *aquel dia* e otro que aura nueuas . . . mas *despues de aquel dia* . . . (Ch. CCCIII).

Le sens diffère un peu dans les deux groupes de textes : d'après *S*, Merlin nous dit qu'il serait heureux s'il pouvait voir *celui* qui achèvera l'aventure du Siège Perilleux ; d'après *C*, *H* et *D*, Merlin avoue qu'il se réjouirait s'il pouvait voir *le jour* où le Siège Perilleux sera rempli. Faut-il voir dans la leçon de *CHD* une contamination avec *celui jor* qui figure quelques lignes plus bas ? Il est difficile de se prononcer.

(9) *S* : Et quant li rois les vit, si les apela mult bel et les fit avant venir, si fit aporter robes et *armeures* et espees, *et les fit toz vestir*, le vallet avant et Gauvain et les autres aprés (f. 2c-d).

*C* : E quant li rois les vit, si les apele mult bele e les fist avant venir, si fist aporter robes e *armes* e espees, *e lor fist tost vestir des robes*, e dona armes tut avant au vallet e a Gauvain aprés, e puis as autres (f. 283a).

*H* : Et quant li rois les vit, si les apiela moult biel et lour dist : « Venés avant et aportés reubes et dras et *armes* et espees ». *Et lour fist tous vestir reubes*, et le vallet avant et Gauvain et les autres aprés (f. 151a ; II, 71).

*D* : E quando el rey los vido, llamo-los e fizolos venir ante si, *e hizolos vestir de armas*, e al moço ante, y despues a Galuan... (Ch. CCCVI).

*B* : ...llamo-los e fizolos venir ante si, *e fizolos vestir de paños e de armas*... (f. LXXIIc).

*C*,*H*,*D*,*B* ont en commun deux leçons probablement fautives : *armes* au lieu de *armeures* et *lour fist tous vestir reubes* au lieu de *les fit toz vestir*. On peut attribuer ces deux changements à un intermédiaire *X*.

(10) *S* : Et quant il vint au departir, li rois plora [*plus*] por les compaignons de la Table Reonde *q'il ne fit* por sa fille, si les baisa chascun par sei et sa fille aprés (f. 1a).

*H* : Quant che vint au departir, li rois ploura *moult* pour les compaignons de la Table Reonde, *plus qu'il ne fesist* pour sa fille... (148a ; II, 64).

*C* : E quant ceo vint au departir, li rois plura *mult tendrement* pur les compaignons de la Table Reonde, *plus pur eus que* pur sa fille... (f. 281a).

*D* : ...lloro el rey *mas* por los caualleros de la Mesa Redonda que no por su hija (Ch. CCCII).

Les leçons de *C* et *H* paraissent remaniées : leur source commune, *X*, a pu ajouter *moult* (*tendrement*) après *ploura* et insérer *plus* après *Reonde*. La leçon de *S* s'expliquerait alors par un simple saut du même au même.

Voici, pour résumer ce qui précède, un schéma graphique des quatre versions du texte :

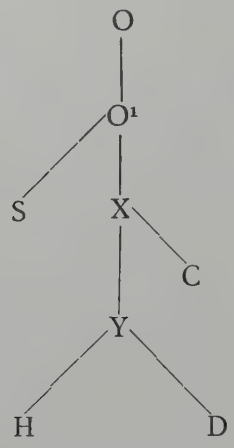


Ce schéma ne devrait point dissimuler la complexité de la tradition manuscrite de la *Suite du Merlin* : les trois témoins français (*S*, *H*, *C*) représentent, certes, autant d'états différents du texte. *S* paraît le plus voisin de l'original (*O*) ; *C* représente le deuxième état (*X*), et *H* et *D* le troisième (*Y*). On ne saurait sans doute jamais reconstituer la version originale de la *Suite du Merlin*, mais il est certain qu'en faisant appel à *C* et *S* le futur éditeur du texte pourra améliorer celui de Gaston Paris.

Fanni Bogdanow.

# DE L'AMOR QUE DEX A A HOME

## POÈME RELIGIEUX DU XIIIe SIÈCLE

Le texte que nous nous proposons d'éditer nous a été conservé par les trois manuscrits suivants :

*A*. — Vatican, Reg. 1682, f° 102a-108d.
*B*. — Paris, B. N. fr. 24429, f° 110c-115d.
*C*. — Paris, B. N. fr. 837, f° 121a-125c.

Dans le manuscrit *A*, le texte porte un titre : *De l'amor que Dex a a home*; dans le manuscrit *B*, on lit au début du poème : *Ici commance le romans de l'amor que nostre sire ot a homme*. Aucune de ces deux copies ne contient d'explicit. Le manuscrit 837 se termine sur cette indication, écrite de la main même du scribe : *Explicit le romant d'amors*; une main postérieure a ajouté un titre au début : *Le romans d'amours*. Notre texte ne paraît guère avoir été signalé jusqu'à présent que par les bibliographes : Gröber, *Zts*, IV, 352 (à propos du ms. *B*), Stengel, *Zts*, V, 384 et E. Langlois, *Not. et Extr.*, XXXIII, 2e p., p. 205 (à propos du ms. *A*), Naetebus, *Die nichtlyrischen Strophenformen*, LXV, 2 et Långfors, *Incipit*, p. 45. Cf. encore Gröber, *Grundriss*, p. 869. Aucun de ces auteurs n'a signalé la présence du poème dans le ms 837, malgré la mention de P. Paris, *Les manuscrits françois*, VI, 407.

En ce qui concerne les leçons, ces trois manuscrits se groupent de telle façon que le 837 représente une recension, *A* et *B* en représentent une autre, sensiblement différente dans le détail. *A* et *B*, au contraire, sont deux manuscrits « frères » : le fait a été reconnu depuis longtemps (dans la note de Stengel signalée ci-dessus); aussi leurs deux textes sont-ils très semblables.

La première question à trancher est donc de savoir à laquelle

des deux recensions, *A B* ou *C*, l'éditeur doit accorder la préférence. Toutes réserves faites concernant l'exactitude des comptes dece genre, concernant aussi une certaine relativité de jugement à laquelle il est impossible d'échapper, nous avons relevé entre le texte de *A B*, d'une part, et le texte de *C*, de l'autre, 252 cas de désaccord. De ces 252 cas, 142 sont indifférents; la bonne leçon y est indiscernable et peut être représentée soit par l'une, soit par l'autre des recensions. Dans six cas, le texte est mal assuré de toute façon et ne permet aucune conclusion : il s'agit des vers 295-96, 371-72, 382, 458, 547-50, 756. Restent 104 cas, où il nous semble que le 837 (*C*) ne doit être suivi que 36 fois, *A* et *B*, au contraire, 68 fois. On peut naturellement différer d'avis sur quelques-uns des points litigieux; je ne crois pas que, tout compte fait, la balance puisse être renversée et le total des leçons à porter à l'actif du 837 l'emporter sur celui de *A B*. Il y a plus. Les fautes de *A B* sont, en général, des fautes grossières, qui sautent aux yeux. La présence du 837 évite simplement à l'éditeur la peine et les risques d'une conjecture. Cf. 97, 277, 499, 553, 577, 579, 589, 626, 678, 694. Même, au vers 665, la leçon *amor* pour *honor* peut provenir d'une mauvaise lecture d'une graphie *annor*. Cf. aussi le désordre provoqué par le fait que *A* et *B* n'ont pas su lire dans leur modèle (ou, plus probablement, leur modèle lui-même n'avait pas su reconnaître) le mot *juïf*, *juïs* aux vers 506, 525, 691 et 717. Le texte du 837, au contraire, semble trahir l'intervention d'un reviseur, ou, à tout le moins, d'un lecteur qui a, de-ci delà, retouché le texte. Ce n'est pas que les fautes grossières soient absentes, cf. 251, 331, 397, 521, 606, 709, 844-46. Mais on notera la tendance très nette du 837 à éviter (supprimer ?) les hiatus, cf. les variantes des vers 14-15, 215, 227, 383, 402, 450, 498, 820. Ailleurs une forme plus moderne remplace une forme ancienne : 21 (*ameur*), 224 (suppression de *tel* féminin), 790 (*juner*). Enfin il est difficile de ne pas supposer qu'en quelques passages notre manuscrit a corrigé, de son propre chef, un texte que, pour une raison ou pour une autre, il n'avait pas compris : 41 (*les sains cuers*), 286 (où la leçon de *A B* nous paraît plus subtile), 593 (où le 837 a été gêné par la valeur relativement rare de *encorre*), 615 (rareté relative de la combinaison *des ainz*), 867-68 (le vers 867 n'a pas été compris non plus par

le manuscrit de Paris (*B*), mais la leçon de ce dernier, absurde, confirme celle du manuscrit de Rome, qui est la bonne). On notera de plus que la conclusion du 837, différente de celle que l'on trouve dans *A B*, est évidemment postiche; c'est à peine si elle se raccorde aux vers qui précèdent immédiatement. Pour toutes ces raisons, il apparaît que l'on doit accorder plus de confiance à la recension *A B*.

*A* et *B* sont très semblables, nous l'avons dit. *B*, cependant, le manuscrit de Paris, est infiniment plus soigné d'exécution que *A*; mais cela ne veut pas dire que le texte en soit meilleur. En principe, quand *A* et *B* diffèrent l'un de l'autre, la bonne leçon devrait pouvoir être déterminée par l'accord de *A* et de *C* ou celui de *B* et de *C*. Mais ces cas d'accord se balancent à peu près (89 contre 98), si bien que nos deux manuscrits sont renvoyés dos à dos. De plus, il s'en faut de beaucoup que les choses soient simples; nos trois manuscrits sont dans l'ensemble très médiocres; ils ont souvent bronché sur un texte parfois difficile; les croisements (c'est-à-dire les fautes *A C* ou *B C*) sont fréquentes; fréquentes aussi, et dans les cas épineux, les leçons triples (42 cas). Dans ces conditions, je me suis en fin de compte décidé à prendre le manuscrit de Rome (*A*) comme base. Ce n'est pas qu'il l'emporte vraiment en qualité sur son concurrent *B*. Mais la « sincérité » de *B* est sans doute un peu moins bonne que celle de *A*. Cf. le vers 221, où le modèle de *A B* portant *droiture*, au lieu de *droituriere* (signe d'abréviation oublié ?), *B* a essayé grossièrement de rétablir la mesure, et le vers 423 où il a également tenté une interprétation de *doiz* mal lu ou mal compris.

On trouvera donc ci-dessous, en principe, le texte de *A*. Mais la médiocre qualité du témoin a rendu nécessaire un très grand nombre de corrections, et c'est en définitive plutôt un texte éclectique qui est présenté au lecteur, peut-être même parfois arbitraire dans le choix de la leçon. J'espère cependant ne pas avoir trahi la pensée ou la démarche de l'auteur. De toute façon, je n'ai introduit qu'une correction contre la leçon commune des trois témoins, au vers 89.

Notre poème est anonyme. Il ne contient aucun élément explicite de datation. Nous n'avons, pour le situer approxima-

tivement, que la faible ressource de l'étude des rimes et de la versification. Il comprend 67 sixains d'octosyllabes sur trois rimes (soit 402 vers, 201 rimes dont 73 différentes) et 492 octosyllabes à rimes plates (246 couplets, 97 rimes différentes). La langue des deux parties est identique ; elle ne nous apprend pas grand-chose.

1) L'auteur distingue *é* de *ié*. 2) Il ne semble pas connaître la réduction de *-iée* à *-ie*. Nous avons 18 rimes en *-ie* (*-ies*) ; elles sont toutes pures. La rime *-iée* ne figure pas dans le poème. C'est pourquoi nous avons suppléé le vers 137, qui manque dans le manuscrit de Rome, par la leçon du manuscrit de Paris (*B*), et non par celle du 837. 3) L'auteur distingue les rimes en *-en* des rimes en *-an*. Toutefois, conformément à une pratique courante en ancien français, *talent* rime avec *devant* au vers 127. 4) Les rimes de *-ein* à *-ain* (type *plein, vain*) sont fréquentes. 5) Le produit de *e* fermé (*oi*) rime avec les mots du type *gloire*, mais jamais avec *-ai* ou *-è*. 6) L'auteur distingue *-aille* (trois exemples) de *-eille* (trois exemples). 7) Les rimes de *-ai* à *-è* sont rares ; on ne trouve que *maistre* 332, *naistre* 737 et *mais* 726. La rime de *-ai* à *-è* en finale directe ne se rencontre pas. Le cas régime *Dé* rime en *-e* < *a* latin (366, 563). 8) A la finale, *s* et *z* sont soigneusemcnt distingués, par exemple aux rimes en *-is* (sept cas), distinctes des rimes en *-iz* (trois cas, *pris*, de lat. *pretium*, rimant régulièrement en *-is*), en *-us* (un cas), distinct des rimes en *-uz* (deux cas), en *-ains* (un cas), distinct de *-ainz* (un cas), en *-aus* (deux cas), distinct de *-auz* (un cas). 9) Les rimes en *-ist* (16 cas) sont distinctes des rimes en *-it* (deux cas). 10) Il n'y a pas de confusion à la rime entre voyelles ouvertes et voyelles fermées. 11) Les mots en *-orem* ne riment qu'entre eux (la graphie est *-or*, sauf au vers 605 : *paour*, *seignour*) ; de même les adjectifs en *-osus* (graphie *-eus* 121, *-ous* 663), en *-osa* (graphie *-ouse* 46 où figure *espouse*, *-euse* 465, 763, 851). *Nous* et *vous* ne riment qu'entre eux (57 et 175). *Desore* et *demore* riment entre eux (355) ; on trouve encore *seeors* et *decors* (213) et *secourt* et *corl* (755), *rote* et *dote* (417), *rote* et *toute* (767), *escoute* et *goute* (525). 12) Le cas sujet *vils*, de l'adjectif *vil*, rime en *-is* (deux fois 483 et 733) ; le cas sujet des adjectifs en *-alis* et de *tel* (*talis*) rime en *-eus* (du même au même 187 et 333, avec *Deus* 267). Cependant *desloiaus* (deux exemples) rime en *-aus* avec *maus* (115 et 231). La rime des vers 351-354 réunit *cels* (c'est-à-dire *çaus*) et *sals* (lat. *salvos*). 13) Il n'y a pas de faute à la rime contre la déclinaison, une fois adoptée au vers 183 la leçon du manuscrit 837. On notera le cas sujet *clartez* 158, ce qui justifie les graphies *durtez*, *debonairetez* au vers 280-81, *viltez*, *deïtez* (479-80) et, sans doute, la rime *pitie(z)*, *piez* au vers 689. Au vers 147, les formes *gent* et *genz* sont toutes deux possibles (variante du vers 150) ; *amors* et *deçors* ne prouvent rien (rime du même au même) ; pour *raisons* 282, cf. infra. En ce qui concerne les masculins, on notera *debonaire*, vocatif aux vers 170 et 403, mais

attribut de sujet masc. à 659 ; de même *sire* 64, 194, 374 et 657, mais *maires* 135. Remarquons encore *torné a gas* l'ancien français employant normalement, dans la locution, la forme en *-s*. 14) On trouve sept cas de 1re pers. du pl. à la rime : cinq fois la rime a lieu du même au même, la graphie est variable, 109, 112, 455, 633, 823. Aux vers 279-282, nous trouvons le couple *poons-raisons* (cas sujet) et aux vers 63-66 *perdon-non*. L'auteur utilisait sans doute la forme sans *s*, et le *raisons* du vers 282 n'est peut-être qu'une fantaisie graphique. 15) L'imparfait du subj. de *pooir* est *poïst* (323, 370, 385, 487); noter *vousist* 371 et 554, et *morist* 536 ; ajouter *secoreüst* attesté par la scansion (607), cf. *encorreüz* 593 de *encorre*. On notera *remeïssien* en rime avec *bien* (93) et *fuissoiz* en rime avec *foiz* (446), le parfait faible *estendié* en rime avec *pié* (581). Le parfait de l'indicatif *sousist*, de *souldre*, à 589, est curieux ; la forme régulière *sot* (pour *sost*) se rencontre à 579. 16) L'accord de *clofichiez* 583 mérite peut-être une remarque (les compléments sont *les mains et les piez*).

La scansion des octosyllabes montre que l'auteur ne réduit jamais les hiatus intérieurs (cf. cependant *jusqu'a la darraine maaille* 132, et peut-être 430), que les subjonctifs de la première conjugaison ne sont jamais en *e* sourd (type *esgart*, *esfort*), que les adjectifs de la deuxième classe ne connaissent pas les formes féminines analogiques (*grant*, *fort*, *tel* sont constants ; *douce*, au vers 46, est la seule forme connue). *Ferm* et *enferm* aux vers 226 et 286 sont probablement les formes de l'auteur. On trouve la forme *el* (pour *elle*) aux vers 53 et 770, et pour *elles* à 771. Cf. encore les enclises *quil* (101, 723), *jel* (510, 545), *nes* (753, 761) et *quels* (95). Au vers 66, *nel* est peut-être pour *ne la* ; on peut y voir à la rigueur un pronom neutre. Enfin notre poème nous offre une forme rare d'un mot lui-même assez rare, à savoir *clot* 712 « trou, enfoncement ». La forme usuelle est *crot*, *clot* n'étant guère attesté que dans *Florence de Rome* et les variantes du vers 4624 du *Perceval* de Chrestien. Il est difficile à localiser, cf. von Wartburg, *FEW*, II, 796-98,

Des remarques précédentes, il n'y a pas grand-chose à tirer. La distinction de *s* et *z* exclut la région picarde que pourrait suggérer la distinction de *an* et *en*. De même, les premières personnes en *-on* passent pour être de l'Ouest ou du Sud de la région centrale ; en fait, elles se rencontrent jusque chez Rutebeuf, par exemple ; mais elles ne sont pas du Nord. La forme *çaus* < *ecceillos* a une très grande extension (picard, lorrain, champenois, bourguignon) avec des pointes vers l'Ouest ; les subjonctifs en *-ien(s)* sont picards ou lorrains, et se rencontrent dans le français central ; les 2e pers. du pluriel en *-oiz* sont fréquentes et résistantes dans l'Est. En réalité, notre auteur écrit une langue fortement normalisée et moyenne. Les quelques

aberrances dialectales qu'on y relève, en partie contradictoires, n'ont pas grande signification ; elles nous invitent seulement à regarder, sans doute, vers l'Est du domaine français. Par contre, la régularité grammaticale et la persistance de certains traits anciens, sinon archaïques, interdisent de faire descendre chronologiquement notre pièce plus bas que la première moitié du XIII^e siècle. Il n'y a même apparemment aucune raison de ne pas la faire remonter plus haut, peut-être de quelques décades. Nous avons affaire à une pièce écrite dans une langue particulièrement pure et pour ainsi dire classique, et qui doit dater du premiers tiers, peut-être même du premier quart du XIII^e siècle.

Le *Romans d'amours* est une exhortation pressante, adressée au chrétien, d'aimer son créateur, exhortation fondée avant tout sur cette considération que Dieu, le premier et gratuitement, c'est-à-dire sans besoin ni nécessité, a prodigué à sa créature les marques de l'amour immense que lui-même il lui porte. Il n'est donc que de stricte justice — et c'est d'ailleurs notre intérêt — de nous efforcer de correspondre à cet amour. Et comme la preuve la plus éclatante de l'amour que Dieu a pour nous est le sacrifice de son fils et la mort du Christ sur la croix, notre poème expose longuement (mais, il faut le dire, sans grande originalité) les conditions et les raisons profondes de la Rédemption, se présentant ainsi, au moins en ce qui concerne ses parties les plus intéressantes et les plus vigoureuses, comme une sorte de *Cur Deus homo* rédigé à l'usage des laïcs.

Que l'auteur de notre texte soit un clerc, et même un clerc assez instruit, c'est ce dont on ne saurait douter : on trouvera dans les notes de l'analyse qui suit un certain nombre de rapprochements avec des textes scripturaires ou des développements qui reviennent fréquemment dans les traités didactiques du temps. Mais ce clerc avait une bonne teinture de théologie, et il a voulu faire passer dans son exposé un peu de la doctrine, ou des doctrines, qu'on lui avait enseignées dans les écoles. Cependant, en ce qui concerne en particulier le dogme de la Rédemption, il faut savoir que l'exégèse en était encore assez flottante au début du XIII^e siècle, et l'on remarque, chez notre poète, des traces de cette hésitation. Plus précisément, on notera

qu'il fait encore une assez large place à ce que l'on appelait, dans l'ancienne théologie, les « droits du démon » (vv. 355-72; 591-98), alors que l'essentiel de son exposé se fonde, en réalité, sur la doctrine de la « satisfaction » (vv. 513-590), mise en circulation par saint Anselme. Et l'on notera aussi que cette contradiction, ou tout au moins cette incompatibilité, pourtant fort grande, ne paraît pas avoir gêné notre auteur.

En dépit de ce que l'on pourrait attendre à l'énoncé du titre, notre poème accorde peu de place aux développements mystiques. Il est, sur ce point, très différent, par exemple, du texte qu'a autrefois publié F. J. Tanquerey dans la *Romania* LXVI (1940), p. 322-354, et qui est, lui aussi, une exhortation à l'amour divin. Il s'agit bien plutôt cette fois d'un enseignement, et d'un enseignement qui se veut précis et rigoureux. Aussi outre le problème de la Rédemption, trouvera-t-on ici abordées un certain nombre d'autres questions de théologie élémentaire, telles que la place réservée à l'homme par Dieu dans l'ensemble de la création, la raison pour laquelle Dieu a imposé à Adam une interdiction dont il devait pourtant bien savoir qu'il ne la respecterait pas, le fait que la nature divine n'a été ni corrompue ni souillée par le corps humain qu'elle a revêtu, etc...

Ceci dit, il faut pourtant ajouter que la composition d'ensemble du poème manque de suite. A partir du vers 473, l'exposé, qui paraissait bien être jusque-là une sorte de catéchisme destiné à rafraîchir ou à parfaire les notions qu'un chrétien peut ou doit avoir de sa foi, prend brusquement les allures d'une argumentation destinée à répondre aux objections des juifs. Puis, au vers 691, commence un développement sur les mérites de la Vierge Marie, qui se rattache assez mal à ce qui précède, développement auquel (v. 837) en succède un autre sur la valeur et la dignité de l'âme opposée au corps. Enfin le poème se clôt sur une conclusion rapide et banale (869-94). Et, à cette faiblesse de composition, fait en quelque sorte pendant, sans toutefois lui correspondre exactement, cet accident que le poète a changé de rythme au cours de son travail et qu'après avoir aligné 402 vers disposés en sixains sur trois rimes, il passe au couplet d'octosyllabes à rimes plates, d'une technique plus facile.

Et tout cela donne un peu l'impression, sans que l'on puisse

affirmer qu'il en soit ainsi, que nous avons affaire à une pièce à laquelle son auteur n'avait peut-être pas donné la dernière main — ce qui ne veut pas dire cependant que, telle que nous la possédons, elle ne présente pas déjà un premier aspect de fini, et même de poli. De toute façon, ce n'est donc pas la rigueur du développement, ni, bien entendu, l'originalité de la pensée, qui font son intérêt. Mais on pourra y noter, je crois, une précision et une convenance d'élocution rares, si je ne me trompe, dans les morceaux de ce genre, si nombreux en ancien français, mais aussi, la plupart du temps, si plats ou, tout au moins, si faciles d'expression. Le principal mérite de notre poème est donc un mérite de style; le vers y est, presque toujours, plein et sans cheville, l'expression souvent ramassée et vigoureuse; fréquente aussi la formule, sinon heureuse ou frappante, du moins concise. On goûtera aussi, je pense, l'adresse avec laquelle le poète, dans sa première partie, a utilisé le sixain d'octosyllabes et le parti qu'il a su tirer de ce rythme un peu haché et martelé. Tout compte fait, ce texte méritait sans doute d'être tiré de l'oubli; c'est un bon exemple de ce que pouvait donner la littérature d'édification quand s'y appliquait un esprit somme toute distingué; un bon exemple aussi de ce que pouvaient être les lectures pieuses d'un laïc cultivé du XIII^e^ siècle.

Voici maintenant une analyse rapidement commentée du poème.

L'amour, bien souverain, est le gage de la félicité. Il ne s'agit pas, bien entendu, de l'amour du monde, du fol amour, mais de l'amour de Dieu (1-36). Puisse Dieu remettre donc les égarés dans la bonne voie et rappeler à l'âme l'objet pour lequel elle a été créée, à savoir aimer son créateur (37-54)! Le salut éternel est à ce prix, et d'ailleurs ce prix est facile à acquitter, Dieu ayant mis en nous la « vertu d'amour » en même temps que la raison ou l'entendement et ne nous demandant pas autre chose que de l'aimer[1] (55-

1. Cf., entre beaucoup d'autres, Richard de Saint-Victor, *De gradibus caritatis*, 3, (*P L*, 196, 1202) : « Solus est igitur amor quem a nobis Deus exigit... Plenitudo legis est caritas et legem continet et prophetas, quia quidquid divina lege indicitur vel interdicitur, ad solum amorem reducitur. Solve tributum amoris, et Domino noveris satisfactum. » Ce passage de Richard combine les deux textes scripturaires fondamentaux de toute la théologie de

90). Mais, dans notre ingratitude et notre orgueil, nous faisons un mauvais usage de ses dons (91-162). Et pourtant, Dieu, lui, nous aime, et d'un si grand amour qu'il est impatient de notre repentir et tout prêt à faire les premiers pas vers nous pour nous réconcilier avec lui (163-192). La mort subie sur la croix, supplice que les sots considèrent comme une folie [1], est la preuve la plus éclatante de cet amour qu'il nous porte (193-210).

Dieu a donc voulu la créature pour que la créature l'aime, et il l'a voulue par un acte de pure générosité, car sa gloire, parfaite en elle-même, n'avait nul besoin d'être rehaussée [2]. Mais une partie des anges, créés en premier lieu, manqua à son devoir, et l'homme fut créé à son tour, afin de combler le vide laissé par les anges déchus [3] (211-245). Il ne convient pas de se demander ici pourquoi Dieu, lors de cette création, imposa à l'homme une condition dont il savait que celui-ci la violerait, c'est-à-dire de ne pas manger

---

l'amour, saint Paul, *Rom.*, 13, 10 : « Plenitudo ergo legis est dilectio », et Math., 22, 40 : « In his duobus mandatis universa lex pendet et prophetae. » Le texte de Mathieu est traduit mot à mot par notre poète aux vers 643-44.

1. Le thème de la « folie de la croix » vient de saint Paul, I, *Cor.*, 1, 23 : « Nos autem predicamus Christum cruxifixum, Judaeis quidem scandalum, gentibus autem *stultitiam*. » Cf., à titre d'exemple, saint Bernard, *Sermo 29 de diversis*, 3 (*PL*, 183, 621) : « Nonne quodam modo *stultum* se fecerat, qui tradidit in mortem animam suam et tulit peccata multorum, et quae non rapuit tunc exsolvebat? »

2. Idée banale. Cf. Pierre Lombard, II, *dist.* 1 : « Et si quaeratur ad quid creata sit rationalis creatura, respondetur : Ad laudandum Deum, ad serviendum ei, ad fruendum eo; in quibus proficit ipsa, non Deus. Deus enim, perfectus et summa bonitate plenus, nec augeri potest nec minui. Quod ergo rationalis creatura facta est a Deo, referendum est ad creatoris bonitatem, ad creaturae utilitatem... Factus ergo angelus sive homo propter Deum dicitur esse, non quia creator Deus et summe beatus alterutrius indiguerit officio, qui bonorum nostrorum non eget, sed ut serviret ei ac frueretur eo cui servare regnare est. »

3. L'idée que l'homme a été créé pour combler le vide provoqué par la chute des mauvais anges est déjà dans saint Augustin, *de civitate Dei*, XXII, 1 (*PL*, 41, 752). On enseignait toutefois en général que ce n'avait été là qu'une des raisons, parmi d'autres, de la création de l'homme. Cf. Pierre Lombard, II, *dist.* 1 : « De homine quoque in scriptura interdum reperitur quod factus sit propter reparationem angelicae ruinae. Quod non ita est intelligendum quasi non fuisset homo factus si non peccasset angelus, sed quia inter alias causas, scilicet praecipuas, haec etiam nonnulla causa extitit. » Cf. sur ce point une note de Y. Lefèvre, *Le Lucidarium et les Lucidaires*, Paris, 1954, p. 114, note 4.

de la pomme[1] : c'est là un point qui échappe à l'entendement humain ; il suffit de savoir et de croire que Dieu ne peut être que juste, ou miséricordieux, et, de toute façon, il fallait bien qu'Adam fût en situation de pouvoir manifester quelque obéissance à son seigneur : or que pouvait-on lui demander de plus simple que de ne pas manger d'un fruit (246-300) ?

Toutefois, Adam désobéit, et par cette désobéissance, il tomba sous la puissance du diable, entraînant avec lui tous ses descendants dans cet esclavage ; il fut également soumis à la mort (301-306). Cependant la Miséricorde divine ne put souffrir cette condamnation définitive, et, avec l'accord de la Justice[2], il fut décidé qu'Adam pourrait « échapper », à condition qu'il pût trouver quelqu'un qui, exempt de la souffrance et de la mort, consentirait à subir l'une et l'autre pour lui (307-318), étant entendu que, par ce rachat, l'homme ne serait dispensé ici-bas ni de la mort (terrestre) ni des souffrances temporelles auxquelles il restait à jamais astreint (319-324). Et, de ce dernier point, il ferait bien de se souvenir (325-342). Mais là encore, il n'y a pas lieu de se plaindre de conditions si lourdes et de proclamer qu'il aurait mieux valu sans doute pour l'homme ne jamais connaître l'existence : il eût été, en effet, profondément injuste que, pour éviter le châtiment de ceux qui se damnent, il n'y eût pas non plus de récompense pour ceux qui méritent le salut[3] (343-354).

Cependant le rachat, la délivrance d'Adam posait un problème. Certes, Dieu aurait pu, s'il l'avait voulu, arracher l'homme à la domination du diable par un simple acte de sa puissance. Mais un tel procédé eût été injuste, car le diable, lui, n'avait pas usé de sa force pour se soumettre l'homme, Adam s'étant rangé sous son pouvoir de son propre mouvement (355-366). Il est vrai que le diable avait employé la ruse, et que Dieu, à son tour et en revanche, pouvait donc en toute justice tromper l'esprit malin, et cela n'eût été évidemment qu'un jeu pour lui[4]. Toutefois Dieu en décida autrement et

---

1. La question est naturellement classique : la XXIII[e] *distinctio* du livre II des *Sentences* de Pierre Lombard s'intitule : « Quare Deus permiserit hominem tentari sciens eum esse casurum » et termine son premier développement sur ces mots : « Non debemus plus sapere quam opportet ». Cf. les vers 265-70 de notre poème.

2. Il y a là une allusion rapide et quelque peu simplifiée à la fameuse parabole des Quatre Filles de Dieu, qui a donné lieu à une littérature surabondante. On trouvera le point de vue de la théologie dans J. Rivière, *Le dogme de la Rédemption au début du moyen âge*, Paris, 1934, p. 309-358. Notre auteur ne mentionne que la Miséricorde et la Justice ; il néglige la Paix et la Vérité.

3. Cf. Pierre Lombard, II, *dist.* 23 : « Frustra ergo dicitur, non deberet Deus creare quos praesciebat malos futuros : sciebat enim bonis profuturos et juste pro mala voluntate puniendos. »

4. On a là un bref, mais très précis résumé de l'ancienne théorie des

se chargea lui-même de la délivrance de l'homme (367-372). Et que l'on ne vienne pas prétendre qu'il y avait là une nécessité : disons plutôt que Dieu seul pouvait réaliser ce rachat sans que la dignité de l'homme fût en rien diminuée, puisque tout autre rédempteur, tout autre médiateur aurait eu droit à la reconnaissance et à l'obéissance de celui qu'il aurait sauvé, ce qui aurait fait descendre d'autant l'homme dans l'échelle des dignités : or Dieu a voulu que sa créature ne fût tenue et soumise qu'à lui, et à lui seul[1]. Voilà pourquoi le fils de Dieu décida de subir le supplice ignominieux de la croix (373-402).

Ici l'auteur abandonne les strophes de six syllabes pour adopter le couplet d'octosyllabes à rimes plates.

Le sacrifice consenti par le fils de Dieu est proprement une « merveille » ; mais seuls, ceux-là s'en étonnent qui ignorent la puissance de l'amour. Or Dieu est la source de tout amour, et sa conduite fut guidée en tout par l'amour infini qu'il portait à l'homme (403-472). Aussi les arguments des juifs (contre le mystère de l'Incarnation) sont-ils sans portée. Pourquoi la déité eût-elle répugnée à revêtir notre nature ? Le soleil[2], quand il éclaire,

---

« droits du démon », théorie en général abandonnée après la vigoureuse critique qu'en avait faite saint Anselme. Toutefois, on en retrouve des traces jusqu'à la fin du XII^e siècle au moins, et par exemple, chez Pierre Lombard, cf. II, *dist.* 19 : « Factus est ergo [Deus] homo mortalis ut moriendo diabolum vinceret. Nisi enim homo esset qui diabolum vinceret, non *juste* sed *violenter* homo ei tolli videretur. »

1. Cf. *Elucidarium*, I, 115 (éd. cit. d'Y. Lefèvre, p. 381 et 123) : « Cur non misit [Deus] angelum ut redimeret ? — Si angelus hominem redemisset, tunc illius et servus esset; homo autem sic restitui debuit ut aequalis angelis esset. » L'argument vient de saint Anselme; il était déjà dans les *Moralia* de Grégoire le Grand, *P L*, 76, 80-81.

2. La comparaison entre la divinité du Christ que n'a point souillée l'enveloppe humaine qu'elle a revêtue et le soleil qui assèche les flaques de boue a dû être assez répandue. Je n'en connais cependant que deux autres exemples, mais qui, par leur dispersion même, prouvent qu'il s'agit là d'un lieu commun. Le premier se rencontre, chose curieuse, dans la fameuse chanson de Guido Guinizelli, *Al cor gentil ripara sempre amore*, cf. les vv. 31-32 : « Fere lo sol lo fango tutto 'l giorno ; Vile reman nè 'l sol perde calore », où la comparaison est d'ailleurs détournée de son sens. Le second, rapide, figure dans le sermon *Memoriam* de Gerson, cf. B. N. fr. 24841, f° 51 v° : « Je adjouste ad ce que le corps Nostre Seigneur (il s'agit ici de l'hostie consacrée) ne peust estre ordoié ou degasté en quelconque lieu ou il soit mis en

pénètre et assèche les flaques de boue : reçoit-il la moindre souillure (473-513) ? Dira-t-on encore qu'une victime d'un tel prix était inutile et que, en ce sens, son sacrifice est vain ? Mais c'est qu'on ne juge pas alors à sa juste valeur la gravité de la faute d'Adam désobéissant à Dieu. Cette faute était proprement infinie ; seule, une victime de valeur infinie en pouvait payer le prix, et cette victime de valeur infinie, seul Dieu était capable de la fournir en sa propre personne [1] (514-574). Et c'est ainsi que le bois de la croix répond à l'arbre qui portait le fruit défendu, que le vinaigre dont fut abreuvé le Christ a compensé le plaisir qu'Adam éprouva à manger la pomme, que les pieds et les mains du Seigneur crucifié ont payé pour les pieds et les mains d'Adam qui l'ont porté au péché, et que l'humilité de la Vierge Marie ont racheté l'orgueil et la folie d'Ève (575-590). Quant au diable qui a osé porter les mains sur son seigneur, il a justement été condamné à perdre les droits qu'il avait sur l'homme [2] (591-598).

Et depuis ce jour, comment l'homme ne voit-il pas que Dieu, « qui s'est revêtu de notre robe [3] », s'est rapproché de lui ? Comment peut-il rester sourd aux appels de Dieu ? Comment peut-il hésiter à se confier à Dieu et à l'implorer [4] ? Dieu est disposé à tout nous accorder, à condition toutefois

---

plus que la lumière du soleil ou aultre chose espirituele comme l'ame ne pert point sa purté pour les ordures corporeles. » Cf. Mourin, *Jean Gerson*, p. 487, note 6.

1. Notre auteur reproduit ici l'argumentation de base du *Cur Deus homo* de saint Anselme.

2. Cf. Pierre Lombard, III, *dist.* 20 : « Et quomodo victus est [diabolus] ? Quia in eo (*sc.* Christo) nihil dignum morte inveniens, occidit eum tamen. Et utique justum est ut debitores quos tenebat liberi dimitterentur, in eum credentes quem sine ullo debito occidit. »

3. La comparaison de la nature humaine avec une robe dont la divinité s'est revêtue lors de l'Incarnation est classique. On notera que, dans notre texte, il ne s'agit que d'une métaphore, alors qu'il peut s'agir, ailleurs, d'une certaine exégèse du dogme lui-même. Cf. Pierre Lombard, III, *dist.* 6 : « Sunt etiam alii qui in incarnatione Verbi non solum personam ex naturis compositam negant, verum etiam hominem aliquem sive etiam aliquam substantiam ibi ex anima et carne compositam vel factam diffitentur. Sed sic illa duo, sc. animam et carnem, Verbi personae vel naturae unita esse aiunt ut non ex illis duobus vel ex his tribus aliqua natura vel persona fieret sive componeretur, sed illis duobus velut *indumento* Verbum Dei *vestiretur*. »

4. Nombreux sont les textes des théoriciens de l'amour qui soulignent le fait que le Dieu fait homme ne doit plus inspirer de crainte à sa créature, laquelle doit s'abandonner à lui en toute confiance. Par exemple, saint Bernard, *Serm. in Cant.* 59, 2 (*P L*, 183, 1062) : « Quid miraris hoc ? Ipse factus

que nous l'aimions, car Dieu est tout amour et ne demande que notre amour. C'est le péché qui nous empêche de voir combien Dieu est aimable : que Dieu conduise lui-même les infirmes et les aveugles que nous sommes (599-690).

Quant au juif, il doute aussi de la virginité de la mère de Dieu. Mais ne voit-il pas le soleil traverser la verrière[1] sans la briser ? Ne voit-il pas la parole passer du cœur de celui qui parle au cœur de celui qui écoute, sans laisser de trace de son passage et sans subir d'atteinte (691-726) ? Marie a rendu aux femmes leur honneur et leur dignité, que la faute d'Ève avait compromis ; elle est leur protectrice particulière, à condition toutefois que les femmes ne cèdent pas aux vains attraits de la toilette. A quoi bon d'ailleurs ces longues tresses, qui ressemblent au serpent par qui Ève s'est laissée séduire, ces longues queues qui embarrassent les pas et qui soulèvent une poussière aveuglante, et qui nous rappellent que c'est la conduite de la femme qui aujourd'hui encore nous ôte la juste vue des choses et nous fait trébucher ! Quelle folie que de se complaire en une attitude qui révèle et dénonce la faute (727-836) !

Quelle folie, au reste, en général, que de consacrer au corps les soins qui reviennent de droit à l'âme et qui devraient la préparer à l'union avec le Seigneur que connaîtront après leur mort les élus (837-894) !

## DE L'AMOR QUE DEX A A HOME

I

Bien est amez qui amors aime, [102 a]
et qui de par lui se reclaime
de touz mauls est asseürez. [b]
Tant com il est en tel conduit,
toz biens li vient, toz mals li fuit
et de tout est beneürez. 6

---

est tanquam unus ex nobis ; minus dixi : tanquam unus, sed unus. » Tous ces développements sont plus ou moins directement fondés sur les idées de saint Paul exprimées dans son épître aux Hébreux, par exemple II, 17 : « Unde debuit per omnia fratribus similari ut misericors fieret et fidelis pontifex ad Deum » ou encore IV, 15-16 : « Non enim habemus pontificem qui non possit compati infirmitatibus nostris : tentatum autem per omnia pro similitudine, absque peccato. Adeamus ergo cum fiducia ad thronum gratiae, ut misericordiam consequamur et gratiam inveniamus in auxilio opportuno. »

1. La comparaison de la virginité de la mère de Dieu avec la verrière que traversent les rayons du soleil sans la briser est si fréquente et si célèbre qu'il n'y a pas lieu de s'y arrêter. Par contre, je ne connais pas d'autre exemple de la comparaison avec la parole.

II
Car amors est si doce riens
com cil qui est sovereins biens :
li cuers qui en est bien espris
ne puet sentir mal ne dolor,
ainz est toz jorz en tel douçor
que ce li semble paradis.

III
Ne di pas de cele amor fole
qui toz cels destruit et afole
qui elle atisë et esprent ;
ne set pas la droite novelle
d'amor cils qui amor l'appelle,
ne n'a que l'ombre soulement,

IV
quant ele est toz jorz tote pleine
de doleur, d'angoisse et de peine.
Ce sevent cil fol ameor
qui traient mal por pis avoir.
Mes ja Deu ne me doint savoir
ne point taster de tel savor.

V
Encor est ce noauz assez
que cels qu'ele a bien abevrez
de sa puor et de s'ordure,
si leur fait acroire senz faille
qu'il n'est joie qui cele vaille
si qu'il n'ont d'autre joie cure.

VI
Certes grant pitié en avroit
qui bien la lor vie savroit.
Trop est orde, vils et vileine ;
d'enfer est la leur vie voie.
Beau sire Dex, tu les ravoie,
tu les conduiz et tu les moine.

VII
Leur pechiez les a avuglez :
Sire, vous les enluminez

9 Que li cuers... *B*; Que li cuers qui bien est espris *C*. — 12 iradis *A*. — 14 Qui toz tans d. *C*. — 15 Cels qui ele *C*. — 19 Car ele... *C*. — 21 Ce sevent bien li fol ameur *C*. — 24 tel savoir *A*. — 26 enyvrez *C*. — 30 Cil qui n'ont *A*; d'autre chose *C*. — 33 orde laide et vilaine *B*; Quar trop par est orde et vilaine *C*. — 38 renluminez *C*.

et leur faites, sire, sentir
et savoir qu'est amors veraie,
qui toz les leurs cuers a soi traie
si qu'il ne s'en puissent partir. 42 [c]

VIII Vous iestes sovereins pooirs,
vous estes sovereins savoirs,
vous iestes amor fine et pure,
nete, sainte, douce et joiouse;
et l'ame, qui est vostre espouse,
i doit metre toute sa cure. 48

IX En vous doit tout son pensé mettre
et du tot se doit entremettre
coment a vous puisse plus plaire.
De ce se doit du tot pener,
et coment el vous puisse amer,
car por ce la vous plot il faire. 54

X Sire, ce nous dit l'Escripture
que vous seur toute creature
feïstes les angres et nous :
nous soul fumes a vostre ymage,
nous soul avrons vostre heritage,
nul' autre riens ne part en vous. 60

XI Car nule riens ne puet savoir
qui vous estes, ne part avoir
en vos joies si nous dui non.
Nous atent cele joie, sire,
que nus ne puet penser ne dire,
se par noz pechiez nel perdon. 66

XII En amer est tote la chose;
cen est la fin et la parclose :
qui vous aime, si vous avra;
et qui ne vous vouldra amer,

40 vraie *B.* — 41 que toz les sains cuers *C.* — 46 Nete et sainte *C.* — 47 et cele qui est *C.* — 49 doit on son penser *AC*; pesé *A.* — 50 Et mlt s'en doit l'en *C.* — 51 Comment el vous *C.* — 53 il vous *A.* — 54 le vous *C.* — 58 sommes *C.* — 59 avons *C.* — 60 n'i part o nous *AB.* — 63 se vous dui *C.* — 65 nus *manque A.* — 66 neperdon *A*; se par pechié ne le perdon *C.*

mercïer, joïr ne loer,
sanz nul retorner vous perdra.

XIII

Ha! com avra ci grant domage
et com sera par grant oultrage
et par tres grant recraantise!
Car vous ne volez seulement
mes que l'en vous aint leaument :
c'est toute la marchaandise.

XIV

Certes grant oultrage feroit
qui plus grant marchié en querroit,
quar qui que veult l'a por amer. [d]
Endroit moi ne puis je savoir
chose plus legiere a avoir :
en soi la puet chascuns trover.

XV

Car si com hom naturelment
a raison et entendement
por entendre et por recorder
celui qui fist si noblement
l'ome a s'ymagë, ensement
a il amor por lui amer.

XVI

Ha! com nous seront bien requis
li don que Deu a en nous mis
por qu'en lui les remeïssien!
Et nous feisons tot autrement
quels emploion malveisement,
si com chascuns de nous set bien

XVII

La vertu d'amer, que donee
nous avoit por lui, atornee
avons a vils deliz amer.
Lui avon leissié d'autre part,
a poine trove quil resgart
ne qui vers lui vuelle torner.

72 recouvrier *BC*. — 75 mlt grant *B*. — 77 aint vraiement *C*. — 78 Ce est *A*. — 81 Quar quiconques vous puet amer *C*. — 86 et a entendement *A*. — 89 Com a s'ymage *ABC*. — 91 seroit *B*. — 92 le don *B*. — 93 Por ce qu'en lui les meission *A* ; Por coi en li le meissien *B*. — 94-95 Et nous fesons tout a reus Qui les metons en mauves us *C*. — 95 Quil emploion *B*. — 97 d'amor *B* ; qu'est donee *AB*. — 99 a mainz deliz *AB*. — 101 qui en r. *A* ; qui le r. *B*.

XVIII
Sire, que porrons nous respondre,
quant n'i avra riens del repondre,
au jor de vostre jugement ?
Quel raison vous porrons nos rendre
de ce que si nous plest despendre
nostre vie malveisement ? 108

XIX
Beaus sires chiers, de vous avons
et ame et cors, bien le savons,
et touz les biens de ceste vie.
Donques se nous ne vous servons
come seigneur et honorons,
nous faisons tort et vilanie. 114

XX
Et seur nous ravendra li mals,
car com mals larrons desloiax
feroiz ardoir en feu durable
ceuls qui doz seignor ne vous cleiment
et com bon seigneur ne vous aiment
ne ne sont vostre redevable. 120 [103 a]

XXI
Ileuc seront li orgueilleus,
li gloton, li luxurieus
et qui est granz mals pris seront,
et cils qui ont les granz avoirs,
les granz honors, les granz pooirs,
et vostre volenté n'en font. 126

XXII
Il en font ore a leur talent,
nuls ne leur en vait au devant.
Mes bien saiche chascuns senz faille
que neïs li roi ne li conte
de quant qu'il ont vous rendront conte
jusqu'a la darraine maaille. 132

XXIII
Por noiant se vont nobloiant,
il n'en sont que vostre serjant,

104 Quar n'i *A* ; n'i avra que del *AB* ; respondre *A*. — 109 Biaus chier sire *BC*. — 115 larron *A*. — 117 feras *C*. — 118 qui daus seignor *C*. — 119 bon pere *C*. — 121 Icil seront *C*. — 124 granz *manque B*. — 126 nef ont *C*. — 127 ore leur talent *BC*. — 128 en *manque B*. — 130 et li conte *BC*. — 132 derreainne maaille *B* ; darreniere maille *C*. — 133 s'en *BC* ; vont oubliant *C*. — 134 servant *A*.

Uns rois n'est quë uns vostre maires
cui vous avez vostre baillie
bailliee en garde et en baillie
por ce qu'il face voz afaires.

XXIV Mais saichent bien veraiement,
cil qui le feront loialment
si com vous avez comandé,
en vostre paie en attendront
tel loier que ja ne perdront :
bien leur sera guerredoné.

XXV Car il est chose tote certe
qu'il en avront greigneur deserte
que n'avra la comune gent.
Mes, Dex ! ainsint ne font il pas,
ainz ont du tout torné a gas
vo dit et vo comandement.

XXVI A ce quë il font semble bien
quë il ne tiennent de vous rien.
Molt font pou de quant que vous dites.
Vous esgardez quant qu'en fera,
mes sanz doute chascuns prendra
a la fin selonc ses merites.

XXVII Vous savez tot, sire, et veez,
car la vostre tres grant clartez
tresperce tote creature. [b]
En touz lieus estes toz presenz,
et toz dehors et toz dedens :
por ce ne vous est riens obscure.

XXVIII Par ice puet on bien aprendre
et apercevoir et entendre

135 Vous rois *A* ; Nus rois *B* ; uns (vostre) *manque AB* ; vostre nierres *B*. — 137 *manque A* ; A terme livree et baillie *C*. — 139 s. il bien vraiement *B*. — 140 En qui le *A*. — 141 vous l'avez *C*. — 142 A vostre paie *B* ; Et vostre paie en atendront *C*. — 143 Et ci lor loiers n'en prendront *C*. — 145 tote a certe *B*. — 146 Qui *A* ; que il avront *BC*. — 148 Mais ainsinques *C*. — 150 Voz diz et voz comandemenz *AB*. — 154 quanque fera *B* ; que l'en fera *C*. — 160 poissanz *AB*. — 161 A toz dehors *C*. — 163 Car ice *A* ; Qu'a ce puet bien *B* ; Et par ce *C* ; entendre *A*. — 164 aprendre *A*.

vostre amor veraie et entiere
que vous souffrez si bonement
noz mals, et nostre amendement
prenez toz jorz a bele chiere.

XXIX

Car tantost com chascuns repaire
a vous, doz peres debonaire,
pez est du tout senz demorance;
car vostre cuer ne puet souffrir,
des quë il nous voit repentir,
ne tant ne quant nostre pesance.

XXX

Assez vous est plus tart qu'a nous
que nous refacions pez a vous,
quant nous avons meü la guerre.
Lors prometez vous granz loers.
et querez la pez tot primiers,
n'avez pas honte du requerre.

XXXI

Ce fet amors, qui si vous moine,
por qui vous avez mainte peine
et mainz granz travauz endurez.
Mes grant pitié nous devroit prendre
de ce que vous avez si tendre
le cuer vers nous, que vous amez.

XXXII

Nule autre amor n'est mes itels,
si fine ne si veritels,
car vous ne volez autre chose
së amer non et estre amez.
Cë est quant que vous demandez
et en coi vostre cuer repose.

XXXIII

Certes, se je l'osaie dire,
amor vous fist ja tenir, sire,
por fin fol, ja ne m'en quier taire,
quant l'en vous vit nu en croiz pendre.

165 vraie *B*; Vous estes amors vraie entiere *C*. — 171 de tot *BC*. — 175 que nous *C*. — 177 Qui avomes meu *B*. — 183 Et maint grant travail enduré *AB*. — 184 Et grant *C*. — 186 vers ceus que *C*; que vous avez *B*. — 187 autre *manque B*. — 194 retenir sire *B*. — 195 Par fole *A*; Par fine fole *B*.

Et li fol ne sorent entendre [c]
que tot ce faisoit amors faire.

XXXIV
Ice fu la passemerveille,
que vous por une fole oeille
malostruë et esgaree
vous plost tant de poine souffrir,
par qu'ele peüst revenir
la dont elle estoit remuëe.

XXXV
Sire, qui ce vouldroit penser,
entendre, et sovent recorder
l'amor que vous avez mostree
toz jorz des le comencement,
il vous ameroit tendrement,
car c'est de vostre amor l'entree.

XXXVI
Et ce doit bien chascuns savoir
que Dex n'a nul mestier d'avoir
ne de solaz ne de secors;
car si est sa gloire pleniere
et si fermë et si entiere
qu'elle n'a croissant ne decors.

XXXVII
Mes par sa debonaireté
et par sa tres grant largeté
out sa douce amor tel esgart
quë elle feroit creature
resgnable, droituriere et pure,
qui avroit en sa joie part.

XXXVIII
Lors fist angres primierement
par tel maniere et tel covent
que së il amer le volaient,
estre en s'amor ferme et estable,
joië et vie pardurable
en la soue amor troveroient.

200 Quant vous *C.* — 202 tante paine *C.* — 203 Por qu'ele *C.* — 208 de le *A.* — 210 nostre *A.* — 211 Ice doit *C.* — 214 Car sa gloire est si tres pleniere *BC.* — 215 Et si tres ferme et *C*, — 219 A la douce *C.* — 220 Qu'elle *A*; Qu'elle feroit a criature *B.* — 221 droiture et *A*; Roisnableté droiture pure *B*; Resambler droituriere et *C.* — 222 Qu'ele avroit *B*; ses joies *C.* — 224 Par maniere et par tel *C.* — 226 ferm *BC.* — 227 Et joie et vie parmenable *C.* — 228 La soue vie t. *A*; En la seue vie t. *B*; averoient *C.*

XXXIX
Une partie en desroca ;
amer nel voult, ainz covoita
come orgueilleuse et desloiax
avoir la hautece et l'onor
qu'elle vit avoir son seignor :
por ce li dut venir toz mauls. 234

XL
Si fist il, car en el le pas [d]
trebucha de si haut si bas
que d'angre fu deables fez.
Avant ne dut plus haut aler,
or ne puet plus bas avaler
que la l'avale ses mesfez. 240

XLI
Por ceste chose recovrer
et por sa bonté demostrer
fist Dex home en grant digneté ;
et quë il ne s'en orgueillist,
le cors de li de terre fist,
qu'il en gardast humilité. 246

XLII
Mes l'ame fist il a s'image,
droituriere, poissant et sage
de bien faire, s'ele voloit ;
et de tost le mist ensement,
come l'angre, en son jugement,
o l'aide que il li feroit. 252

XLIII
Leur dignetez ne leur franchise
ne requierent en nule guise
que l'en les deüst esforcier ;
et qui feïst par estovoir
bien, il n'en deüst ja avoir
honor ne pris, los ne loier. 258

229 L'une partie desrouta *C.* — 230 ne *A.* — 231 orgueilleus *BC.* — 233 Que il vit *B.* — 236 en bas *A.* — 238 Qu'avant *C.* — 239 Ore *A.* — 240 La l'avale por ses mesfez *A* ; La l'avalerent ses mesfez *B* ; Que la avale ses mesfez *C. Dans le texte adopté, je comprends* la = *là où.* — 241 restorer *C.* — 246 Com gardast en humelité *B* ; Qu'il gardast en humanité *C.* — 250 Et toute le mist ensement *C. Dans le texte,* tost *est une graphie de* tout, cf. v. 300. — 251 Comme l'ame *C.* — 252 que il feroit *B* ; qu'il li feroit *C.* — 254 Ne requerroit *BC* ; en ule g. *A.* — 255 l'en se deüst *C.* — 256 Et qu'il *B.*

XLIV
Or vont tels i a demandant
de ceste chose et enquerant
por quoi Dex comanda a home
ce que sanz doutance savoit
que maintenant trespasseroit :
c'est qu'il ne menjast de la pome.

XLV
Orguelz et folie est d'enquerre
a home, qui est fait de terre,
raison de riens que face Dex.
Trop a petit sens a entendre ;
si grant chose ne puet comprendre,
se n'est aucuns esperitex.

XLVI
Ce doit chascuns savoir et croire
que li touz puissanz roi de gloire
mal ne fet n'a mal ne s'acorde. [104 a]
Douz et droiz est, de tort n'a cure,
et quanqu'il fait, si est droiture
ou oevre de misericorde.

XLVII
Por cë est foux qui ce reprent
que Dex fait, qui riens ne mesprent.
Mes nous entendre ne poons,
car sovent semble estre durtez
ce qui est debonairetez,
et tort, qui est droiz et raisons.

XLVIII
Savoir devons veritaument
qu'Adans ot le comendement
por son profit et por s'onor,
et por ce que droiz requeroit
quë il servist de que que soit
et obeïst a son seignor.

XLIX
Quoi poïst Dex mains comander
Adan, por lui guerredoner ?
Car por ce le fist il por voir

260 et conquerant *A.* — 266 de la terre *A.* — 268 sens d'e. *B*; petit de sens d'e. *A.* — 271 Se *A.* — 275 fait *manque B*; Quanques il *C.* — 276 Et oevre *AB.* — 277 qui te *AB.* — 278 que riens A. — 279 attendre *AB.* — 282 droite resons *C.* — 286 Et por ce droiz si r. *C.* — 291 il *manque A.*

quë il eüst occasion
de lui rendre haut guerredon,
ne mie por lui decevoir.

L En si poissant seigneur servir
et en soi roidement tenir
encontre la temptacion
eüst honor, së il feïst
ce que droiture requeïst,
et tost li fust en guerredon.

LI Mes il le fist tout autrement,
einsi que par droit jugement
devoit estre sers au deable,
et tuit cil de lui tendroient
et qui par estovoir morroient
et avroient poine durable.

LII Mes li doz Dex, qui fait l'avoit
par amor, souffrir ne pooit
quë il ainsi du tout perist.
Misericorde mist avant
qui le jugast, mes ne por quant
que Droiture ne s'en pleinsist. [b]

LIII Einsi fu la chose esgardee
et de toute parz atornee
que së Adains poïst trover
qui poinë et mort ne deüst
et l'un et l'autre receüst
por lui, il peüst eschaper;

LIV mes quë il souffrist ensement
et poine et mort temporelment,
par tel quë il ne queïst mie
si ses deliz ne ne preïst,

292 Que il i eust achoison *C.* — 293 grant g. *C.* — 295 Ainsint puissant *AB.* — 296 Et einsint roidement *A*; Einsi roidement soi t. *B*; Et en si roidement tenir *C.* — 298 si le f. *AB.* — 302 Et einsi que *A*; Et si que *C.* — 304 istroient *C.* — 305 Et que *C.* — 309 il *manque A.* — 310 vint avant *A.* — 311 si ne por quant *C.* — 312 ne se *B.* — 313 fust *A.* — 316 Que paine ne mort *C.* — 318 Por que il i peust eschaper *B.* — 320 Et paine et mal *C.* — 322 ne m'empreist *A*; ne n'en preist *C.*

se tant non com vivre poïst,
des biens qui sont en ceste vie.

LV Bien saichent tuit ce covenant
quë il sera bien mis devant
a ceuls qui ci a leur pooir
quierent leur aise et leur delit,
et leur sera, ce criench, la dit
qu'autre bien ne doivent avoir.

LVI Car en nul sen ne porroit estre,
si com nous dient nostre mestre,
quë as deliz esperitelz
que Dex estoie a ses eliz
vieingne l'en des charnels deliz :
n'est pas li covenanz itels.

LVII Onques sainz Abrahans mesfaiz
que li riches hom eüst feiz
ne li reprocha, fors que tant
qu'il avoit ses biens receüz
et ses deliz ici eüz
li recorda et mist devant.

LVIII Or il a tels, por ce qu'il voient
que des voies Dé se desvoient
et quë il vont tout autrement,
si dient que mieulz fust assez
que ja onques hom ne fust nez
quë il soffrist si lonc torment.

LIX Mes cë est aperte folie,
car bien ne reson ne fust mie [c]
que, por le domage de cels
eschiver qui tout de leur gré
font ce par quoi seront pené,
remainsist li profiz des saus.

323 non que vivre *BC*. — 324 De biens *A*. — 325 cest *BC*. — 327 ceuls qu'einsi *AB*. — 329 ce croi lait dit *B* ; ce cuit eslit *C*. — 331 sens ne porent estre *C*. — 334 a ses deliz *B* ; otroie a ses amis *C*. — 337 les faiz *A*. — 339 Ne li retrest mes seul tant *C*. — 344 Qui des voies *BC* ; ses desvoient *A*. — 345 Ce que il *C* ; Et qu'il *A*. — 347 home *A*. — 350 ne dist mie *C*. — 352 Eschive *C* ; E. font de leur *A* ; E. et tout de lor *B*. — 353 cepor qu'il *C* ; quoi il sont *A* ; dampnez *C*. — 354 des sainz *A*.

LX
Mes retornons a ce desore,
car trop avons fait grant demore,
et voions c'oncore estovoit
si faitement a engingnier
le deable quë a lessier
li esteüst Adam par droit.

LXI
Car Droiture pas ne vousist
que l'en a force li toulsist,
por ce quë Adains de son gré
en sa subjection se mist,
car il, por ce qu'il li promist,
fu desobediens vers Dé.

LXII
Mes por ce qu'angignié l'avoit
li dëables, si repooit
estre engigniez tot par droiture.
Mes Dex, qui tout ice poïst
et seüst faire, s'il vousist,
d'autrui prendre seur soi la cure.

LXIII
Or i a tels qui vuelent dire
que tot ce avoit fait nostre Sire,
porveü si a avenir,
ne ne pooit estre autrement.
Mes qui ce dit, senz dote il ment
ne ce ne fait pas a tenir.

LXIV
Nus qui vive ne poïst fere
fors que Deu seuls tot cest afaire,
si qu'Adans tout entierement
eüst seüre sa franchise
en la formë et en la guise
qu'il ot eü primierement.

357 Evain cui encore *C*; que ore *B*. — 358 Si soutilment *C*; f. et engingnier *AB*. — 359 que as l. *A*. — 363 Por que Adains de son bon gré *A*. — 367 Car por *C*. — 371 faire et vousist *AB*. — 372 *La fin de la strophe ne se construit pas; il manque, semble-t-il, un verbe à un mode personnel. Peut-être pourrait-on lire* prendié *pour le* prendre *des trois mss, forme rare, mais non inconnue, cf. Fouché, Verbe français, p. 264; pour les parfaits en* ié *dans notre texte, cf. vv.* 581 *et* 598. — 374 tot ce ot *C*. — 375 si a a avenir *A*; si ert a avenir *C*. — 377 dote ment *C*. — 380 Diex toz seuls cest a. *BC*. — 381 tout seurement *C*. — 382 Eust seuee *AB*. — 383 A la samblance *C*.

LXV
Car së il bien estre poïst
quë autres Adam conqueïst,
si perdist il molt de s'onor, [d]
car il deüst obedience
et servicë et reverance
a autrui qu'a son creator.

LXVI
Car tot ce par reson deüst
celui qui delivré l'eüst;
et il fu fez si dignement
qu'il ne deüst riens a nullui
et qu'il n'eüst seigneur seur lui
fors le roi des rois seulement.

LXVII
Li fiuz Deu, qui tout ce veoit
et que nuls si bien ne pooit
com il fere, se lui pleüst,
prist seur soi tote la besoigne
et mielz vost mort a grant vergoigne
souffrir quë Adam ne reüst.

Que fu ce que tu deignas fere,
coraus amis, frans, deboneire,
quant tu por une porreture
pleine de pechié et d'ordure
deignas feire si grant merveille
quë onques ne fu sa pareille
ne ja mes ne sera veüe ?
A poine puet estre creüe,
tant par est fiere et merveillable.
Tels i a quil tiennent a fable
ne ne vuelent pas consentir
que vous vousissiez assentir
si grant poine et si grant dolor,
douz amis, por la nostre amor.

390 que a son seignor *AB*. — 394 Que il ne deüst rien nului *C*. — 396 le roi de roi *A*; le roi des seulement *B*; Que le roi *C*. — 397 Ses filz de qui tout ce venoit *C*. — 399 se il pleüst *A*. — 402 qu'il *C*. — 404 a. dous d. *C*. — 412 Tels qui le tient a *A*; qui tienent *C*. — 413 Ne qui ne v. c. *C*. — 414 Que vous ne peussiez sentir *C*. — 415 Que vous soufrissiez la dolor *C*. — 416 a. mes par nostre *B*; vos amis por la vostre *C*.

Mes molt est fors de vostre rote
qui de ce ne tant ne quant dote;
et cil qui a sens ne savoir
tant quë il puisse apercevoir
la forcë et la seignorie
d'amor, ne se merveille mie
se vos, qui doiz ieste et fonteine
d'amor, venistes souffrir peine
ça aval entre nous en terre
por amis avoir et conquerre. [105 a]
Car qui aime de cuer entier
contre ses amors n'a riens chier,
et qui vraie amor lie et tient
neis sei meïsmes ne retient :
soi et quant quë il a li done
et a li servir s'abandone.
Le cuer et le cors et l'avoir
livre du tot en son voloir,
ne ja n'i avra tant mal treit
que pou ne li soit quant qu'il fait.
Soi meïsmes sovent oblie
et a son preu n'entent il mie,
car a celui du tout entant
cui il fait de son cuer present,
et bien cuide le suen preu faire,
s'il fait rien qui li puisse plere.
Amis seur touz autres amis,
douz peres, rois de paradis,
bien sembla por voir cele foiz
que vous obliez vous fuissoiz,
quant de tel deboneireté
venistes a si grant durté,
de tel repos a tel labor,
de tel joië a tel dolor.

417-418 *Texte de B, à ceci près que B a* hors de ceste rote; Qui ce n'entant ne qui en dote, Il est molt fors de vostre rote *A*; Mes molt est hors de vo matire Cil qui tant ne quant l'ose dire *C*. — 419 Et s'il eust sens ne *C*. — 420 Que il peüst *C*. — 421 ne l. *C*. — 422 ne s'en merveillast m. *C*. — 423 qui douce estes f. *B*; Quant vous qui estes la f. *C*. — 429 veraie *A*. — 430 ne *manque AB*. — 431 Qui a bone amour s'abandonne *C*. — 432 *de C* = 431 *de AB*. — 433 le cors et le cuer *B*. — 434 a son voloir *BC*. — 435 n'avra tant de mal *C*. — 436 Qui *A*. — 438 Ne a *C*. — 446 nous f. *A*. — 450 De tels joies *C*.

Car onques por ce vostre bien
ne furent acreü de rien ;
tout fu por nous, que vous amez
si doucement com vous savez,
et nous tres bien le resavon,
car tres grant provance en avon
vostre douce mort : nus ne trueve
de vostre amor si grant esprueve.
En la guise qui mieulz valoit
et qui plus profitable estoit
a nostre oés, por nous recovrer,
vous plot nostre salu ovrer.
Nule n'estoit si profitable
a nostre oés ne si honorable,
ne nule n'estoit si honteuse [b]
a vostre oés në issi greveuse.
De noient engigniez ne fustes,
tout a escient esleüstes
a soustenir a vostre chief
le plus pesant et le plus grief :
vous plot que le mal en fust vostre,
et le preu et l'onor fust nostre.
Ce qui fait le juëf mescroire,
c'est la rien qui plus me fait croire.
Il dit que Dex ne deignast mie
prendre a home tel compaignie
qu'il parvolsist hom devenir
ne por nous nestre ne morir ;
car il li semble grant viltez
que la trespoissant deïtez,
qui si est fine, clere et pure,
joinsist a soi nostre nature,
qui si povre est et orde et vils.
Mes ne li est pas bien avis,
n'a ici point de bon esgart,

451 nostre b. *AC*. — 452 N'en *B*. — 455 trop bien *C*. — 456 trop grant *C*. — 457 m. nons (*ou* nous ?) retrueve *A*. — 458 D'avoir amor *C*. — 459 que miex *B*. — 461 A vostre *C*. — 464 A vostre *A*. — 466 A nostre *BC* ; ne si merveilleuse *AB*. — 469 en vostre chief *C*. — 470 le pesant *A*. — 471 nostre *B*. — 472 vostre *B* ; et li honors nostre *C*. — 473 Ce que fait les *A*. — 475 deigna *AB*. — 476 prendre o homme *C*. — 477 Qui... home *A* ; Qu'il pas vousist *C*. — 479 lor *C*. — 482 o soi *C*. — 483 Qui si est orde et povre et vils *C*.

ne voit gote de ceste part,
et je di qu'autre ne poïst
por autre fere ce qu'il fist
ne nuls ne trovast en son cuer
quë il ce souffrist a nul fuer
por autrui, quë il seulement,
qui tant par aime finement
come cil qui est fine amors,
fine bonté, fine deçors.
Së il cuide que la jointure
de l'une et de l'autre nature
empirast de rien la devine,
si come il songë et devine,
esgart le soleill en la boue
qui ne sordoie ne n'enboe
por demorer quë il i face,
ainz en fait molt bele la place
et la fait nete en tel mesure
quë il n'en porte point d'ordure [c]
n'il ne remaint ne ne s'en sent.
Di va ! juïs, tout ensement,
se tu le peüsses entendre,
fist Dex : en ce qu'il deigna prendre
nostre nature et joindre o soi,
nete et pure, jel sai et croi,
ne fu tornez ne tant ne quant,
autels fu aprés come avant.
Encore abaie en autre guise
li juïf contre Sainte Yglese
et dit qu'il ne puet pas veoir
n'entendre në apercevoir
par quel besoing ice avenist
que Diex por nous hom devenist
et souffrist por nous tel martyre
com nous osom penser et dire ;

488 Fere por autre *C.* — 490 Que ice *A.* — 498 et adevine *C.* — 499 E. le ciel *B* ; et la loue *AB.* — 500 ne ne boe *A.* — 502 Ainz seche et fet bele *C* ; molt *manque B.* — 504 porte *manque A* ; point de s'ordure *C.* — 505 N'il n'i remaint n'il *C.* — 506 Diva rois et tout *A* ; Diva uoiz tout *B.* — 507 le seusses *C.* — 508 Filz dieu en *B.* — 509 et *manque C.* — 510 je sai *B.* — 511 fu muez *C.* — 512 aprés et avant *C.* — 513 abaist *A* ; ebaist *B.* — 515 dist *C.* — 517 besoing il ca venist *C.* — 518 home *A.* — 519 Et souffrir *A.* — 520 oson et croire et dire *BC.*

et së il sanz fruit et en vain
fist tels merveilles, tot a plein
lui samble c'on ne poïst mie
faire plus aperte folie.
Di va ! juïs, ore m'escoute !
Mes ge ne sai se tu voiz goute,
car ce nous dit la prophecie
que vous avez perdu l'oïe
du cuer dedenz et la veüe ;
ceste poine vous est creüe
por ce que par vous fu dampnez
Jhesucrist et a mort livrez.
Et neporquant entent a moy,
se tu puez, et orras por quoy
il covenoist que Deu venist
en terre et por home morist.
Se Dex estoit ici devant
et me disoit : « Je te coment
que tu n'ailles n'avant n'arriere »,
di moi se j'en nulle maniere
ice devroie trespasser
et son comendement casser ?
Ne se touz li monz devoit fondre, [d]
seürement me puez respondre
que je non. Et si jel fesoie,
quel amende faire en porroie,
se li monz ne quant qu'il porprent
ne quant qu'a souz le firmament
ne por rien du monde qui soit
ne porroit l'en faire cest droit ?
Donques, qui vouldroit par reson
amender cest mesprison,
si covendroit quë il sousist

521 fruit en evein *A* ; son fruit et *C*. — 522 tel merveille *C*. — 523 I samble *A* ; Il samble *B* ; que nus peust mie *C*. — 525 Diva rois *A* ; Diva uoiz *B*. — 526 se tu oz goute *BC*. — 527 Por ce *C*. — 528 Que nous avons p. *B*. — 530 est *manque A* ; nos est *B*. — 531 par nos *B*. — 532 a *manque B*. — 534 orras de coi *B*. — 538 me deïst *B*. — 539 tu *manque A*. — 540 s'en nis une maniere *C*. —. 543 Nes se *C*. — 544 Seuremenz *A*. — 545 ou si je f. *A* ; se je le f. *B*. — 547 Qui fust a son commandement *C*. — 548 Que li mons et quanqu'il porprent *C* (= 547 *de AB*). — 549 Del monde ne por rien qui soit *C*. — 550 Ne porroit il fere icest droit *C* ; ce droit *B*. — 553 que il souffrist *AB*.

por le droit tel com l'en vousist
plus que touz li mondes ne vaut.
Or quier en bas ou quier en haut,
pour riens ne puet l'en faire plet
se par celui non qui tot fet,
c'est Diex, qui puet souldre et droit faire
de plus que l'en ne puet mesfaire.
Il touz seuls puet faire le droit
de ce qu'Adans mesfet avoit.
Por ce vint morir le filz Dé
en la char de l'umanité
qu'il avoit prise en Nostre Dame
et offri a son pere s'ame,
qui valoit a bone mesure
mout plus que toute creature,
qu'Adans fu quiptes par cest pris
de quant qu'avoit vers lui mespris.
Mort soffri, que pas ne devoit,
car onques mespris n'i avoit,
por racheter Adam sa vie
qu'avoit perdu par sa folie.
Encontre l'arbre, dont li fruiz
nous avoit fez mainz granz annuiz,
fu la croiz ou Deu fu penez;
li aisilz dont fu abevrez
sot le delit qu'Adans trova
en la pome quant la menja;
por ce que les mains estendié
a prendre et por ce que li pié
l'i porterent, ot clofichiez
li douz Deu les mains et les piez;
contre l'orgueill et la folie
d'Eve fut la Virge Marie,
qui par sa grant humilité,

554 Por lui lui droit *A*; droit chose que l'en *B*; droit ce que il volsist *C*. *Le texte, et le sens exact, de ce vers sont très incertains. On pourrait peut-être corriger*. Por le droit chose qui vausist. — 556 Or requier en bas ou en haut *B*; Or quier et en bas et en haut *C*. — 557 ne puet fere le plet *B*; n'en puet on fere *C*. — 567 Ce que Adans *B*. — 564 Ci a char *C*. — 567 a toute mesure *C*. — 568 Molt miex *C*.! — 572 onques pechié *BC*. — 573 a Adam *A*; achater *B*. — 574 perdue *A*. — 576 Nous avra *C*. — 577 En la croiz *AB*. — 579 Soz le delit *AB*. — 580 Et la pome *A*. — 581 entendié *C*. — 582 Au prendre *C*.

par son senz et par sa bonté
rendit largement et sousist
por Eve quant qu'ele mesfist;
li deables, qui tant mesprist
que il a son seignor mains mist,
fu encoreüz par droiture
de soi et de sa teneüre,
et il le compara assez,
car griement en fu tormentez,
et Adam qu'en prison tenoit
rendi malgré sien tout a droit;
et fu de plus grant digneté
quë il n'avoit davant esté,
car il ot lores son chier pere
et a compaignon et a frere
et come fiuz de sa nature
formez en humaine figure.
Puet cel estre home eüst paour
encor de si poissant seignour
proier qu'il le secoreüst
et aidast, si mestier l'en fust,
meïsmement quant il si bas
se veïst : mes or ne sai pas
por quoi hom doie redouter
que Dex ne le vueille escouter
et fere ce qu'il li querra
au mieulz que faire le porra.
Mout est plus privez que des ainz;
nostre frere et nostre compainz
est li douz sires devenuz;
de nostre robe s'est vestuz
par amor et par compaignie,

589 Tendit largement et souffrit *AB*. — 591 mesfist *C*. — 592 Et qui a son seignor *A* ; Que a son seignor sa main *C*. — *C ajoute deux vers entre 592 et 593* : Il dona conseil tout a tort Que en la croiz receust mort. — 593 Ou fust a tort ou par droiture *C*. — 596 Car il en fu tormentez *B*. — 598 Rendre *AB*, *peut-être pour* rendié, *cf.* 572 *et* 581 ; tout par droit *C*. — 601 il l'ot lores *A* ; il l'ot delez son chier pere *C*. — 604 Formez et humaine *C*. — 605 Puet celeste *A* ; tel estre *C*. — 606 Avant de si *C*. — 607 recoureüst *B* ; que il le secorust *C*. — 608 quant mestier *BC* ; li fust *C*. — 611 on doie *A*. — 612 De Dieu ne le veil' escouter *B* ; Que Diex nel doit bien escouter *C*. — 613 fere ce qui le querra *A* ; ce qui li plaira *B*. — 614 liporra *C*. — 615 que des sains *C*. — 617 Est si douz frere *C*. — 618 soit vestuz *A*. — 619 Por amor *A*.

et mout tres doucement nous prie
et par soi et par ses mesajes, [b]
dom il a de proz et de sajes,
que por l'amor qu'il a nous a,
si grant que pas ne refusa
la mort por nous de mort geter,
que nous le daignons escouter
et amer de cuer come pere,
come compaignon et com frere.
Et lors trestot seürement
li requerons entierement
tout quant que mestiers nous sera,
et il doucement le fera.
Encore, s'amer le volum,
tot quant que mesfet li avom
de bon cuer nous pardonera
ne mains ne nous en amera
ne ja mais ne fera semblent
qu'il l'en menbre ne tant ne quant.
Amors est et amors le paist,
d'amors s'esjoit, amors li plaist,
nule riens plus ne nous comende
que lui amer, ne nos demende :
toute la lois en ice pent
et tuit li prophete ensement;
cil qui en ce met bien sa cure
aamplist toute l'escripture.
E ! Dex, com par est fins vileins
et de folie et d'orgueil pleins
qui vostre proiere despit
et qui d'amer vous escondit.
Bien puet on dire senz mentir
qu'en vous n'a qui face a haïr,
a resprendre në a blamer,
et tout quant que l'en doit amer

622 et des sages *A*. — 623 Que par l'amor *C*. — 626 Que nous ne d. *AB*. — 628 et comme *B*; compaignon comme frere *C*. — 630 le requerons *AB*. — 631 Touz *A*. — 636 ne nous enviera *A*. — 637 n'en fera *B*. — 638 Qui l'en *AB*; Que il l'en membre tant *C*. — 639 D'amors est *C*. — 640 sest joist *B*. — 641 ne li commande *B* ; Amors est et amors demande *C*. — 642 *laissé en blanc dans B qui n'a qu'une lettre initiale* B ; = 641 *dans C*. — 643 loy einsint pent *B*, a ice *C*. — 649 proire *A*. — 652 que face *A*.

avez vous a tres grant plenté :
et force et proece et beauté,
sens et richece, beau doz sire,
avez vous plus que ne puis dire.
Larges iestes et debonaire,
tout ice seut amors atraire; [c]
je ne sai quel male aventure
cë est que l'en n'a de vous cure.
Merveille est que si covoitous
est home et si tres desirrous
d'avoir honor et d'avoir aise
qu'il ne quiert coment il vous plaise
et coment il soit vostre amis !
Car s'il estoit en paradis,
iluec porroit en vous trover
plus qu'il n'i savroit desirrer.
Pechiez est qui nous a saisiz
et les eulz du cuer oscurciz
que ne puissons veoir n'entendre
dont nous venons, ne quel part tendre
nous devons, ne par quel sentier
nous nous puissons plus acorcier.
Sire Dex, pleins d'umilité
et de pitié, ceste viuté
resgardez, ou est tresbuchiez
touz li mondes par ses pechiez !
Par la main, sire, nous menez
et conduissiez et soustenez
tout ausint com celui estuet
qui ne voit n'aidier ne se puet.
Sire, ainsi somes atorné,
car et enferm et avuglé
somes ainsi com vous veez ;
et se vous merci n'en avez
et de nous ne vous prent pitié,

660 Touz jors se veult amors *A* ; Torjors savez amors *B* ; *la bonne leçon est peut-être* Touz jors ce veult amors. — 664 tres *manque B.* — 665 D'avoir amor *AB.* — 666 Que ne *C.* — 667 il fust *C.* — 670 deviser *A* ; porroit d. *C.* — 671 Pechiez est qu'il vous a *A* ; Pechiez qui toz nous a *C.* — 675 Nous ne savons par quel s. *AB.* — 676 acorecier *A* ; adrecier *BC.* — 678 ceste unité *AB* (cest). — 682 Et s. et c. *B.* — 683 Et ainsi com celui estuet C. — 684 ne aidier ne puet *B.* — 685 Ensement sommes atorné *C.* — 686 Car enferme et *A.* — 687 vous savez *BC.*

ja voir n'en eschapera piez.
Di va ! juïs, ore as veü,
mes ne sai si l'as entendu,
por quoi voult Dex hom devenir
et por home mort soustenir ;
et se te vas de riens doutant
de la Virge qui ot enfant
n'onques por ce la dignité
ne perdi de virginité,
esgarde coment la verriere
reçoit le soleil tote entiere, [d]
ne por l'entrer ne por l'eissue
de lui tant ne quant ne se mue,
ne ja por riens quë il i face
n'i avra pertuis ne cravace.
Or escoute une autre semblance
qui est encontre ta doutance
et qui bien te porroit aidier
a ta mescreance lessier.
Esgarde, quant aucuns parole,
com par soutilment la parole
entre ou cuer a celui qui l'ot !
Ja n'i avra pertuis ne clot,
toute est ou cuer qui l'envoia
et toute ou cuer ou elle entra,
chascuns l'a tot entierement
sanz point d'aamenuisement.
Va ! fols juïs, tout ensement
et assez mout plus soultiment
descendi ou ventre sa mere
li douz fiuz Deu de son saint pere.
Toz fu deça, tout fu dela,
ne por ce ne se devisa
la virginitez quil reçut

690 Ja de nous n'eschapera *C.* — 691 Diva rois ore as tu veu *A* ; Diva uois ore as ou *B.* — 693 home *A* ; diex vost *BC.* — 694 *manque AB, mais B a laissé un blanc.* — 695 Et se tu vas *B* ; Et se tu es *C.* — 701 Por l'entree ne *C.* — 702 De li *AB.* — 703 que il li f. *BC.* — 706 sa doutance *A.* — 709 Esgarde qu'aucuns par parole *C.* — 710 Com soutilvement *B.* — 711 de celui *C.* — 716 Sanz nesum amenuisement *BC.* — 717 Enceinta la virge ensement *A* ; Va fols et uoiz ensement *B.* — 718 Et assez plus soutivement *C.* — 720 Li doz filz deu du sain son pere *B* ; Li douz filz de son douz saint pere *C.* — 722 Ainc por ce *C.*

c'onques n'enpira ne descrut.
Virge fu avant, virge aprés
la mere. Ja ne sera mes
n'onques ne fu de tel hautesce
dame, ne de si grant noblece.
Aprés son fiulz n'est qui la vaille.
Mout par est hautement la faille
qu'Eve fist par li amandee.
Mout par fu de bone hore nee.
Mout fust fame honteuse et vils,
qui nous avoit de paradis
jetez, si ne fust ceste dame
qui en osta la male fame,
par ce que de li deigna nestre
li douz filz Deu, et ses fiuz estre.
Por li sont ores honorees [107 a]
les dames et en pris montees,
por li les doit l'en honorer
et en Deu bonement amer,
car mout aime le leur afaire
la douce dame debonaire
et mout par secort et aïe
celes qui sont de bone vie
qui sé gardent en netteé
et qui aiment humilitez
ne d'oustrage mener n'ont cure,
ainz se tiennent tout a mesure.
Cestes sont ses chieres amies
et cestes ont ses granz aïes.
Quant besoingz leur vient, nes lest pas,
ainz les gite de touz maus pas ;
a touz leur besoingnz les secourt,
come cele qui a la cort
a son fiuz les acointe, et fet
de lui et d'elez un doz plet,

724 Onques *BC*. — 725 devant *C*. — 726 La mere n'en sera jamés *B*. — 729 Emprés *C*. — 730 fu *C*. — 731-732 *manquent B*. — 731 Que ne fu par le a. *A*. — 733 Mout fu *ABC*. — 736 Qui nous osta la male flame *C*. — 737 Por ce que *BC* ; de lui *A*. — 739 Por le sont *A* ; Por li resont ore h. *C*. — 741 Por le les *A*. — 743 Qui mout *B*. — 747 Qui si gardent *A*. — 748 Et qui aient h. *A*. — 751, 752 si chieres, si granz *B*. — 753 ne lest pas *A* ; Q. besoins vient, isnel le pas *C*. — 754 gitez *A* ; Tost les gete *C*. — 756 Come cele qui toute a la cort *AB*. — 758 D'eles et de lui *C*.

que touz jourz soient en tel point :
par doces amors leurs cueurs joint,
que riens nes puisse dessambler
ne leurs joies tolir n'embler.
Et celles qui sont orgueilleuses,
sorcuidiees et oustrageuses
et qui en leurs cors atorner
et leurs chiés trecier et graver
ont mise leur entente toute
ne sont pas de la soue rote.
Bien saichent eles senz doutance
qu'el n'aime pas leur acointance,
qu'el ne sont pas de sa doctrine.
Autant li est d'une reïne
et d'une contesse ensement,
desqu'en itel oiseuse entent,
ne qu'il seroit d'une bergiere,
ainz l'aime mains et mains l'a chiere
que la bergiere ne feroit [b]
qui de ce ne s'entremetroit.
Diex ! com est aperte folie
en tele euvre metre sa vie
et costiver come une ymage
son cors ! Certes, c'est fine rage,
c'est com une maommerie !
Haï ! bele gentil Marie,
onques tel oevre ne vous plot,
ne fustes pas de tel complot !
Assez fustes et bele et gente
n'onques n'i meïstes entente
a vostre cors appareillier.
Orer, jeüner et veillier
usastes ententivement,
et en Deu amer doucement
vostre jovente despendistes
et a ce du tout entendistes.
Mes les autres qui se cointoient

759 touz jourz se vit *AB*. — 760 les cuers *B* ; Par doce amor a lor cuer joint *C*. — 761 ne puisse A. — 763 Mes celes *C*. — 771 Quar ne sont pas *C*. — 773 Ou d'une *C*. — 774 Desqu'a itele *C*. — 775 Ne qui A. — 782 Sonn cors certes est *A*. — 784 Ha *A*. — 785 ne te plot *C*. — 787 bel *A*. — 788 ne meistes *C*. — 790 Orer et juner *C*. — 792 Et a Deu *B*. — 795 Et les autres *C*.

de vanité, s'or entendoient
que ce qu'elles font senefie,
je cuit qu'el n'en feroient mie,
ainz avroient certes grant honte,
s'eles savoient que ce monte,
car leur oevres testemonient
et tout apertement nous dient
que par fame fumes nous tuit
engignié, trahi et souduit.
Car la tresce, qui darriers pent,
nous senefie le serpent
a cui paroles Eve crut,
par coi touz mauls nous sort et crut ;
la queue de leur vesteüre,
qui si est granz oultre mesure,
qui si les vait enpasturant
si qu'a la terre vait tornant
et muet une male poudriere
qui tout les eulz a ceuls darriere,
nous recorde que avuglez, [c]
empasturez et enterrez
sumes par ce que fames fist
et de li touz li maus nous ist.
Ore esgardez com est desvee
et hardië et affrontee
fame qui s'esjoit d'itelle oevre
ou elle apertement descoevre
et mostre que par li avom
touz les mals que avoir poom.
Et tout ice cuide elle faire
por ce qu'ele cuide a touz plaire !
Mes qui bien la chose entendroit
a poines ja mes l'ameroit.

796 En vanité *C*. — 798 que ne feroient *A* ; qu'el nes f. *B*. — 799 avroient ce croi g. h. *C*. — 801 tesmoignient *AB*. — 804 seurduit *B*. — 805 qui darriers leur prent *A* ; la tierce qui derries pent *B*. — 807 parole *A* ; Ausquels paroles *C*. — 808 Par cui *A*. — 810 Qui est si grant *BC*. — 811 le vait *C*. — 812 Et a la terre trainant C. — 813 Et vuelt *A* ; une grande p. *C*. — 814 Qui touz *A* ; Qui tost *B*. — 815 qu'a avuglez *A* ; que enterré *C*. — 816 En painture et avuglé *C* ; qu'a avuglez *A* ; que enterré *C*. — 816 En painture et avuglé *C* ; et aterré *B*. — 818 touz les mauz *A*. — 819 Or esgarde *B*. — 820 Comme est hardie et esfrontee *C*. — 821 de tele oevre *C*. — 822 Trestout apertement *C*. — 824 Tout le mal *C*. — 825 Et tout ce c. *AB*. — 826 qu'el cuide tout plaire *A* ; qu'ele puisse plus plere *C*.

Por ce moult par li loeraie
(et Diex li doint qu'ele m'en croie)
que tel oiseuse ne feïst
ne ja mes ne s'entremeïst
du cors costiver ne norrir
par oultrage, car a porrir
par estovoir le covendra :
de terre est, a terre vendra.
Cil qui plus i met plus i pert,
et qui come seigneur le sert,
il ne fait mie ce qu'il doit,
car li cors est serjanz par droit
a l'ame et li doit obeïr
et si come a dame servir.
Mout par feroit grant mesprison
li queus le roi, s'a un garçon
de plusors mes aloit servant
et le roi lessoit famillant :
encor fait cil assez noauz
qui au cors, qui est com ribauz
envers l'ame, de quanqu'il puet
sert de plus qu'il ne li estuet,
et l'ame lesse familleuse,
povre et de touz biens souffreteuse,
ne trueve qui de riens l'esfort [d]
ne qui de nuls biens la confort.
Au cors fait l'en tout le servise
si come il meïsmes devise ;
toute est soue la seignorie
et li dangiers et la mestrie.
Hé ! ame, noble creature,
iceste entente, iceste cure
deüst l'en tout entierement
mettrë en vostre atornement.
De tout se deüst l'en pener

830 li *manque B.* — 833 De cors *A* ; Del cors covoitier a norrir *C.* — 834 car por perir *B* ; Qui par droiture doit porrir *C.* — 835-836 *intervertis dans C* ; 835 Par droiture le couvendra *C.* — 839 Ne fait mie ce que il doit *BC.* — 841 Et a l'ame doit obeïr *BC.* — 844 Li quens li rois *C.* — 845 sevant *A* ; Aloient toute jor servant *C.* — 846 lessent *C.* — 848 Qu'au cors qui est comme r. *C.* — 850 Fet nes plus qu'il *C.* — 852 et *manque C.* — 854 de riens bien *B.* — 855 Ançois fait *A.* — 858 li *manque A.* — 860 entente et ceste cure *C.*

de vous en tel guise atorner
qu'a celui plaire peüssiez
par cui amor vous eüssiez
(neïs a ja senz nul gabois)
plus de biens que n'a cuens ne rois.
A la fin fust ceste merveille,
ce que cuers në oil në oreille
penser ne veoir në oïr
ne puet, com Diex fait conjoïr
les cuers qui l'aiment loiaument !
Ja l'a des le comencement
appareillié, et ce sera
a touz jourz, ja mes ne faudra.
Einsi com dex flambes ensemble
se joignent si quë il ne semble
ne n'en prent nulle desevree,
sera cele douce acolee
de Deu et des bons esperiz
qui atorneront leur deliz
a aamer leur creator.
Lors seront a si grant douçor
tuit plungié ! Tuit unaiement,
senz entredeus apertement
verront, entendront, sentiront
et a pleins braz enbraceront
ce qu'il ont toz jorz desiré.
Et Dex ! par vostre grant bonté

866 En qui amors *C*. — 867 Neis aga sanz gabois *B* ; Plus de bien ce n'est pas gabois *C*. — 868 n'a *manque B* ; Que princes n'a ne cuens ne rois *C*. *La leçon de C est certainement refaite. Je comprends* : « *l'âme doit s'efforcer de plaire à celui par l'amour duquel vous pourrez un jour obtenir (et même, sans aucun doute, dans l'amour duquel il y a dès maintenaut) plus de biens...* ». *La leçon de C à* 866 En qui amor *est tentante, mais ne paraît pas nécessaire.* — 869 A la fin par fust c. *B* ; A la fin par fust la m. *C*.— 870 ne iex *C*. — 872 Ne puet de que Diex esjoïr *C*. — 873 Le cuers *B* ; quil aime *AC*, *faute évidente, cf. le texte célèbre de I Cor. 2, 9 dont s'inspire le passage* : « *Quod oculus non vidit, nec auris audivit nec in cor hominis ascendit, quae praeparavit Deus iis qui diligunt illum* » ; doucement *BC*. — 874 Ja l'a de le *A* ; Ala des le *C* — *Après le vers 874, C quitte la leçon de AB et termine snr ces huit vers évidemment apocryphes* : En tel guise et en tel ator Requerez vostre creator. Sovent li proiez nuit et jor Que il daint fere o vous sejor. Penssez de tenir ceste voie Se Diex meillor ne vos envoie. Li douz Diex qui les cuers avoie Me doinst qu'en pareïs me voie. Amen. Explicit le romant d'amors. — 879 Ne emprant *B*. — 883 Cil a amer *AB*, *le texte imprimé n'est qu'un pis-aller*. — 884 en si *B*. —

a ce port touz nous arivez
ou vous regnez, sire, et vivez
sanz nulle fin, en trinité
uns, et trebles en unité. 894

Amen.

## GLOSSAIRE

aamenuisement 716, *perte, diminution.*
abaier 513, *aboyer (ici, au fig. en parlant des juifs qui s'attaquent aux vérités de la religion chrétienne).*
acorcier 676, *prendre par le plus court.*
affrontee 820, *effrontée.*
aisil 578, *vinaigre.*
clot 712, *trou.*
complot, estre de tel — 786, *être d'un parti, d'un groupe (?).*
coraus 404, *cordial, qui touche au cœur.*
costiver 781, 833, *consacrer ses soins.*
covenant 325, 336, *convention, condition.*
criench 320, *prés. 1. de* criembre, *craindre.*
croissant 216, *la phase de la lune pendant laquelle elle croît, ici au fig., cf.* decors.
dangier 858, *honneur, respect dû au maître.*
decors 216, *la phase de la lune pendant laquelle elle décroît, ici au fig., cf.* croissant.
deçors 494, *douceur.*
demorance, senz — 171, *sans retard, sans délai.*
des ainz 615, *autrefois, auparavant.*
deserte 146, *récompense.*
desevree 879, *séparation.*
desroca 229, *pass. ind. 3 de* [desroquer], *mot non attesté par ailleurs; peut-être « quitter la ligne droite et se déplacer en travers (comme la tour au jeu d'échecs) ». La leçon est douteuse; C porte* desrouta.
doiz 423, *source, canal.*
doutance 706, *doute.*
droiture, par — 369, 593, *selon la justice.*
durté 280, *sévérité*; 448, *souffrance.*
empasturer 811, 816, *entraver.*
encoreüz, fu — 593, *subit la peine.*
esfort, *subj. prés. 3 de* esforcier 853, *donner des forces.*
esgardee 313, *décidée.*
esgart 485, *jugement*; avoir tel — 219, *juger, décider.*
esperitel 270, *inspiré par l'Esprit-Saint.*
esprueve 458, *preuve.*
estoier 334, *mettre en réserve.*
faille 730, *faute.*
famillant 846, familleus 851, *affamé.*
fiere 411, *extraordinaire, inouïe.*
fin, — s vileins 645, *marque le superlatif.*
franchise 382, *liberté, indépendance.*
fuer, a nul — 490, *à aucun prix.*
graver 766, *séparer ses cheveux par une « grève », c'est-à-dire par une raie.*
jointure 495, *réunion, fusion.*
la 240, *là où.*
maire 135, *personnage délégué dans des pouvoirs d'administration.*
maommerie 783, *hérésie (?).*
marchaandise, c'est toute la — 78, *ce sont les seules conditions du marché, du pacte.*
marchié, querre plus grant — 80, *chercher à obtenir les meilleures conditions.*
merveillable 411, *étonnante.*
mes... que 311, *à la condition (toutefois) que; cf.* 319.
mesprison 552, *faute.*
netteé 747, *propreté, pureté.*
noauz 25, 847, *pire, plus mauvais.*
oeille 200, *brebis.*
oés, a nostre — 461, a vostre — 466, *pour nous, pour vous.*
oïe, l' — du cuer 528, *cf.* veüe. *Les*

« *oreilles* » *du cœur sont moins fréquemment citées que les* « *yeux* » *; un exemple dans Gautier de Coincy,* Sainte Léocade, *1305, où, comme ici, il est question des juifs.*

parclose 68, *fin, dernier mot.*

partir 60, *avoir part.*

parvolsist, *imp. subj. 3 de* parvoloir 477, *consentir.*

passemerveille 199, *la merveille des merveilles, la merveille superlative.*

piez 690, *avec valeur de négation,* « *personne* ».

provance 436, *preuve.*

puet cel estre 605, *peut-être.*

queus 844, *cuisinier.*

recraantise 75, *abandon, lâcheté, faiblesse.*

redevable 120, *débiteur.*

remaindre 505, *diminuer, perdre de sa valeur.*

resgnable 221, *raisonnable.*

retorner, sanz nul — 72 (var. *recouvrier*), *sans rémission, sans moyen de faire autrement.*

reüs, faire a — 94 (*var.*), *agir de façon contraire.*

rote, ne pas estre de la — a auc. 768 ; estre fors de la — auc. 417, *ne pas faire partie de la troupe de qq., c'est-à-dire* « *ne pas suivre son enseignement, ses préceptes* ».

sordoier 500, *se souiller.*

sort, *pas. 3 de* sordre 808, *jaillir, naître.*

souffreteus 852, *privé de.*

souldre 559, *imp. subj. 3* sousist 553, *pas. ind. 3* sot 579 *et* sousist 589, *payer.*

tant, ne — ne quant 174, 418, 511, 638, 702, *si peu que ce soit.*

tel, par — que 321, *à condition que.*

ueil, les eulz du cuer 672, *cf.* veüe.

veritaument 283, *véritablement.*

veüe, la — du cuer 529, *le fameux œil du cœur, sur lequel cf. Ed. Wechssler,* Das Kulturproblem des Minnesanges, *p. 376 et E. Curtius,* Europäische Literatur, *p. 144. Cf.* oïe *et* veüe.

Félix Lecoy.

# MÉLANGES

## LA PARTIE DE HASARD DANS LE *JEU DE SAINT NICOLAS*

MM. W. Noomen (*Neophilologus*, XLIII, 109-112) et F. Lecoy, dans son commentaire à la note de M. Noomen (*Romania*, LXXXI, 139-141) ont essayé d'élucider la fin de la partie de hasard du *Jeu de saint Nicolas*, restée obscure, malgré l'excellent commentaire de M. Ch. Knudson (*Romania*, LXIII, 250-253).

Je prépare, depuis un certain temps, une édition du *Jeu*, avec traduction, étude et notes; j'ai donc dû réfléchir sur le passage en question... et sur beaucoup d'autres de ce texte difficile. Voici les vers, la traduction et les commentaires de ma ...future édition, tels que je les ai dactylographiés il y a quelques mois.

[Pincedé a tiré 13 (« chance » de ses adversaires) puis 8 (sa propre « chance »); désormais, le premier de ces deux nombres qui sortira désignera le vainqueur, à moins que, entre-temps, ne joue la convention du « hasard »[1].]

1. Pour M. Lecoy, *loc. cit.*, p. 140, la déclaration de Pincedé (vers 1125-1126, selon ma numérotation) « .. semble bien vouloir dire que désormais, comme c'est la règle générale (et j'ajouterais nécessaire), la convention du « hasart » est hors de cause et qu'il ne s'agit plus que de savoir lequel des deux nombres, 13 ou 8, apparaîtra le premier. » Pour moi, Pincedé constate, sans plus, qu'il y a « bataille » (ne fût-ce que pour éclairer les spectateurs), et dans cette bataille peut fort bien continuer à jouer la convention du « hasard » (du moins comme je la comprends; voir le commentaire). Quoi qu'il en soit, il faut trouver une explication qui rende compte de tous les détails des vers discutés.

PINCEDÉS

Dieus ! Un plus : s'arai bien joué ! 1129
Set n'eüsse je mie pris.

CLIKÉS

Or seroient treize de pris,
S'ils voloient venir a nous !

PINCEDÉS

A ! sains Lienars, chu desous ! 1133
Si seroit li affaires plains.

CLIKÉS

Sains Nicolais, un tout seul mains !

PINCEDÉS

Ves chi uit, che sont mi ami !

*Traduction :* PINCEDÉ (*Il lance une nouvelle fois les dés*)

Dieu ! un de plus : voilà qui est bien joué ! Un sept, je ne pouvais vraiment pas le tirer.

CLIQUET

Un treize serait maintenant le bienvenu, s'il voulait nous échoir.

PINCEDÉ

Ah ! saint Liénard, donnez-moi le plus bas des deux coups ! Ainsi, l'affaire serait réglée.

CLIQUET

Saint Nicolas, un tout petit point en moins !

PINCEDÉ (*qui relance*)

Et voici huit points, ce sont mes amis !

*Notes.* — Au vers 1129 : Pincedé a lancé les dés et il constate qu'il a un de plus [que huit]; il déclare qu'il a bien joué (il ne gagne ni ne perd), et il ajoute : « je ne pouvais naturellement faire 7 » (qui l'aurait fait perdre). — On n'a pas reconnu dans *s'arai bien joué* le futur antérieur pour le parfait que A. Tobler a étudié, mais avec d'autres exemples, dans ses *Mélanges de grammaire française*, p. 317 et ss.

Au vers 1133 : *Chu* ne peut être le participe passé de *caïr*, qui est, dans notre texte, *keü*. C'est une forme picarde du démonstratif *ce* = *cel*, *cil*, au cas régime masculin singulier (Godefroy, II, 135, en donne plusieurs exemples, bien localisés; voir aussi Tobler-Lommatzsch, II, 84). *Chu desous*, c'est

le coup le plus bas dans la partie qui se déroule, c'est-à-dire le huit, qui assurerait la victoire de Pincedé.

*Extrait du commentaire.* — Après plusieurs manigances (cf. le reproche de Cliquet, vers 1127-1128), Pincedé rejoue et fait un de plus que sa chance, c'est-à-dire 9 (v. 1129); s'il avait fait 7, il perdait (d'où sa réflexion goguenarde au v. 1130). Il semble donc que s'il sortait un chiffre sous 8, c'est-à-dire un hasard « inférieur », Pincedé perdait, tandis que, probablement, ses adversaires perdaient, s'il sortait un chiffre plus élevé que 13, c'est-à-dire un hasard « supérieur ». Puisqu'un 9 est sorti, le jeu continue, et Cliquet souhaite naturellement un 13, qui lui assurerait la victoire (v. 1131). Mais Pincedé invoque, à son tour, saint Liénard, pour qu'il lui donne *chu desous*, le coup le plus bas (des deux chances), c'est-à-dire le sien, 8. A Cliquet, alors, d'invoquer, en contrepartie, saint Nicolas, pour qu'il amène seulement un point de moins que ce 8, c'est-à-dire un 7, qui ferait perdre Pincedé. Cliquet dit *un tout seul mains !*, comme Pincedé a dit *chu desous !* Mais les dés partent : le 8 donne la victoire à Pincedé...

J'étais arrivé à cette explication, lorsque parut une note de M. W. Noomen ... M. W. N., sur plusieurs points, interprète comme nous; il écrit, entre autres choses : « ... rien ne s'oppose à imaginer un jeu légèrement plus compliqué où l'effet du « hasard » se ferait sentir même après le deuxième coup. Dans ce cas, les chiffres 3, 4, 5, 6, (7) et (14), 15, 16, 17, 18 feraient perdre non seulement s'ils arrivaient au deuxième coup, mais aussi s'ils étaient amenés aux coups ultérieurs. » C'est très probable; mais, comme nous l'avons dit, après le deuxième coup, « un hasard » de la série supérieure fait probablement perdre l'adversaire : ou sinon, les chances seraient très inégales. On peut, d'autre part, considérer 7 et 14 comme des coups de « hasard » : ils l'étaient aussi dans ce que le traité d'Alphonse le Sage appelle *medio azar* et *azar pujado* (cf. l'édition A. Steiger, p. 300).

Peut-être ainsi toutes les difficultés sont-elles levées.

Albert HENRY.

## EMPLOI DANS LA *VIE DE SAINT ALEXIS* (XIe SIÈCLE) DE L'IMPARFAIT, DU PASSÉ SIMPLE ET DU PASSÉ COMPOSÉ DE L'INDICATIF

Pour rédiger mon travail [1] je n'emploierai pas les termes de la nomenclature officielle qui figurent dans le titre : ceux-ci sont incomplets et inexacts. D'une part *imparfait* n'est pas le nom d'un temps, comme *passé* ou *futur* : équivalant au mot *infectum* que les latinistes modernes ont repris à Varron, il signifie que le procès exprimé par le verbe est en cours d'accomplissement, inachevé, mais il ne dit pas à quelle époque est situé ce procès : pour donner cette indication il faut ajouter à l'adjectif *imparfait* le nom *prétérit*. D'autre part la nomenclature rapproche, avec la même étiquette de *passé*, deux « tiroirs » [2] verbaux dont l'un, le simple, est en effet *prétérit* exprimant le passé, mais dont le second, le composé, est un présent, *présent d'aspect extensif* dans la nomenclature de M. G. Guillaume (*Temps et verbe*, p. 53), *présent d'état composé*, dans celle que j'ai proposée à la discussion (*Le Français Moderne*, 1956, p. 167) ; en retour elle sépare deux tiroirs qui notent également le passé, mais dont l'un, type *je faisais*, est un *prétérit imparfait*, tandis que l'autre, type *je fis*, est un *prétérit parfait*. *J'ai fait*, qui s'oppose à *je fis* parce qu'il est un présent, s'en rapproche au contraire parce qu'il exprime aussi le procès achevé et qu'il est un *présent parfait* [3].

Je vais donc étudier dans la *Vie de saint Alexis* l'emploi du *prétérit parfait*, du *prétérit imparfait* et du *présent parfait*.

---

1. J'y ai utilisé le texte de la *Collection des classiques français du moyen âge*, 1re édition, 1911.

2. Le mot *temps* est équivoque : il désigne tantôt un fait de pensée (une époque) signifié par une forme verbale, tantôt la forme verbale signifiant ce fait de pensée. Le terme *tiroir*, adopté par J. Damourette et E. Pichon, dans leur *Essai de grammaire de la langue française*, pour désigner la forme verbale permet d'éviter toute confusion.

3. M. Benveniste, *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, 1959, I, p. 78, appelle *il a écrit* un présent de parfait.

*
* *

De ces trois tiroirs le plus fréquent est de beaucoup le *prétérit parfait*. Je l'ai relevé 174 fois, dont 2 fois à la voix passive ; il est 155 fois dans le récit de l'auteur, 19 fois dans les paroles des personnages.

Exemples dans le récit de l'auteur :

Puis icel tens que Deus nos *vint* salver,
Nos anceisour *ourent* crestiantet,
Si *fut* uns sire de Rome la citet;
Riches om *fut*, de grant nobilitet. V. 11-14

Tant i *plorerent* e li pedre et la medre
E la pulcele que tuit s'en *alasserent*.
En tant dementre le sains cors *conrederent*
Tuit cil seignour e bel l'*acostumerent* :
Cum *felix* cil qui par feit l'*onorerent* ! V. 496-500

Comme on le voit au vers 14

Riches om *fut*, de grant nobilitet

le *prétérit parfait* est employé non seulement pour énoncer des procès qui se sont accomplis dans le passé, mais encore pour décrire les personnages mis en scène.

Exemples dans les paroles des personnages :

« Por queim foïs? jat *portai* en mon ventre. » V. 453

« Ainz que t'oüsse en *fui* molt desidrouse ;
Ainz que nez fusses sin *fui* molt angoissouse ;
Quant jot *vi* net sin *fui* liede e joiouse. » V. 456-8

*
* *

Il est remarquable que l'auteur emploie dans son récit, encore plus que le *prétérit parfait*, continuateur du présent de *perfectum* latin, un tiroir que notre nomenclature appelle le *présent* de l'indicatif et qu'il serait bon d'appeler *présent impar-*

*fait* pour indiquer qu'il signifie le procès en cours d'accomplissement.

J'ai relevé 246 exemples de cet emploi ; en voici quelques-uns où les *présents imparfaits* sont mêlés aux *prétérits parfaits* :

Ço *dist* l'imagene : « Fai l'ome Deu venir. » V. 171

Cil *vait*, sil *quiert*, mais il net *set* choisir,
Icel saint ome de cui l'imagene *dist*. V. 174-5

*Revint* li costre a l'imagene al mostier.
« Certes », *dist* il, « ne sai cui entercier. »
*Respont* l'imagene : « Çost cil qui tres l'uis siet. » V. 176-8

Cil *vait*, s'il *quiert*, *fait* l'el mostier venir.
Es vos l'essemple par trestot le païs
Que cele imagene *parlat* por Alexis :
Trestuit l'*onourent*, li grant e li petit,
E tuit li *prient* que d'els aiet mercit. V. 181-5

Il y a dans ces 11 vers, 9 *présents* en face de 5 *prétérits parfaits*. Il est possible que l'auteur ait choisi parfois le présent pour la commodité de la versification ; mais il avait trouvé de nombreux exemples du mélange de ces deux tiroirs dans les auteurs latins qu'il avait étudiés et notamment dans les textes évangéliques. On lit, par exemple, dans Marc, chap. XV :

16. Milites autem *duxerunt* eum in atrium praetorii, et *convocant* omnem cohortem,
17. Et *induunt* eum purpura et *imponunt* ei plectentes spineam coronam,
18. Et *coeperunt* salutare eum.

3 présents à côté de 2 parfaits, c'est à peu près la proportion relevée dans la *Vie de saint Alexis*.

*
* *

Le tiroir le plus employé ensuite est le *présent parfait* (passé composé). Il est 53 fois dans le texte, dont 26 fois dans les paroles des personnages, 1 fois dans un vers où l'auteur parle pour son propre compte, 26 fois dans le récit.

En voici des exemples dans les paroles des personnages :

« Chiers filz, com t'*ai perdut* ! » V. 106

Ço dist la spouse : « Pechiez le m'*a tolut*. » V. 108.

« Tot te donrai, bons om, quant que m'*as quis*. » V. 224

« Si grant dolor ui m'*est apareude*. » V. 484

Dans tous ces vers, les personnages expriment des procès achevés au moment où ils les énoncent. Ce sens est manifesté par l'opposition avec le *prétérit parfait* dans les vers suivants :

« *Atendut t'ai* en la maison ton pedre
O tum *laissas* dolente ed esguarede. » V. 469-70

Le procès exprimé par *laissas* est situé dans le passé, sans rapport avec le présent ; l'attente de l'épouse exprimée par *atendut t'ai* vient de s'achever au moment où elle a appris la présence d'Alexis dans la maison de son père.

Le sens est le même dans le vers 4 où l'auteur énonce son opinion sur l'état du monde au moment où il écrit, bien différent de celui qui existait au moment où naquit saint Alexis :

Toz *est mudez*, *perdude at* sa colour. V. 4

La nomenclature officielle appelle *est mudez* présent et *at perdude* passé ; l'auteur emploie l'un comme l'autre pour exprimer des procès achevés au moment où il écrit.

Voici maintenant des exemples de *présent parfait* dans le récit historique :

De saint batesme l'*ont fait* regenerer. V. 29

Si l'*at destruite* com s'ost l'oüst predede. V. 143

Cel son serjant *at* a sei apelet. V. 280

17 fois le *présent parfait* est en contact dans la même phrase ou dans le même vers avec un verbe au présent, comme il a été indiqué ci-dessus pour le *prétérit parfait* :

Quant sa raison li *at* tote *mostrede*
Donc li *comandet* les renges de sa spede. V. 71-2

Soef l'*apelet*, si li *at conseilliet*. V. 338

N'*estuet* somondre icels qui l'*ont odit*. V. 509

Dans tous ces vers les deux verbes signifient le même temps, le moment de la parole, mais le simple exprime le procès en cours et le composé le procès achevé.

9 fois le *présent parfait* est en contact avec un *prétérit parfait* :

De saint batesme l'*ont fait* regenerer;
Bel nom li *mistrent* solonc crestiantet. V. 29-30

Nel *reconourent*, ne ne l'*ont enterciet*. V. 121

D'icele geme qued iluec *ont trovede*
Le nom lour *dist*, del pedre e de la medre. V. 378-9

Ce mélange de tiroirs rappelle celui qui a été signalé en latin entre le présent d'*infectum* et le présent de *perfectum*. Dans le texte les deux verbes voisins n'expriment pas le même temps, mais signifient également le procès achevé.

Les vers 26 à 30 :

Tant li *preierent* par grant umilitet
*Que* la moillier *donat* feconditet.
Un fil lour *donet*, si luin sourent bongret.
De saint batesme l'*ont fait* regenerer :
Bel nom li *mistrent* solonc crestiantet,

demandent un commentaire particulier parce qu'ils présentent côte à côte les trois tiroirs étudiés dans les pages précédentes.

Pour comprendre ce mélange qui nous surprend, il me semble qu'il faut imaginer la situation linguistique de l'auteur de la *Vie de saint Alexis* : c'est un homme cultivé, un clerc, dont la langue de culture est le latin ; comme tous les autres clercs, ses confrères, il est bilingue. Pour ses occupations professionnelles il parle et écrit en latin, suivant les règles qui lui ont été enseignées et qu'il applique de son mieux : on peut dire qu'il pense en latin. Pour les relations ordinaires de l'exis-

tence il emploie le parler de son milieu local, qui n'est pas encore le français, et qu'il a acquis par l'usage quotidien depuis son enfance; il a rarement l'occasion de l'écrire[1]. Il n'a jamais songé que dans un avenir lointain, cinq siècles, d'autres clercs formés comme lui par la culture latine, enrichie à leur époque par la connaissance des auteurs grecs, dont il a entendu parler mais qu'il ignore, jugeraient leur parler usuel, leur « vulgaire », devenu le français, digne d'être pourvu de règles lui donnant une valeur littéraire comparable à celle du latin et du grec; quand il rédige son poème il est à peu près dans la situation d'un traducteur; s'il ne l'a pas pensé, entièrement ou partiellement, en latin, il me semble hors de doute qu'à propos de chacune de ses phrase il a eu présentes à l'esprit des phrases latines : il y trouvait, dans le récit principalement, des formes du type *facit* et du type *fecit*; pour répondre à *facit* son parler usuel lui fournissait *il fait*; en face de *fecit* il trouvait *il fit*, et, en outre *il a fait*, dont l'élément proprement verbal *a* (ou *est*) notait, comme *fait*, le moment de la parole. Il a parfois mélangé les trois tiroirs selon les besoins de sa versification, peut-être simplement par désir de varier, comme avaient fait les auteurs latins, ses modèles.

*
* *

Le tiroir le moins employé est le *prétérit imparfait*, exprimant le procès en cours dans le passé; je l'ai relevé seulement 23 fois, 8 dans les paroles des personnages, 15 dans le récit.

Dans les paroles il est 6 fois dans des propositions indépendantes : Vis *atendeie*. V. 389; Mais n'en *aveies* cure. V. 408; Pou en *perneies*. V. 419; Que n'*aveies* mercit? 438; Por teim *vedeies*. V. 439; Jo *atendeie*. 479; 1 fois dans une principale : Net *conoisseie* plus qu'onques net vedisse. V. 439; 1 fois dans une subordonnée : dont jo *aveie* assez. V. 402.

Dans le récit j'ai relevé 9 fois *eret* (ou *ert*), ex. : Car feit i *eret*. V. 2; Quant que besoin li *ert*. V. 233; De quels parenz

1. Où et comment a-t-il appris à l'écrire ?

il *ert*. V. 380 ; 3 fois *esteit* : Quels om *esteit* ne de quel terre il *eret*. V. 240; Les draz sozlievet dont il *esteit* coverz. V. 346; Qui de Rome *esteit* pape. V. 373; 2 fois *serveit* : Al servitour qui *serveit* a l'alter. V. 169 ; Li bons serjanz quil *serveit* volentiers. V. 336; 1 fois *deveit* : o il *deveit* entrer. V. 77; 1 fois *aveit* : *aveit* en Rome une eglise molt bele. V. 567.

H. Yvon.

# COMPTES RENDUS

Pierre NARDIN, **Les Fabliaux de Jean Bodel,** édition critique; tome III des Publications de la section des Langues et Littératures de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Dakar; 120 p., gr. in-8°, Dakar, 1959.

M. Pierre Nardin, qui avait donné en 1942 un *Lexique comparé des fabliaux de Jean Bedel* (Paris, Droz, 164 p., gr. in-8°), vient de faire paraître une édition critique des fabliaux de ce même auteur, qu'il appelle maintenant Jean *Bodel*. Entre *Bodel* et *Bedel* il avait hésité; mais après l'étude comparative qu'il a faite des locutions, tournures de phrases et images de ce conteur avec celles de l'auteur des *Saisnes*, du *Jeu de saint Nicolas* et des *Congés*; après surtout l'article de Charles Foulon sur *Jehanz Bodiaulz*, dont le nom a été écrit à la fin du XV^e^ siècle ou au début du XVI^e^ dans la marge du manuscrit du fabliau *Li Sohaiz desvez* (*Romania*, LXXI, 1950, p. 397-99), il ne doute plus que l'auteur des neuf contes mentionnés au début du fabliau *Des Deux Chevaux*, et qu'il imprime dans son ouvrage, soit Jean Bodel d'Arras, le poète épique, lyrique et dramatique bien connu.

Après cette déclaration concernant l'auteur, M. Nardin donne l'analyse des neuf fabliaux qu'il réédite : I. *Le Vilain de Farbu*; II. *Le Vilain de Bailluel*; III. *De Gombert et des deux Clercs*; IV. *De Brunain la vache au prêtre*; V. *Le Souhait desvé*; VI. *Du loup et de l'Oie*; VII. *De l'Envieux et du Convoiteux*; VIII. *De Haimet et de Barat*; IX. *Les deux Chevaux*. Vient ensuite l'énumération des éditions, puis celle des manuscrits où l'on peut trouver ces contes. Un cinquième chapitre traite de l'établissement du texte; un sixième, de la langue et de la graphie.

Quatre de ces neuf fabliaux (les n^os^ IV, V, VI, IX) ne nous ont été transmis que par un seul ms.; pour eux, l'éditeur déclare, p. 16, qu'il a « reproduit le plus fidèlement possible » la leçon de ce ms. Pour les autres, il a « collationné tous les mss connus ». Aucune difficulté pour *Le Vilain de Farbu* (n° I) : entre les deux mss, M. N. a choisi *B* (Paris, B. N. 2168) de la fin du XIII^e^ s., copié dans la région picarde, et a donné, au chapitre des « Variantes et Notes critiques », p. 81, les variantes de *C* (Berne, Bibl. munic. 354), ms. lorrain du début du XIV^e^ s., dont le scribe a parfois « remplacé par

d'autres les mots rares, allégé la syntaxe, simplifié la narration » et aussi « sauté » plusieurs vers.

Pour *Le Vilain de Bailluel* (n° II), le choix était délicat entre six mss. Après Bédier, et en s'appuyant sur l'étude du ms. *A* faite par M. Rostaing dans son édition de *Constant du Hamel* (Aix, 1953), M. N. les classe en quatre groupes, et il ressort de ce classement que deux mss, *A* et *I*, sont plus satisfaisants que les autres, et en outre très proches l'un de l'autre. L'éditeur s'est décidé pour *A* (Paris, B. N. 837), ms. de la fin du XIII[e] s., exécuté dans l'Ile-de-France, et non pas pour *I*, qui, chaque fois qu'il diverge de *A*, offre les leçons moins bonnes des autres groupes, et qui de plus a « omis, interverti, mal compris ou mal rimé » certains vers. Les variantes de *I* et des quatre autres mss sont données aux p. 82-83.

Pour *Gombert et les deux Clercs* (n° III), nous avons trois manuscrits, *A*, *B*, *H̄*, entre lesquels le choix était également difficile. Le plus correct est *B*, mais le volume est en très mauvais état, et la deuxième moitié du fabliau y est à peu près illisible ; *H* (Berlin, Bibl. roy., coll. Hamilton 257), est intéressant parce que, chaque fois qu'il est en désaccord avec *A*, ses leçons sont confirmées par *B*, et, dans plusieurs passages, son texte est « plus pittoresque » que *A*. Pourtant notre éditeur a choisi de reproduire *A*, sous prétexte que « le texte de *H* est de correction peu sûre : la déclinaison y est incertaine : par ex. on lit toujours *l'un* comme sujet (une seule fois *li uns*) ; ... *Gombert* a cinq fois l'orthographe attendue, six fois il est sujet sans *s*, et sur ces six fois trois fois écrit *Gonber*... Paraissent être manifestement le résultat d'une erreur de copie les trois mots suivants : *beruel* pour *berçuel*, *assamie* pour *assaillie*, *proeice* pour *proiere* ». Ces considérations ne semblent pas convaincantes. Il ne s'agit là en effet, comme le dit l'éditeur lui-même, que d'« erreurs de copie », dues au scribe, qui n'altèrent en rien les expressions, les images, les tournures de style du fabliau, et il resterait à prouver que le texte en lui-même ne vaut pas celui de *A*. Or je note, par ex. v. 16, que *H* « *la* fille » est préférable à *A* « *sa* fille » ; v. 136-37, que *H* « Et cil le fiert delés les costes Grant cop du poing » est mieux que *A* « Cil le *fiert du poing* lez les costes Grant cop *du poing* » ; etc. De cette moindre valeur M. N. n'est d'ailleurs pas bien sûr, puisqu'il avoue, p. 18, qu'il a « failli être tenté de publier le ms. *H* ». Et de fait, à plus d'un endroit du volume, on voit qu'il a travaillé sur les deux manuscrits à la fois et ne les a pas toujours bien distingués l'un de l'autre. Ainsi, p. 84, le texte de *H* donné comme variante au v. 167 est exactement celui de *A* ; aux pages 18 et 19, les références se rapportent à un texte qui n'est pas celui de l'édition, et qui est peut-être celui de *H* ; de même en de très nombreux articles du glossaire. C'est dire que l'on ne peut adopter sans nouvel examen l'étude faite par M. N. du fabliau III, et que la question est à reprendre. Je signale ici, pour la p. 18, quelques références a corriger : sous *a*), lire v. 55, au lieu de 57 ; sous *b*) v. 77, au lieu de 79 ; sous *c*), v. 115, au lieu de 119. De même, p. 19, l. 4, v. 175, au lieu de 179 ;

l. 7, v. 86, au lieu de 90; l. 9, v. 93, au lieu de 97; l. 10, v. 113, au lieu de 117; 184, au lieu de 188.

Pour la pièce V, *Le Souhait desvé*, il n'y a qu'un seul ms., le ms. *C* (Berne, Bibl. munic. 354), mais il présente de nombreuses négligences, que l'éditeur a corrigées. On trouve à la p. 85 le relevé de ces corrections.

La pièce VII, *Du Convoiteux et de l'Envieux*, est conservée dans quatre mss : *C*, *E* (Paris, B. N. 19152), *H*, *L* (Lyon, Bibl. munic. 5495), entre lesquels un classement semble impossible, chacun d'eux s'opposant souvent aux trois autres. Tous quatre d'ailleurs offrent des textes fautifs : « erreurs de déclinaison, négligences, brèves lacunes, fautes de versification » ; si bien qu'il « ne semble pas qu'il y ait plus de raison de prendre tel ms. de préférence à tel autre ». L'éditeur a fixé son choix sur *C*, parce que le développement moral sur l'envie et la convoitise, qui constitue la première partie du conte, lui a paru là « mieux composé et plus complet » que dans les autres mss. On trouve p. 19 et 20 les modifications apportées à la leçon de *C*, p. 85 et 86 les variantes des autres mss.

Le fabliau n° VIII, *De Haimet et de Barat*, est de beaucoup le plus long du recueil ; c'est aussi celui qui pose les problèmes les plus difficiles. En effet aucun des quatre mss *A*, *C*, *E*, *H* où on le trouve ne présente un texte satisfaisant. Il faut donc reconstruire en partie et récrire le conte, quel que soit le ms. que l'on prenne comme base. Lequel choisir ? *A* en 34 endroits s'oppose à *C*, *E*, *H* ; mais, en 12 autres, il s'accorde avec *C* et *H* contre *E*, dont les leçons semblent les meilleures; ailleurs *E* et *H* concordent pour s'opposer à *C*; enfin *A* et *E* paraissent être les copies d'un même original, tandis que *C* et *H* seraient des copies plus ou moins immédiates de *E*. Entre *A* et *E*, qui apparaissent ainsi comme étant les moins mauvais, M. N. aurait pu choisir *A*, comme il l'a fait pour les nos II, III, IV, VI, IX, ce qui aurait donné une plus grande homogénéité à son édition, six contes sur neuf provenant du même ms.; mais constatant que *A* est le ms. qu'ont édité Montaiglon et Raynaud, il s'est décidé pour *E*. La liste des corrections apportées à ce ms. est donnée aux p. 21, 22 et 23 ; elle est longue ; plus longue encore est la liste des variantes des autres mss, p. 86 à 93. M. N. a tenté là une œuvre très aventureuse, comme c'est le cas pour tous les éditeurs qui ne peuvent s'appuyer sur un bon ms. Il lui a fallu, en s'aidant des autres textes, changer des mots, combler des lacunes, supprimer des passages qui semblent inutiles, rétablir la mesure de certains vers, arranger des rimes, etc., tâchant cependant d'éviter, comme il le dit, « de combiner plusieurs versions ». Le conte ainsi présenté est clair et correct ; mais dans quelle mesure correspond-il à l'original de Bodel ?

Sur les textes tels que nous les offre M. N. après la toilette qu'il en a faite, il n'y aurait que peu de choses à dire, si malheureusement dans trois fabliaux, les nos III, V et VIII, un vers n'avait été sauté, ce qui a pour effet d'en

gâter singulièrement l'édition. Il s'agit dans les trois cas d'un bourdon. Lors de la correction des épreuves — mais celle-ci, comme nous aurons encore l'occasion de le regretter, n'a pas été faite avec le soin désirable — l'éditeur aurait pu s'apercevoir que trois vers n'avaient pas de rime correspondante ; de plus, le nombre impair auquel aboutissait le numérotage des vers dans ces contes à rimes plates aurait dû attirer son attention.

Voici, outre le rétablissement des mots omis, les corrections que je propose (dont plusieurs réparent de simples coquilles d'imprimerie) :

I, 116. Au lieu de *si n'ai*, où l'apostrophe ne représente rien après *n* — une interprétation *si ne ai* ferait contresens — lire *si'n ai* = si en ai. — 123. *Raçai*, supprimer la cédille et lire *racai*. Il s'agit en effet du verbe picard *rakier, rasquier* « cracher » < bas lat. **rasicare* ou **rascare*. (De même, au v. 30, *race* doit être lu *rake*).

III, 17. « *Sa* fille » doit, me semble-t-il, être corrigé en « *la* fille » (cf. ms. *H*), par parallélisme avec v. 10 « *la* dame » (venant après v. 6 « *sa* fame »). — 144. *Deçeüz*, supprimer la cédille. — 146-147. Rétablir ainsi le texte :

146 « Or me di », dist il, « dont du viens.
147 — Dont ? » dist-il ; si noma tout outre, ...

A partir de là, la numérotation des vers doit être avancée d'une unité : le v. 147 devient le v. 148, etc., et le fabliau a un total de 188 vers. — 167. Au lieu de *j'es*, lire *jes* = je les (comme *nes* 37 = ne les, *ses* 41 = se les). — Les v. 171-72 ainsi ponctués ne se comprennent pas. Lire : « ... ert abatuz. Puis que (en deux mots) cil i fu embatuz, Le pior... », et comprendre : « il y arriva trop tard, car son compagnon était à terre. Mais, après son arrivée, sire Gombert eut le dessous. » — 176. Lire *escïentre*.

IV, 24. Lire *doien* et non *doïen*. — 40. Lire *lïer*. — 55. Lire *qui*, relatif, au lieu de *qu'i* (= qui y).

V, 24, 31. Lire *viande*. — 37. Au lieu de *ses bons*, lire *ses buens*, rimant avec *les suens* ; correction d'autant plus légitime que l'éditeur signale p. 85 que le ms. qu'il reproduit présente des « négligences » qu'il a « corrigées dans le texte imprimé ». De même, v. 86, lire *colier*, rimant avec *solier* ; v. 90, *noient*, rimant avec *vient* ; 147, *vuel* rimant avec *duel* ; 149, *eslonge* rimant avec *çonge*. Cependant, v. 212-13, il est difficile de supprimer l'assonance *alonge/conte*. — 42. Je lirais *li*, datif éthique (= le lui a...), et non *l'i*, malgré Tobler-Lommatzsch invoqué par l'éditeur, *Lexique...*, p. 30, s. v. *confessé*. — 164-5. Rétablir ainsi le texte :

164 Et mout volantiers li reconte,
165 (O volantiers o a enviz),
166 Conmant...

VI, 20. Lire *vïeles*. — 39-40. La rime *aillors/lous* ne va pas.

VII, 45. Lire *Si l'avra*, au lieu de : *S'il avra*. — 72. Lire *envïeus*. — 86. Lire *avule* (?).

VIII, 11, 12. Lire : *mès, Haimés*; de même 391-92. — 52. Lire *nen* au lieu de *n'en*, un *en* n'ayant pas ici de valeur, puisqu'il ne peut être considéré comme complément de *avant*, ou plutôt de l'expression verbale *aler avant* « s'avancer, progresser ». — 57. Lire *après*. — 138. Lire *siecle*, sans accent. — 196. Lire *porrïons*. — 219. Lire *envïeus*. — Le v. 231 est trop long d'une syllabe; lire, selon le ms., « *Le cuidë il...* », au lieu de « *Le cuideroit il* ». — Le v. 276, par contre, est trop court d'une syllabe; lire : *Travers s'* <*en*> *est alez couchier*. — 364. Lire *l'encarche*, en un seul mot, *en* ne pouvant être que préverbe, et non pronom adverbial. — 415. *Vileniement* est une erreur de lecture pour *vileinement*, les trois jambages qui constituent *i* et *n* ayant été mal séparés. — Le v. 443 n'a pas de rime qui lui réponde. Il manque là un vers, le v. 444, que donnent les mss *A* et *E* : « S'en fu prés la chaudiere plaine. »

IX, 11. Lire *envïeus*. — 22. Lire *matere*, sans accent. — 27. Lire *n'estoit*, au lieu de *m'estoit*. — 33. Lire *mal* au lieu de *bal*. — 204. Lire *Baillés*.

A ces remarques, j'en ajouterai d'autres sur la ponctuation. Elles pourront paraître de peu d'intérêt; pourtant l'emploi judicieux des signes de ponctuation aide beaucoup à l'intelligence des textes, et je crois que certaines des modifications que je propose soulignent des nuances de sens que l'éditeur n'a pas cru bon d'indiquer ou même qu'il a interprétées différemment. Que l'on veuille donc m'excuser si la liste suivante semble un peu longue. Certaines indications d'ailleurs ne tendent qu'à réparer des oublis du typographe que la correction des épreuves a laissé passer.

I, 18. Supprimer la virgule à la fin du vers. — 71. Point et virgule, au lieu d'une virgule, à la fin du vers. — 127. Deux points, plutôt que point et virgule, à la fin du vers. — 135. Point, plutôt que virgule, à la fin du vers.

II, 15. Deux points, plutôt que point, à la fin du vers. — 33. Point et virgule après *fet il*. — 43. Virgule, au lieu de point et virgule, à la fin du vers, le vers suivant étant construit en parataxe et se rattachant à *si* : « j'entends tellement bien... (que) je ne pense pas... »

III, 156. Virgule après *illiers*; 157, point et virgule après *oïe*. — 178. Virgule après *atorné*. — 185. Point ou point et virgule à la fin du vers.

V, 71. Supprimer la virgule à la fin du vers. — 94. Deux points, au lieu de point et virgule, à la fin du vers. — 109. Deux points, plutôt qu'une virgule, à la fin du vers. — 130. Virgule à la fin du vers, car le *que* qui commence le vers suivant n'est pas un relatif dont *estraine* serait l'antécédent, mais une conjonction équivalant à *car* (à signaler au glossaire). — 145. Point et virgule à la fin du vers, car le *et* qui suit a une valeur non additive, mais adversative : « quant à... » — 160. Point et virgule, plutôt que virgule, à la fin du vers. — 186. Lire : « Lo vit, quant un po fu finez. » (Voir plus loin).

VI, 38. Point à la fin du vers. — 39. Virgule à la fin du vers. — 40.

Deux points à la fin du vers. — 41. Point et virgule à la fin du vers. — 55-56. Lire : « Devant mangier; si fist que fols : L'oue en perdit a tout les os. Et dist... »

VII, 15. Virgule, au lieu de point, à la fin du vers. — 21. Virgule à la fin du vers. — 24. Ponctuer : *l'autrui, don...* — 55. Ponctuer : *Seürement, quant...* — 77. Point, plutôt que point et virgule, à la fin du vers. — 82. Deux points à la fin du vers.

VIII, 29. Point à la fin du vers. — 45. Lire : *Fait Baraz* », *con...* — 57. Point et virgule, plutôt que virgule, à la fin du vers. — 64. Lire : *Baraz, qui...* — 91. Point ou point et virgule, plutôt que virgule, à la fin du vers. — 94. Point à la fin du vers. — 104. Point et virgule à la fin du vers. — 130. Lire : *Quar, si...* — 144. Virgule à la fin du vers. — 178. Id. — 221. Supprimer la virgule à la fin du vers. — 242. Lire : *Non ferai ge, ça...* — 280. Supprimer la virgule à la fin du vers. — 322. Lire : *eüsses* », avec guillemets. — 323. Point et virgule après *Fait cil.* — 327. Point à la fin du vers. — 354, 355. Point et virgule, au lieu de virgule, à la fin de ces deux vers. — 418. » au lieu de «. — 459. Point à la fin du vers. — 472. Point, au lieu de virgule, à la fin du vers. — 475. Lire : *certes, et quit...*

IX, 2, 6, 20, 46,70. Supprimer la virgule à la fin du vers. — 68-69. Lire : *...l'abé* », *Fet cil, « et...* — 81. Point et virgule, ou point, à la fin du vers. — 140-41. Lire : *...refusé* », *Fet li convers, « et...* — 216. Point et virgule à la fin du vers. — 217. Deux points à la fin du vers. — 218. Virgule à la fin du vers. — 221. Point à la fin du vers.

Après les textes des neuf fabliaux, viennent les « Variantes et notes critiques », qui occupent les pages 81 à 93, et que suit un « Index des noms propres ».

Puis nous arrivons au « Glossaire », qui va de la p. 97 à la p. 116. Un glossaire est toujours difficile à établir, et l'on ne saurait y apporter trop de soins si l'on veut qu'il soit véritablement utile à la fois aux lecteurs qui cherchent une aide pour l'interprétation du texte et aux philologues en quête de faits de langue. Or le glossaire de M. N. ne répond pas suffisamment à ces desiderata. Certes, comme l'indique son auteur p. 81, il a profité des remarques faites par MM. J. Sonet, Mario Roques, J. Melander, L. Michel, J. Jud dans leurs comptes rendus du *Lexique* de 1942, et des suggestions de M. Charles Livingston ; nombre d'interprétations erronées qui figuraient dans ce *Lexique* ont été corrigées. Cependant quelques erreurs subsistent encore, me semble-t-il. En outre ce Glossaire présente d'autres défauts. D'abord il est à regretter qu'il ne soit pas exhaustif; la chose était possible pour un recueil qui ne compte que 1 640 vers. De plus, il est dommage également que certaines expressions intéressantes n'y figurent pas, et que l'interprétation proposée pour certains mots soit trop peu précise. Mais surtout il est à déplorer que M. N. n'ait pas revu ce glossaire sur les bonnes

feuilles de son volume. Souvent, en effet, et surtout pour le fabliau III, le glossaire a été établi d'après un texte autre que le texte publié, si bien qu'on y trouve des mots qui ne figurent pas dans le recueil ou y figurent sous une graphie différente. A cela s'ajoute que quantité de renvois aux vers sont inexacts et que nombre d'articles ne sont pas placés à leur ordre alphabétique[1], ensemble de faits qui rendent difficile et décevant le recours à ce glossaire et en font un instrument trop peu sûr d'interprétation et de recherche.

Reconnaissant toute la valeur du travail d'édition effectué par M. N., j'ai pensé qu'il serait regrettable de laisser les utilisateurs de son livre embarrassés et perplexes devant les insuffisances et les erreurs de son glossaire, et j'ai pris la peine de revoir minutieusement cette partie du volume. Voici la liste des corrections que je propose. Elle est très longue, mais je demande à mon collègue de n'y voir que la preuve de l'intérêt que je porte à sa publication.

1° Mots et expressions qu'il aurait été bon de faire figurer dans le glossaire.

*aidier* (*se savoir*), VII, 58 : être tout à fait capable de, être assez malin pour.
*avoir* (*l'*), IX, 236 : l'emporter, avoir gain de cause.
*batu come asnes a pont*, VII. 71 : comme un âne qu'on roue de coups parce qu'il ne veut pas passer un pont. Locution courante.
*ça*, VIII, 242 : particule affirmative : « certes », qui s'est longtemps conservée dans *ça mon* « oui certes ».
*cens* (*à*) *et à milliers*, III, 154, complète le juron qui précède : « (de par ceux d'enfer), qui sont des centaines et des milliers de diables. »
*com cil qui*, IX, 171 : en bêtes qui.
*con de*, V, 19 : comme il est naturel que l'on fasse pour.
*dist*, I, 37 : demanda.
*encor*, III, 63 : en outre, en plus.
*es vous*, VI, 34 : voici.
*et*, III, 70, 110, 157; V, 204; VI, 22; VIII, 240, 366, 441; IX, 180 : de mon (ton, son) côté; pour ma (ta, sa) part; quant à moi (toi, lui); — III, 68; V, 136, 146, 177, 183, 185; IX, 52 : voici que, et alors.
*ieus à* (*avoir ses*), III, 15 : avoir les yeux fixés sur, n'avoir d'yeux que pour.
*la*, III, 31; V, 205 : article défini à valeur démonstrative : cette (nuit) là.
*lait boilli*, III, 32 : bouillie de farine et de lait.
*meslé ensamble* (*en sont*), III, 165 : en sont venus aux mains.
*mieus à qqu'un* (*estre de*), II, 105 : être un avantage pour lui.
*ne*, V, 188 : liaison négative (au lieu de *et*) dans une phrase non affirmative.

1. J'apprends que M. N. a dû faire ce travail dans des conditions très défavorables, plâtré et immobilisé sur un lit d'hôpital à la suite d'un grave accident.

*noma*, III, 147 : pas. 3 de *nomer* « déclarer ».
*orerez*, V, 133 : fut. 5 de *orer* « parler ».
*par*, VI, 19 : distributif, dans *mise par escüeles* « répartie dans différentes écuelles = mangée par morceaux ».
*par mi*, VII, 89 : par le milieu de. *Dahaz ait par mi le col* : qu'il soit pendu.
*pris des eux* (*li fu*), III, 108, en parlant du sommeil : commença par ses yeux ; ses yeux s'endormirent les premiers.
*quant*, II, 51 ; VI, 39 ; VII, 55 : étant donné que, puisque.
*qui*, IV, 7 ; V, 192 : pronom indéfini : « si on, si quelqu'un » (lat. *si quis*).
*se*, V, 116 : même si.
*seignor*, V, 19, 33, 139 : mari.
*si come*, III, 33 : pour quelqu'un qui est (dans une ferme).
*sor*, III, 20 : au-dessus de, plus que.
*tant bien*, IX, 77 : aussi bien, après tout.
*vois*, IX, 129 : prés. 1 de *aler*.

2° Interprétations qui me semblent erronées ou insuffisamment précises.

I, 73. *Papeoire* « mannequin ». Plutôt « masque de carnaval » ; mot dérivé de *paper* « manger, mâcher », synon. de *barbeoire* « masque à barbe », que donne le ms. *C*. — 106. *Corée* « ventre » ; plutôt : « estomac, poitrine » ; le ms. *C* donne *gargate* « gorge ». — 117. *Raaucié* « douloureux ». Plutôt : « couvert d'ampoules, d'enflures, de pustules dues à la brûlure ». Ce mot est en effet une autre forme de *draonclé* « qui suppure, qui a un apostume », dérivé de *draoncle* « maladie de la peau, bouton, éruption, chancre, apostume » (*FEW*, III, 151, s. v. *dracunculus*). Quant à *cuir*, il semble avoir ici non pas le sens de « peau » en général, que donne le glossaire, mais de « muqueuse qui recouvre la langue », par opposition au « dedens » du vers précédent.

II, 33. *Maton*, glosé par « grumeaux de lait caillé ». Le vilain demande si les *matons* sont « bouillis ». On ne fait pas bouillir des « grumeaux de lait caillé ». Il s'agit ici de ce que les Picards appellent du *lait bouilli* — terme qui se trouve d'ailleurs III, 32, et qui désigne une « bouillie de lait et de farine », mets de paysans pauvres. Donc : « la bouillie est-elle prête ? » Dans III, 32, par contre, *matons*, s'opposant à *lait boilli*, peut désigner du « lait caillé ». — 92. *Le chapelain*. L'éditeur a établi son glossaire sur un texte différent, qui portait *chaperon* au lieu de *chapelain*. (Cf. p. 100, col. 2), d'après les mss *D*, *D'*, *I* ; et l'on peut regretter qu'il n'ait pas gardé ce mot *chaperon*, qui aurait évité la répétition maladroite de *chapelain*, et qui s'accorde mieux avec le vers suivant : c'est parce qu'il a vu ce chaperon qu'il « sot » que « ce fu li chapelains ». — *Locier* est traduit au glossaire par : « s'agiter ou pendre (sens obscène) ». Il y a là le reste d'une confusion faite lors de la rédaction du *Lexique* de 1942, qui donne, p. 74, col. 2 : « *locier*,

v. intr. « pendre » (obscénité) ». C'est qu'alors M. N. avait compris tout autrement le vers, comme l'indique l'article *vit* du même *Lexique*, p. 126, col. 2 : il avait vu dans *vit* non pas le verbe « veoir », mais le substantif « membre viril », et traduisait : « si veoit... le vit le chapelain (ce mot étant au génitif) locier », d'où le sens de « pendre ». Mais il est bien évident que le texte de l'édition ne peut que signifier : « et il vit le chapelain s'agiter » (au sens obscène).

III, 19. *Ententieus* « attentif » ; plutôt : « adonné, porté par le sentiment ». — 46. *S'entroublia*. La traduction par « s'oublier » est équivoque ; le sens est : « ne perdit pas le fil de ses idées, ne manqua pas de penser à ce qui l'intéressait » ; d'où : « ne perdit pas de temps ». Même sens pour *s'oublia* v. 110. — 55. *En sus de* signifie ordinairement « loin de » ; ici, cette locution semble signifier « sur », au sens obscène. Cf. le texte de *H* : « N'aiez paour que sus vous voise ». — 95. *Marie*, dans l'expression *avoir voie marie*, est traduit par « égarée », ce qui n'est pas clair. La traduction correcte « avoir fait fausse route, s'être trompé de chemin » est donnée sous *voie*. — 127. *En fist ses buens* est traduit improprement par « ses désirs (amoureux) ». L'expression était à rapprocher de *ses bons*, du v. 62, que traduit mieux « bon plaisir, plaisir d'amour ». — 138. Dans *bien a gardé la coute*, le verbe *tu as gardé* ne signifie pas, me semble-t-il, « tu as regardé », comme traduit le glossaire, mais : « tu as gardé, tu as fait bonne garde sur, tu as pris soin de » (ironique). — 148. *Mes que*. La traduction par : « sauf que c'est » n'est pas claire ; plutôt : « oui bien, et personne d'autre que ». — 149. *Encoste* : « de côté ». Traduction qui ne va pas ici, *devant et encoste* signifiant « de toutes les façons, à satiété, autant que j'ai pu ».

IV, 5. *Proisne* est traduit par « prône », ce qui est impropre, *prône* ne signifiant actuellement que l'« instruction faite aux fidèles par le curé à la messe paroissiale », tandis qu'ici *venir sermoner à son proisne* signifie exactement : « venir à la grille qui sépare le chœur de la nef pour s'adresser de là aux fidèles ». Le *Lexique* de 1942, quoique traduisant *proisne* par « chaire », avait donné une explication plus exacte.

V, 92. *Buen* : « bien » ; plutôt : « parfait, de choix ». — 95-96. L'éditeur traduit au glossaire *en* par « on », et *deduit* « p.pa. de deduire », par « emporté » ; il comprend donc : « on (en) avait, après l'avoir emporté, un petit de dix sous ». C'est possible, mais cela ne me satisfait pas, sans que je voie d'interprétation assurée. Peut-être *deduit* a-t-il le sens de « tout menu, rabougri ». Peut-être aussi le vers est-il altéré. — 106. *Musel* est traduit par « l'ouverture (du bout) ». C'est inexact, à mon sens ; il s'agit du « gland » (à partir du sens de « museau »), terme qui s'accorde parfaitement avec les qualificatifs *gros* et *estot*. D'autre part, la traduction par « ouverture » ne va pas avec *oil*, qui suit, et qui désigne l'« ouverture du méat urinaire » ; l'éditeur est ainsi obligé de traduire par : « l'ouverture de l'ouverture ». — 116. *Estoiez* est pris pour une forme de *ester* ; c'est ici l'imparfait, 2e pers. plur., du verbe

*être.* — 130. *Estraine* « cadeau » ; exact ; mais l'expression *por l'estraine* serait à préciser : « en cadeau », c.-à-d. « et je vous le donnerai ainsi au-dessous de son prix ». — 131. *Tenir* « s'abstenir ». Cette traduction ne fait pas voir le sens : *vers vous ne me voil tenir* = « je ne veux pas, avec une cliente comme vous, rester sur mes positions, résister, maintenir mon prix » (= je consens à faire un rabais, mais c'est bien parce que c'est vous). C'est toujours le mot de nos marchands forains. — 186. *Quant un po fu finez.* L'éditeur traduit *finer* par « être à la fin », ce qui reste vague : à la fin de quoi ? En fait, *fu finez* s'oppose à *conmance à tendre* du v. 184, et c'est cette opposition qui précise le sens : « quand il eut à peu près atteint son complet développement ». Donc *un po* = « presque, à peu près », et non « un peu » ; et la proposition dépend de la principale qui précède. — 198-200. *Eswardez que la ne fust ja regardez De demande.* L'éditeur se contente de traduire *eswardez* par « remarquez », laissant le reste sans explication. Le sens doit être : « notez bien que là, dans ce marché, il serait méprisé et on n'en demanderait rien » ; mais la construction *estre regardé de demande* est loin d'être claire. Montaiglon et Raynaud ont corrigé en : « (*regardez*) *ne demandez* » = regardé ni demandé.

VII, 15. *A devise* « à souhait ». Traduction peu claire. Comprendre : « qu'on n'aurait pu souhaiter quelqu'un qui le fût davantage ». — 51. *Lairai* est donné au glossaire comme un conditionnel présent ; c'est un futur de forme picarde = *laira.* — 64. *S'estoient* est traduit par « restaient ». Mieux : « restaient là debout, à attendre. »

VIII, 50. *Repris* « remis ». Plutôt : « attaqué de nouveau ». — 58. *Remembrance* « souvenir ». Ce sens ne va pas ici, le vers signifiant : « il ne pensa pas à lui ». Donc traduire plutôt par « pensée, idée ». — 178. *Encligniee* « fouillée ». Préciser : « fouillée des yeux ». — 213. *Croute* « passage souterrain ». Je ne crois pas ; je traduirais par : « percée, trou, brèche ». L'auteur dit en effet que les voleurs se sont attaqués à la « paroi ». D'autre part, *sole* n'est pas la « solive du plancher », mais la « grosse pièce de bois qui repose sur le solin ou soubassement en pierres, briques ou silex, et qui supporte tout le bâti de la construction ». C'est actuellement encore le sens du mot en picard, et le mode de construction n'a pas changé jusqu'au début du siècle actuel : les murs étaient en torchis, plaqué sur des lattes de bois clouées sur sur des poteaux reposant sur la *sole* ; ils étaient très légers et les fondations en étaient peu profondes. — 237. *Esclignie* « un peu endormie » ; plutôt : « dont les yeux se fermaient de sommeil ». — 354. *Covenir* « faire ». Plutôt : « m'en arranger, me débrouiller avec ».

IX, 159. *Marcheant* : « marchand » ; plutôt : « amateur, homme prêt à conclure le marché ».

3° Corrections matérielles à apporter au glossaire :

*acointe.* Ligne 2, supprimer *de.*

*acouvetez, acouvers.* Intervertir les deux articles.

*aderce*. A placer entre *adens* et *adés*, col. 1.
*adevaler*. A remplacer par *devaler* et à transporter p. 102, col. 2.
*ahenoit*. Lire *ahanoit*.
*aide*. Lire *aïde*.
*ainc*, IX, 70, « de plus ». Lire : *ainc*, avec *ne*, IX, 70, « pas du tout ».
*ains*... IX, 79, 140, 233... Supprimer 140 ; — ... II, 96. Lire II, 98.
*ambedui*... II, 84... Lire II, 86.
*ample*... « grande ouverte ». Lire « grand ouvert ».
*ançois*... VII, 74, VIII, 378... Lire VII, 74 ; *ençois que*, VIII, 378.
*anuie*... III, 123. Lire III, 121.
*arestat*. Lire *arestast*.
*arriere*, VIII, 206, 313... Lire 314 ; — VI, 47... Lire 45.
*asez*. Lire *assez*.
*atot* (*a tout*), III, 88, 141... Lire : *a tout*, VI, 56, etc. ; *o tout*, III, 84, 137, « avec ».
*aüst*. A placer entre *ausinc* et *autretel*.
*avenir*. Après *pas. 3*, ajouter : « arriver ».
*bea*. Lire *bee*.
*bons*. Supprimer la dernière ligne : (*avec espérance de retour*).
*bos*, VIII, 141, 293... Lire 294.
*bote*. Ligne 5 : *bouté*, III, 70..., lire 68.
*boulir*. Ligne 2 : après *boilli*, supprimer : III, 32, pas. 3 ;
*buen*. Ligne 2, supprimer *avoir* ; ligne 3, au lieu de *désirs*, lire *plaisirs*.
*carché*. Lire *carche*.
*cervaisce*... I, 53... Lire 55.
*chaperon*. Article à supprimer.
*ches*. Id.
*chetis*, 138... Lire : *chetis*, III, 138.
*choisir*, VIII, 426... Lire 424.
*cler*, III, 2, « clairs ». Lire : *clercs*, III, 2 : « clercs ».
*cont*, IV, prés... Lire : IV, 1, prés.
*conter*. Supprimer : *conté*, I, 12, p.pa.
*cors*, etc. Lire : *cors*, II, 59, 103, V, 159, VI, 38 « corps »...
*cortil*, I, 18, 71. Lire : I, 18 ; *courtil*, I, 71.
*coutume*. Lire *coustume* et placer cet article plus haut, entre *coust* et *cout*. — Ligne 1, remplacer *tenir* par *avoir*.
*couvent*, IV, II... Lire IV, 11. — *avoir un*, lire : *avoir en*.
*cuer*. Ligne 4 : 260, *cuers*... Lire : 260, *mes cuers*.
*cuida*. Lignes 7-8 : *cuidoit*, III, 38, etc., imp. 3. A supprimer. — Ligne 8 : I, 131 ; lire : I, 133.
*cuit*. A placer entre *cuir* et *cuitement*, et lire : *cuit*, II, 17 ; *quis*, I, 125...
*cuivers*, IX, II... Lire : IX, 11.
*dahaz*. Lire VII, 88, au lieu de VIII.

*decevoir*. Ligne 2, supprimer II, 69. — Ligne 3, lire : *deceüz*, III, 144,...
*deduis*, II, 72. Lire 73. — Ligne 2 : VI, 23,... Lire 22.
*delit*. Supprimer 451, et lire : V, 44, VIII, 449, *plaisir*.
*departir*. Ligne 4, lire : .., *subj. prés.* 1, « *s'en aller* ».
*desçainte*, II. 82,... Lire 84.
*desgarni*, VIII, 453... Lire 459.
*desor*, VIII, 413,... Lire 411.
*devale*. Ajouter : *devaler*, IX, 131 « descendre ».
*dire*, VIII, 439,... Lire 429.
*doing*.,. *prés. de*... Lire : *prés. 1 de*...
*don*. Ligne 4, lire 225 au lieu de 224. — Ligne 5, lire 406 au lieu de 408; supprimer I, 32, III, 42. — Lignes 8-9, supprimer III, 146, 147.
*empesque*. Lire *enpesque* et placer l'article p. 104, col. 1, entre *ennuit* et *enple*. Corriger de même *empesquier* en *enpesquier*.
*emploier*. Lire *emploiier*.
*empressé*. Lire *enpressé* et placer l'article p. 104, col. 1, entre *enple* et *enquenuit*. Corriger de même *empresser* en *enpresser*.
*en ce que*. Article à placer plus bas, entre *enbrunchant* et *enchante*. Lire 496 au lieu de 498.
*enbatuz*. Lire *embatuz* et placer l'article plus haut, après *elz*.
*enbler*. Lignes 1-2, lire : *enblerons*, VIII, 162, fut. 4.
*encontrerent*, VIII, 29,... Lire 30.
*enfrume*. IV,... Lire VI.
*enraige*... *prés.* 1... Lire : *prés. subj.* 1.
*enson*... Lire : *enson* (ou *en son*), VIII, 371, « au bout de »; VIII, 402, « au sommet, tout en haut ».
*entendant*. Après *faire comprendre*, ajouter : *fere entendre*, II, 69;
*entrabatu*. Au lieu de *entrebatre*, lire *entrabatre*.
*ens*. Article à placer dans la col. 1. entre *enraige* et *ensamble*, et à rédiger ainsi : *ens*, I, 99, dedans; *venir enz*, IX, 76, entrer.
*errant*. Lire *allant* au lieu de *aller*.
*es*. Supprimer 70, et ajouter : *es vous*, VI, 34.
*escient*. Lire *escïent*, *escïentre*. — Ligne 2, lire 176, au lieu de 177. — Ligne 3, lire *escïentre*, au lieu de *encientre*.
*escopi*. Lire *escopir*, au lieu de *escopier*.
*esmée*. Ligne 2, supprimer *esmé*, I, 57.
*espiaut*, IX, 234.., Lire 134.
*esteule*, I, 93,... Lire 97.
*estoient*. Lire *estoient* (*s'*). — *ester*; lire *s'ester*. — Ligne 2, lire : « rester debout à attendre ». — *estoiez*, qui suit, doit former un autre paragraphe, puisque c'est un autre mot. Lire :
*estoiez*, V, 116, imp. 5 de *estre* « être ».
*estraine*. Ajouter : dans la loc. *por l'estraine* « au-dessous du prix ».

*estroit*. Supprimer : dans loc. *d'estroit*.

*et*. Paragraphe à refaire ainsi : III, 70, 110, 157; V, 264, etc. : de mon (ton, son) côté; pour ma (ta, sa) part; — III, 68; V, 136, etc. : voici que, et alors. — Voir plus haut.

*eure*, VI, 16,... Lire 13.

*fable*. Lire : IV, 21, « conversation »; VIII, 1; IX, 20, « récit ».

*fabloier*. Lire *fabloiier*. Reporter VIII, 1 à l'article précédent, et supprimer les lignes 2 et 3.

*finez*. Au lieu de : *être à la fin*, lire : *arriver à son complet développement*.

*forment*, I, 81. Article à supprimer.

*fouc*, VI, 57,... Lire : VI, 5, 7.

*fremist*. Article à supprimer.

*garde*. Lignes 2-3, lire : *gardé*, V, 99, p.pa. de *garder* (ironique); *garde*...

*ges*. Article à supprimer.

*gesir*. Ligne 4, lire 97, au lieu de 973.

*grevoit*, IV, 45,... Lire 55.

*haitie*. Lire *haitié*.

*hantees*, VII, 35,... Lire 36.

*hardel*. Article à placer après le suivant.

*huec*. Lire : *huec* (*sans*), VIII, 188, « sans ». — Il y a là une grosse erreur, l'éditeur ayant confondu *huec*, venant du lat. *hoc*, — qu'on trouve au vers précédent dans *poruec* = por huec < pro hoc, ainsi que dans *avuec* < apud hoc (ou *ab hoque; contraire de *sans huec* ou *senuec* < sine hoc « sans »), — avec *ues* ou *oes* venant de *opus*, cf. VIII, 191.

*huller*, IX, 28,... Lire VI.

*ja*. Ligne 1, lire 99, au lieu de 97. — Lignes 2-5, supprimer depuis III, 60 jusqu'à *et aussi* inclus, et lire ainsi : ... « maintenant »; VIII, 30, 33. « bientôt » (marque le futur prochain : « tu vas le voir »); V, 127, 157; VIII, 287,... — Ligne 8, lire : « désormais »; VIII, 32; IX, 15,... — Page 108, ligne 1, lire : « jamais »; VI, 23, « ne... plus »; VIII, 417, avec *mar*, voir sous *mar*; VIII, 48, avec *voir*... — Ligne 3, lire : *ce que* « quoique », et supprimer (*en i vient*).

*joste*, VII,... Lire VIII.

*lai*. Lignes 2-3, lire : VII, 51, *fut*. 3, et supprimer : *laise*, II, 77, prés. 3.

*laise* (*laisse*), II, 78,... Lire : *lesse*, II, 80,... et reporter l'article à la col. 2, après *lerme*.

*larron*, VIII, 93,... Lire 92.

*la sus*, VIII, 501... Lire 499.

*lequeriaus*. Reporter l'article après *legier*, qui suit.

*lei*. Article à supprimer, le texte ayant *lait*.

Ajouter, entre *lie* et *liéz*, un article *lie*, II, 70 « contente ».

*linçeus*. Lire *linceus*. — Ligne 2, supprimer 83, et préciser « *drap* de lit ».

*locier*. Supprimer : *ou pendre*.

*lues*. Lire I, 57; III, 28; VIII, 41, « aussitôt »; *lues que*, II, 74, « dès que ».
*mais*. Ligne 2, lire 62, 140; VI, ... — Ligne 3, lire 260, 513, *mais*; III. 92, ...
*mais*. Ligne 1, lire I, 51. — Ligne 2, lire 464, au lieu de 466. — Ligne 3, supprimer 132. — Ligne 4, lire II, 107. — Ligne 6, lire 454, au lieu de 456. — Ligne 7, lire 502, au lieu de 504.
*makeriaus*. Ligne 1, supprimer *maqueriaus*.
*mar*. Ligne 1, supprimer VII, 69.
*marie*. Renvoyer à *voie*, où est donnée la bonne traduction.
*maton*. Lire : II, 33 « lait bouilli »; *matons*, III, 32 « grumeaux de lait caillé ».
*maus*. Ligne 1. Au lieu de *mauvais tours*, lire *mauvais (jours)*. — Ligne 2 : *de souhait*; plutôt : *de malédiction*.
*meïsmes*. Col. 2, lignes 2-4, supprimer depuis *metoit*..., jusqu'à... *ses yeux*, et lire : *metre ofre; mist*...
*mest*. Lire *manoit*, au lieu de *menoit*.
*mons*. Ligne 2, lire : *mont*, VI, 66, 67.
*mont : mon*. Supprimer *mont*, et placer ce paragraphe avant le précédent.
*morsel*. Ligne 2, lire *morceau*.
*mouteploier*. Lire 68, au lieu de 69.
*muir*. Lignes 2-3, lire : I, 108, *subj. prés.* 3 ; II, 44, *subj. prés.* 1.
*nel*. L'article est à couper en deux, deux mots tout à fait différents *nes* = ne les, et *nes* = neïs, étant confondus. Ligne 2, lire : ... = *ne les*; puis, formant un autre paragraphe :
*nes*, V, 125, ...
*o*. Supprimer la première ligne, et lire : *o*, VII, 18, ...
*œil*. Lire 159, au lieu de 163.
*oes*. Supprimer : *voir huec*. — (Cf. la remarque faite plus haut, sous *huec*).
*oi*. Lignes 5-6, lire : ... *orrés*, I, 6; II, 35, *fut.* 5; *os*, ... — Ligne 7, lire : VIII, 390, ... — IX, 111...
*oïe*, III, I, 57. Lire III, 157.
*onc*. Ligne 2, lire 513, au lieu de 515.
*orains* Lire : I, 120; *orainz*, VI, 54; VIII, ...
Après *orendroit*, ajouter : *ororez*, V, 133, fut. 5 de *orer* « parler »; comprendre : « vous m'en reparlerez, vous m'en direz des nouvelles ».
*ostel*. Ligne 2, lire 185, au lieu de 184.
*otroi*. Ligne 3, lire *otroi*, au lieu de *otroie*.
*ou*. Supprimer III, 27, « par quoi ».
*paele*. Ligne 1, lire *paelete*. — Ligne 2, supprimer *paelete*.
*part*. Lire *part*, III, 168; VI, 6, ... — Supprimer la fin de l'article, à partir de VIII, 146, ... et la remplacer par : *quel part*, IX, 59 « de quel côté; où ».
*partir*. Ligne 3, lire 503, au lieu de 505.
*pesas*. Supprimer *paille* et les parenthèses, pour lire : II, 55, « tiges de pois séchées ».
*petit*, IX, ... Lire : *petit*, IV, 17, « peu de ».

*peus*. Lire 413, au lieu de 414.
*peüt*. Lire *peüst*. — Ligne 3, supprimer *poeit* et lire : *pooit*, III, 37 ; VIII, 399, ... — Ligne 7, lire *porroie*. — Ligne 9, lire : VIII, 25 ; *pot*, I, 92, 107 ; VIII, ... — Lignes 10-11, supprimer : *puet*, I, 105, etc., prés. 3.
*pile*. Couper à partir de : *pile*, III, 175, et faire un autre article.
*po*. Ligne 2, lire : *temps* ; V, 186, *un po* « presque, à peu près » ; VI, 36...
*por, pur*. Article à reporter plus bas, après *poise*, et à corriger ainsi : ligne 1, lire *pur çu que*. — Ligne 2, lire I, 38, au lieu de I, 42, et supprimer : *pour que* « pourvu que ».
*poing*. Lire 82, au lieu de 80.
*pointe*. Lire 206, au lieu de 205.
*prendre*. Ligne 3, lire 108, au lieu de 112.
*prioré*. Ligne 53, au lieu de 52.
*prismes*. Lire 382, au lieu de 383.
*provoires*. Lire *provoire*.
Après *quanque*, mettre un article *quant*, II, 51 « étant donné que ».
*querre*. Ligne 2, lire : 53, ind. pr. 5, et supprimer : *quier*, I, 84, prés. 1. — Ligne 5, lire : III, 5, pas. 6.
*quide*. Ligne 3, lire 475, au lieu de 477.
*quire*. Ligne 1, lire : *quise*, au lieu de *quide*. — Ligne 2, lire : prés. 3, « brûler » ; *quis*, ...
*raçai*. Lire *racai*.
*raison*. Ligne 1, lire 56, au lieu de 36.
*rastel*. Lire I, 7, 63, 67,
*remaigne*. Ligne 5, lire VI, 15, au lieu de IV, 15.
*reperié*. Lire *reperie*. — Ligne 4, lire *repaire*, au lieu de *repeire*.
*resort*, II, 27, ... Lire *ressort*, ..., et reporter l'article plus bas, après *resort*, IX, 204..., qui suit.
*resouvenir*. Lire *ressouvenir*.
*retornée*. Lire VIII, 306, ...
*sai*. Ligne 1, lire 119, au lieu de 123. — P. 114, ligne 6, lire II, 93, au lieu de II, 91.
*saiges*. Ligne 2, lire : *sages*, VIII, 214, dans loc. *estre sage de*, « conseiller, diriger ».
*saine*. Supprimer la fin de l'article, après *bonne*.
*samblant*. Supprimer I, 70 à la fin de l'article.
*saoulée*. Ligne 1, supprimer *garnie*.
Après *seirvir*, mettre un article *sel* = se (si) le, I, 45.
*sohaiz*. Ligne 2, lire 494, au lieu de 497.
*sole*. Voir plus haut, sous 2e.
*sus*. Ligne 1, lire 163, au lieu de 164. — Ligne 2, lire : *en sus de*, III, 55 « sur ».
*tables*. Lire *table*.

*talant*. Lire *talent*, et, ligne 1, supprimer *talent*.
*tant*. Article à supprimer.
*tantost*. Lire I, 42 (en supprimant 18), et VII, 84, au lieu de VII, 82.
Après *tantost*, mettre un article *tant que*, V, 203; IX, 64 « jusqu'à ce que ». (Article repris à *tant*).
Après *tanz*, mettre un autre article : *tanz*, VII, 11 « temps », dans loc. *a un tanz* « un jour ». (Article repris à *tant*), et ajouter : *par tens*, II, 49 « bientôt ».
*tenir*. Ligne 3, lire : V, 131 « maintenir mon prix », au lieu de : *s'abstenir*.
*tieus*. Article à supprimer.
*torner*. Ligne 4, lire 180, au lieu de 184.
*tot*. Lire : *tout*, III, 84, *o tout*,..., et reporter l'article après *touaille*, qui suit.
*trover*. Ligne 1, lire IX, 21.
*vileniement*. Lire *vileinement*.
*voie*. Ligne 3, lire 127, au lieu de 187.
*voil*. Lire : V, 147, 151, dans loc. *son voil* « à son gré »; VII, 61, « ce qu'il désirerait véritablement avoir »; *vueul*, I, 75, dans loc..... — Et ajouter : *mon vuel* + subj., IX, 65 « je voudrais bien que ».
*volee*. Ligne 1, lire : dans loc. *a une volee*.

Le livre se termine par un « Index des mots relatifs à la vie courante »; mais il ne donne aucun renvoi aux vers du texte, si bien que, beaucoup de ces mots ne figurant pas au glossaire, il est impossible de les retrouver dans leur contexte.

L.-F. Flutre.

**Traité d'Emmanuel Piloti sur le Passage en Terre Sainte (1420)**, publié par Pierre-Herman Dopp, E. Nauwelaerts, Louvain, Paris, 1958. In-8°, L-302 p. [Publications de l'Université Lovanium de Léopoldville, 4].

La reconquête des anciens États latins d'Orient a vivement préoccupé, au moins théoriquement, l'opinion européenne pendant la seconde moitié du XIVe s. et tout le XVe s. On possède une série de traités plus ou moins raisonnables sur les possibilités et les moyens qu'auraient les armées chrétiennes de porter la guerre en territoire infidèle. Celui d'Emmanuel Piloti est particulièrement intéressant. En voici la raison principale : « Toute ceste science, déclare l'auteur, je l'ay par veue propre et par pratique personnelle par dessus lesdis pays des que je eulx XXV ans jusques que je eus passé LXX ans. » Piloti, qui appartenait à une famille de marchands vénitiens établie en Crète, a en effet passé plus de quarante ans dans le Levant, de 1396 à 1438 environ, pour ses affaires ; il avait des comptoirs au Caire et à Alexandrie, et il a eu l'occasion de visiter les principales villes de la Méditerranée

orientale, en Grèce, dans les Iles, en Syrie et en Asie Mineure. Il a vu Damas prospère et, après 1401, ruinée par Tamerlan. C'était visiblement un homme fortuné ; il semble avoir été l'un des membres les plus influents de la communauté vénitienne d'Alexandrie, et jouissait de quelque crédit à la cour du Sultan. D'autre part, il n'était pas inconnu du pape Eugène IV, un Condulmaro de Venise.

C'est au pape que Piloti adresse son traité. Il avait entrepris de convaincre le chef de la chrétienté de l'opportunité d'une expédition sur Alexandrie, qui ouvrirait la voie vers Jérusalem. Mais ses conseils, oraux d'abord, écrits ensuite, sont restés sans grand écho, et quelques paroles désabusées montrent qu'il en avait conscience. L'intérêt de la foi chrétienne n'était d'ailleurs pas seul à l'inspirer. « Besoigneroit donc premierement pour la dévotion de l'amme, et aussi pour povoir vendre et achatter, que allissons a Yherusalem, que est chose nécessaire, et non se peut faire de moins. » L'occupation d'Alexandrie aurait à ses yeux l'avantage d'affranchir le commerce grevé par les lourds prélèvements des officier turcs. Piloti est bon chrétien, mais il rêve surtout d'une Alexandrie sous contrôle vénitien, où les marchands seraient aussi libres que dans le port de l'Adriatique. L'ouvrage est d'un homme intelligent et ouvert, de bon sens, éloigné de tout fanatisme, qui raconte avec simplicité et précision. Il y a beaucoup de désordre dans les propos de Piloti, mais ils sont pleins d'intérêt et d'une lecture attachante. Ils nous renseignent sur la vie, on dirait volontiers l'atmosphère, des colonies marchandes installées au milieu des Turcs, le négoce facilitant les rapports et aplanissant singulièrement des divergences nationales et religieuses. La description de l'état politique de l'Égypte est particulièrement intéressante, et nous révèle l'idée que pouvait se faire du monde oriental un observateur européen, bienveillant et d'autant plus sage qu'un des premiers spectacles qui se soient offerts à lui à son arrivée au Caire est celui d'une troupe lamentable de 200 chevaliers pris à Nicopolis. Il donne aussi des renseignements sur les mesures propres à assurer le succès d'un débarquement à Alexandrie, jusqu'à une description minutieuse des lieux pour guider sur place d'éventuels assaillants. L'importance des chapitres relatifs à la géographie des échanges commerciaux est toute particulière.

Ce document, déjà publié par Reiffenberg en 1846, n'a pas échappé aux historiens qui l'ont à plusieurs reprises largement utilisé. Mais la transcription hâtive de Reiffenberg demeurait insuffisante. Il est heureux que se soit trouvé un éditeur possédant les connaissances spéciales nécessaires pour annoter convenablement le texte. M. Dopp, ayant enseigné de longues années à l'Université du Caire, connaissait bien le pays. Il a visiblement travaillé avec beaucoup de soin. A défaut de compétence sur le fond, nous pouvons au moins dire que cette annotation est pleine d'intérêt.

L'ouvrage de Piloti est conservé dans un manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles (nº 15701). Le texte, en français, est précédé du titre sui-

vant, que nous reproduisons tel que l'a transcrit et ponctué M. Dopp (p. v) « *Emmanuelis Piloti Cretensis de modo, progressu, ordine ac diligenti providentia habendis in passagio Christianorum pro conquesta Terrae sanctae, cujus rei gloriam Deus asseret sanctissimo Pontifici Maximo Eugenio quarto, ut simul confundat infideles Occidentis, tractatus. Incipit millesimo quadringentesimo vicesimo vulgari sermone translatus in lingua francigena millesimo quadrigentesimo XLJ°* ». Interprétant : « Traité d'Emmanuel Piloti... à Eugène IV. Commencé en mille quatre cent vingt, traduit en langue vulgaire dans la langue française, en mille quatre cent quarante et un », M. Dopp considère que ce titre implique l'existence d'un texte latin et se représente ainsi la genèse de l'ouvrage : 1° Piloti, qui ne devait pas très bien savoir le latin, a rédigé son livre en italien, plus précisément en vénitien ou dans la « lingua franca » usuelle dans les ports du Levant. 2° Il s'est fait aider par quelque clerc pour mettre son brouillon en latin à l'intention du pape Eugène IV. 3° Désireux d'atteindre un public plus large, Piloti a lui même traduit son brouillon en français. C'est ce dernier état de l'ouvrage que nous possédons.

Que Piloti ait eu quelques difficultés à écrire en latin ne nous surprendra pas. Que le texte de Bruxelles soit totalement exempt de latinismes et au contraire très fortement influencé, pour ne pas dire plus, par un modèle italien, est évident, et M. Dopp a réuni assez d'exemples (p. XXXIV-XLIV) pour qu'il n'y ait aucun doute.

Ceci posé, on peut hésiter à suivre toutes les parties du raisonnement de l'éditeur. Qu'un texte latin se soit perdu, ou seulement qu'il ait échappé jusqu'ici aux recherches, n'est pas impossible. Mais on devrait en trouver au moins la trace dans l'inventaire de la bibliothèque d'Eugène IV. Ce pape possèdait bien trois traités sur le même sujet (Muntz-Fabre, *La bibliothèque du Vatican au XV^e siècle*, Paris, 1887, p. 2 et 29), mais les descriptions de l'inventaire ne sont pas assez précises pour que l'on puisse reconnaître dans un de ces articles l'ouvrage de Piloti. Bien plus, les incipit des traités latins possédés par Eugène IV ne paraissent correspondre à rien dans le texte français. On ne peut affirmer pour autant que le pape n'ait jamais eu un tel texte sous les yeux. Mais ceci est secondaire, et c'est surtout l'interprétation de la rubrique du manuscrit de Bruxelles qui nous arrête. Il paraîtrait plus naturel de ponctuer ainsi le titre transcrit plus haut : *Emmanuelis... tractatus incipit, millesimo quadragentesimo vicesimo vulgari sermone ; translatus in francigena lingua millesimo quadringentesimo XLJ°*. Rendre *incipit* comme le fait M. Dopp et y voir une indication du moment où l'auteur a commencé à écrire son ouvrage est contraire à l'usage qui est fait en général de ce mot dans les titres au moyen âge. D'autre part, joindre *vulgari sermone* à *lingua francigena* paraît, étant donné l'ordre des mots, bien difficile. On comprendrait plus volontiers : Ici commence le traité d'Emmanuel Piloti, . . . composé *in vulgari sermone* (c.-à-d. en italien) en 1420, traduit en français en 1441.

Ce faisant, on soulève une difficulté nouvelle. Tel que nous l'avons, le traité ne peut être antérieur à 1438. Il s'adresse longuement à Eugène IV, dont le pontificat n'a commencé qu'en 1431, et est plein de renseignements sur la période 1420-1438. Une rédaction de 1420 serait profondément différente et ce que nous avons en représenterait un remaniement complet. Il est surprenant qu'une rubrique aussi détaillée que celle que nous avons ne fasse pas allusion à un fait aussi important. Aussi est-on tenté de soupçonner quelque corruption. Si nous avions *inceptus*, par exemple, au lieu d'*incipit*, tout serait parfaitement clair. Quoi qu'il en soit, l'existence d'un texte latin nous paraît extrêmement douteuse.

Un autre problème reste encore ouvert. Piloti est-il vraiment l'auteur de cette traduction ? On ne prouvera jamais qu'il n'ait pas su le français, mais en fait, rien dans le texte ne nous dit positivement qu'il ait été son propre traducteur; la présence d'italianismes n'est pas un argument. Si, comme on est bien obligé de l'admettre, quelle que soit la position que l'on adopte sur la question du texte latin, il y a à la base de notre texte, un texte italien, n'importe quel Français traduisant mot à mot et négligent a pu laisser subsister des italianismes. N'importe quel Italien traduisant en français a pu commettre les mêmes fautes. On peut très bien admettre que la traduction a été faite en dehors de toute initiative de Piloti. Peut-être pour Philippe le Bon : M. Dopp estime en effet que notre manuscrit provient de la bibliothèque des ducs de Bourgogne. Ce n'est pas invraisemblable. Mais la description de l'écriture (p. VI-VII) n'est pas très claire, et ne permet pas de se faire une idée précise de la région où a été copié le volume.

On peut présenter en faveur de cette hypothèse un argument infime, qui peut pourtant donner l'idée d'une recherche : *arruiner*, semble uniquement attesté en dehors de ce texte, chez Olivier de la Marche et Fossetier, auteur de la *chronique* de Marguerite d'Autriche. Il faudrait une étude beaucoup plus minutieuse de la langue pour se faire une opinion motivée sur ces questions.

Autant qu'on puisse en juger sans avoir le manuscrit sous les yeux, la transcription de M. Dopp est très soignée. Les difficultés qui subsistent tiennent à la négligence du traducteur. La ponctuation guide bien le lecteur, mais le passage à la ligne à chaque recto et verso de feuillet du manuscrit est plus gênant qu'utile. L'introduction donne les renseignements attendus sur l'auteur et son œuvre. Peut-être des recherches d'archives à Venise, au Vatican ou ailleurs, permettront-elles de trouver quelque trace des activités de Piloti.

Le glossaire d'un texte de cette nature est évidemment d'une grande importance. On aurait pu souhaiter un index méthodique des termes techniques utilisés. L'auteur n'en a pas jugé ainsi et a conçu son glossaire comme une liste des mots difficiles, qui est en même temps un index des notes, où sont fournis en abondance précisions et commentaires. Certains articles sont dépourvus

de références, apparemment parce que le mot revient souvent ; on eût gagné à trouver au moins deux ou trois renvois. A ce propos, il faut noter que M. Dopp n'a pas fait ce qu'il annonçait à la p. L lorsqu'il indiquait que « les chiffres des notes et du glossaire renvoient aux folios du manuscrit ».

*Anteline*, « petite hache » paraît un contresens de Godefroy. Il s'agit d'enfoncer la porte de la douane de mer d'Alexandrie, et une autre fois la porte de l'arsenal : « a cop de une anteline et force de bras de galios se gettera la porte par terre. » Il s'agit évidemment d'un objet qui servira de bélier. On peut p. e. chercher du côté d'*antenne*, vergue. — *Coffolo*, p. 148 dans une énumération d'objets exportés de Catalogne vers l'Orient « drap, ...corail ...miel ...cebibo, amandels, noisectes, coffolo, herbe de bamo », ne doit pas être traduit « vitrage enchâssé dans du plomb (anc. it. cofóllo) ». Il s'agit, comme le suggère la graphie, d'un mot *sdrucciolo*, cóffolo, *REW* 4688, ital *cóffolo*, écorce, coquille, cat. *clofolla*, coquille ou écorce, Mistral, *Caloffo*, brou de noix. C'est probablement là le sens. — *Laquito* « petite embarcation ». M. Dopp rapproche le mot d'une forme assez mal attestée par Du Cange *lahut*, « barque », marseillais *leouge*. L'explication n'est pas très satisfaisante, et d'ailleurs ne s'accorde pas très bien avec le décompte des embarcations qui est fait dans le passage. — *Noin* « nom », assez fréquemment. Ne serait-ce pas une faute de lecture ? — *Pitier*, p. 146. Le sens « mesure de capacité », ou « tonneau » est certain. Mais il ne faut pas confondre (p. 146, n. d) les dérivés de *bikos* (*pichier*, *pichet*) dont les diverses formes sont très vivantes en roman, et les dérivés d'un *pitariu*, grec *pitharion* (*REW* 6544b) dont on ne connaît que des exemples italiens, surtout vénitiens. La répartition de la forme médiévale latine *pitarium*, dont Du Cange et d'autres listes donnent des exemples, serait à revoir.

J. Monfrin.

# DISCUSSIONS

Omer Jodogne, **Le sens chrétien du jeune Perceval dans le « Conte du Graal »** (Extrait des *Lettres Romanes* de Louvain, t. XIV, 1960, 111-121).

J'ai tenu à signaler sans tarder cet extrait, parce qu'il se rattache à une discussion qui s'est établie depuis quelques années sur une question délicate à laquelle on recherchera sans doute pendant quelque temps encore de nouvelles solutions, et qui comporte des exégèses diverses.

Celle que propose M. Jodogne est assez différente de celle à laquelle j'avais abouti en 1955 dans mon mémoire sur *le Graal de Chrétien et la demoiselle au Graal*, et tend à se rapprocher de celle qu'avait présentée dès 1954, mais indépendamment, M. Paul Imbs dans sa communication au Colloque de Strasbourg (1956) sur *le sens religieux dans le Conte du Graal*. Il paraîtra naturel que je reprenne la parole après mes deux collègues.

J'avais noté (je n'aime pas l'expression « *prétendu* » que M. Jodogne m'applique un moment, p. 120, n. 9), que jusqu'à sa rencontre avec les pèlerins du Vendredi Saint, puis avec l'ermite, son oncle, Perceval n'a pas reçu une éducation chrétienne précise et n'en a pas assimilé des éléments suffisants pour devoir être considéré, le baptême mis à part sans doute, comme pleinement chrétien et comme un sûr adepte de la religion du Christ. Paul Imbs le tient au contraire pour un chrétien assuré, instruit dès son enfance de la doctrine chrétienne, sinon de la régularité des pratiques religieuses, et M. Jodogne serait, au besoin, plus affirmatif encore, bien qu'il fasse volontiers bon marché d'expressions prêtées par le poète à Perceval, et soulignées par M. Imbs, et qui pourraient être seulement des mots, en particulier des interjections entrées dans le vocabulaire commun sans impliquer un contenu doctrinal précis et certain, tels que « *par m'ame* », « *par Dieu* », ou « *par ma foi* » et peut-être pourrait-on juger de même un « *si Diex m'amaine* », à côté de « *se aventure m'amaine* », où la « pensée divine » n'est pas éminente, ou même « *se Diex m'amant* », où l'on peut se demander s'il s'agit bien d'un amendement moral et d'origine divine. Il est évident que ces formules peuvent, dans l'esprit de l'auteur, venir à Perceval, non de l'instruction ou de l'éducation donnée par sa mère, mais aussi bien des chambrières de celle-ci, qui n'ont pas toujours, nous le savons par Perceval lui-même,

la seule préoccupation de l'éducation morale ou religieuse du jeune valet, à moins que ce ne soit de ses « hercheurs ».

Ce qui paraît à M. Jodogne particulièrement important, c'est la connaissance que Perceval aurait du *Credo*, ce qu'il appelle sa « créance », et dont il rappelle au moins le début, mais M. Jodogne ne paraît pas frappé, comme je le suis, du fait qu'il n'est question dans le souvenir du valet ni de la Vierge Marie, ni du Saint-Esprit, qui n'apparaissent que plus tard dans le roman par les propos des pèlerins du Vendredi Saint, lesquels complètent ainsi, semble-t-il, les connaissances insuffisantes de Perceval. Par contre, Perceval paraît bien connaître le Christ, fils de Dieu, le Sauveur, encore qu'on ne voie pas nettement si, pour Perceval, il s'agit du Sauveur permanent et éternel du monde par le mérite de son sacrifice, ou seulement de ce Sauveur qui se manifeste par la délivrance des hommes, quels qu'ils soient, même non chrétiens, déjà morts et retenus aux enfers avant la descente de Jésus, et, de toute manière, il n'est pas question pour Perceval du mystère eucharistique.

M. Jodogne admet, par contre, que Perceval, dans la pensée de l'auteur, saurait ce qu'est la communion, car il ne pose aucune question à ce sujet quand son oncle, l'ermite, y fait allusion ; et même M. Jodogne paraît penser que Perceval aurait connu la communion alors qu'il était encore dans la « Gaste forêt », peut-être par le ministère d'un chapelain de sa mère, mais il n'est question, dans le pauvre manoir de la Veuve, ni de chapelle, ni de chapelain, ni d'aucun prêtre pouvant exercer le ministère, alors qu'à l'occasion, le roman sait très bien indiquer qu'à l'ermitage de l'oncle, dont on ne sait pas s'il est ecclésiastique ou non, il y a du moins un provoire et un « clerdon » (v. 6305-06).

En un autre passage, M. Jodogne, comme M. Imbs, a marqué que Perceval sait ce qu'est un couvent et l'asile que peut y trouver sa mère, s'il la ramène vivante, pour la fin de son existence, mais de cela il n'est question qu'à la fin du séjour à Beaurepaire, et c'est là que Perceval, dans la pensée de l'auteur et des auditeurs, a pu apprendre à les connaître, sans qu'il en ait appris l'existence par son éducation religieuse première.

On a pu imaginer de même que Perceval savait ce qu'était la confession, puisqu'il verse des larmes quand on lui rappelle, à l'ermitage, l'existence de cette pratique, mais ce ne serait pas le seul cas, dans le roman, où Perceval comprendrait subitement, et pour la première fois par une révélation instantanée, ce qu'il aurait pu connaître, mais qu'il ignorait jusque-là, et par exemple son nom même, si bien qu'il est permis de croire ici encore à une révélation soudaine, plus ou moins miraculeuse, plus qu'aux effets d'une éducation religieuse antérieure et précise.

Peut-être M. Jodogne et M. Imbs n'ont-ils pas tenu assez de compte de faits, ou du moins d'indications de l'auteur, qui me paraissent à moi fort importants, je veux dire l'expérience que prend, peu à peu, Perceval, de la

vie, même spirituelle, au cours de ses premières aventures, de même qu'il prend rapidement dans le même temps l'expérience de ce que sont la chevalerie en général et ses devoirs particuliers. En ce sens on pourrait dire que *Perceval* est un roman d'éducation, non pas le roman de l'éducation d'un enfant, mais le roman d'une expérience progressive, et d'un développement d'intelligence, chez un adolescent, ou chez un homme ; si bien que le sens chrétien dont parle M. Jodogne n'est pas présenté comme donné d'avance, ou d'emblée, à Perceval, mais comme le résultat de sa vie même.

L'on a tenu compte aussi du fait que Perceval connaîtrait le signe de la croix, mais le connaît-il vraiment comme une représentation du sacrifice du Golgotha ? Cela n'est pas bien sûr, car il ne paraît pas accorder à ce geste uue valeur protectrice et salvatrice absolue ; loin de là, quand il croit avoir affaire à des diables, il préfère les attaquer avec ses armes de chasse que de les exorciser au nom de la croix. Le signe de la croix pourraît être pour lui un geste connu, mais auquel il n'accorderait, après tout, que la valeur d'un fétiche et non d'une profession de foi.

Je ne crois donc pas nécessaire de modifier mon opinion personnelle sur Perceval enfant et sur son éducation religieuse, mais j'insisterai au point de vue religieux, comme aux autres, sur le progrès continu indiqué par l'auteur pour le valet « nice » dans la voie du perfectionnement et de la perfection.

Mario Roques.

## APOSTILLES DE LEXICOGRAPHIE RASCHIANIQUE

M. Félix Lecoy, professeur au Collège de France, vient de publier des notes approfondies de lexicographie française aux pages 485-498 du recueil *Etymologica* : *Walther von Wartburg zum siebzigsten Geburtstag*. Il y présente l'historique de treize vocables français. Ce sont *escrœr*, *gable*, *mois*, *onglet*, *hampe* à côté des gloses *raiol*, *posle*, *bolzole*, *trijes*, *cuiture*, *apostiz* (sic), *pesle* (sic) *fesle* (?). Je vais écarter exprès *escrœr* au sens de « mettre en pièces », *gable* « usure », *mois* « sot, niais », et les termes de boucherie *onglet*, *hampe* pour attirer l'attention de nouveau sur ces gloses déchiffrées dans le commentaire talmudique de Raschi (né en 1040, mort en 1105) [1].

### Raiol.

Commençons par la glose *raiol* « baguette à extrémité pointue dont se servent les tisserands pour séparer les fils de la chaîne avant de passer la navette à travers eux ». M. Lecoy l'étudie à fond. Il est à même de corriger

1. A. Darmesteter et D. S. Blondheim, *Les Gloses françaises dans les commentaires talmudiques de Raschi*, Bibliothèque de l'École des hautes études, n° 254 (Paris, 1929).

le dictionnaire de Godefroy aux articles *raiel* et *reel* [1]. Il met cette glose en rapport avec deux autres — *arestuel* 66 « bosse de forme conique située au bout inférieur de la lance » et *fueil* 530 « teinture violette faite avec l'orseille » — pour justifier la désinence de la leçon *raiuel*. Pour cette glose 871d, et de même pour la glose 1092 que nous devrons discuter tout à l'heure, il n'y a que deux sources. Ces gloses confirment la supériorité du Ms. 3155 de la Biblioteca Palatina de Parme, composé vers l'an 1300, en tant que source du commentaire talmudique d'Abodah Zarah. L'autre source de ce traité, qui porte le sigle S, n'est pas manuscrite. C'est un texte qui fut imprimé au début du seizième siècle à Pesarò. Il remplace bon nombre de gloses dans le Ms. 3155, e. g., *aigrum*, *coton*, *enlacier*, *estuve*, par des explications en hébreu. Il contient les italianismes *aneto*, *escopa*, *ferraina*, *ruca* au lieu des mots judéo-français *aneid*, *escove*, *ferrage*, *orugue*. Faute de points-voyelles pour la glose 871d, on peut lire *raiuel* ou *raiol* dans le manuscrit mais *duilu* ou *doilo* dans l'imprimé [2].

## Posle.

Meyer-Lübke, R. E. W. art. 6695, ne relève pas de dérivé français du latin vulgaire **posula*, mais il renvoie à la page 360 des *Essais de philologie française*. Là Antoine Thomas a indiqué que le terme de harnachement *polière* n'est qu'un calque du provençal moderne *pouiliero* « courroie qui attache la croupière au bât des mulets ». Mistral l'a rapproché justement de *pouilo* « croupière, fauchère ». M. Lecoy a parfaitement raison de prétendre que ce terme moderne a vécu anciennement dans le Nord de la France sous la forme *posle*. Louis Brandin a même retrouvé cette glose dans un autre commentaire talmudique composé par des disciples du rabbin Isaac ben Juda de Mayence qui vivait au onzième siècle [3]. A son avis la forme matrice **postula* proposée par Thomas serait impossible, car nous aurions alors *postle* en vieux français [4]. Je m'empresse donc de faire remarquer que la première graphie de la glose 849 chez Raschi est vraiment *postle*, ce qui rappelle le latin *postella* cité chez Isidore de Séville par Thomas.

## Bolzole.

Dans la *Revue des études juives*, CI (1937), p. 104, j'étais obligé de transcrire dubitativement *bezoloi* « sac de cuir où le berger porte sa nourriture et

1. G. Tilander, *Les Livres du roy Modus et de la royne Ratio*, II (Paris, 1932), 389.
2. En ce qui concerne l'initiale, voir *Rom. Rev.*, XXXV (1944), p. 335, n. 40.
3. Wartburg, F.E.W., IX, p. 251a.
4. Ce point est douteux. **Postula*, donne régulièrement *posle* en fr., comme *ustulare* a donné *usler*, *fistula*, *fêle*, et *pessulum* (par l'intermédiaire d'un **pestulum*, **pesculum*) *pesle*. — F. L.

sur lequel il dort » dans le commentaire sur la Mischna par Simson ben Abraham de Sens (mort avant 1230). J'ai dû le considérer comme variante de la glose *bolzole* (?) 123 de Raschi. Or M. Lecoy parvient à y rayer le point d'interrogation car, dit-il, *bolzole* donne la main d'une part au latin *bulziolis* « sac à provisions » dans le *Glossaire de Reichenau* et d'autre part au forézien *bougeole* usité aujourd'hui au sens de « bedaine, panse, gros ventre ». On constate que *bolzole* est entré dans la langue française avant que *bouge* n'y ait paru [1]. Il s'agit d'un étymon *bulga*, qui fut signalé comme gaulois par Festus et qui est en effet une forme du gotique *balgs* accommodée à la latine. C'est un de ces mots migratoires ; le sac de cuir était jadis un ustensile de première nécessité chez des peuplades composées de pasteurs nomades [2]. Quant aux autres langues romanes, Meyer-Lübke a enregistré les dérivés de *bulga* et aussi de **bulgile* aux articles 1382 et 9649 de son dictionnaire.

## Trijes.

Les représentants du latin *triticum* « froment » ont été localisés jusqu'ici en Sardaigne, en Lombardie, dans le domaine rhétique et dans la péninsule ibérique. J. Corominas [3] rejette l'étymologie dissimilée **tridicum* de M. L. Wagner et également la forme plus brève encore **tricum* de P. Fouché pour le castillan *trigo*, qui est attesté dès 964. Il croit que *triticum* ne s'est pas conservé sur le territoire gallo-roman. Pourtant on peut y signaler sa présence sous la forme *trijes* 1029 « grains pilés au mortier, mets de blé écrasé ». Ce dérivé, adapté aux normes phonologiques du français, était particulier aux communautés israélites de la France septentrionale. Il était d'un usage fort répandu du onzième siècle au quatorzième siècle. Outre les deux exemples cités chez Raschi et chez Joseph ben Simson par M. Lecoy, on peut extraire le mot *trijes* tant de manuscrits que d'imprimés :

Les manuscrits hébreux Bibl. Nat. de Paris 86, folio 81v, et Bibl. Palatina de Parme 2924, folio 58v, où ils glosent le verset II Samuel XVII 19 ;
Les manuscrits hébreux Bibl. Nat. de Paris 301, folio 91v, Bibl. Palatina de Parme 2780, folio 80r, et Bibl. Univ. de Leipzig 1099, folio 166r, où ils glosent le verset Proverbes XXVII 22 ;
Perles, *Beiträge Gesch. hebr. aram. Studien* (Munich, 1884), p. 94 ;
Koenigsberger, *Fremdsprachliche Glossen jüd. Comm. Mittelalters* (Pasewalk, 1898), nº. 15 ;

---

1. Le plus ancien exemple de *bouge* se trouve dans *Amadas et Ydoine* 2999. Ernest Langlois, dans ses éditions des pièces d'Adam le Bossu, s'est aperçu que *bouchiaus* s'emploie au figuré dans le *Jeu de la Feuillee* 244 pour dire « bedaines », mais il n'a pas reconnu la graphie picarde *boches* utilisée dans le *Jeu de Robin et Marion* 657 pour indiquer des « sacs à provisions ».
2. J. Vendryès, *Bul. Soc. Ling. Paris*, XLI (1940), 136.
3. *Dicc. crit. etim. lengua cast.*, IV (Madrid, 1954), 575.

Herzog, *Zts. rom. Phil.*, XXII (1898), p. 133 ;
Brandin, *Romania*, XXX (1901), p. 130 ;
Buber et Freimann, *Siddur Raschi* (Berlin, 1911), nº. 1.

## Cuiture.

L'historique du mot *cuiture* est un peu compliqué malgré (ou plutôt à cause de) son emploi fréquent dans les textes normaux et en judéo-français. Comme le dit M. Lecoy, il est tout à fait étonnant que Tobler et Lommatzsch, t. II col. 1145, n'aient pas signalé le sens de la glose 295 dans le commentaire talmudique de Raschi et dans le *Mahzor Vitry*, à savoir, « matière purulente qui suppure d'une plaie, pus ». Ils renvoient à l'étude précieuse de cette glose par H. Loss dans *Mod. Lang. Notes*, XL (1925), p. 158-161 [1] ; ils définissent *cuiture* fort bien par « décoction » dans le *Ménagier de Paris* ; ils répètent les exemples publiés par Paul Meyer en 1900, en 1903 et en 1908 dans la *Romania*, où *quiture* signifie « douleur » dans un miracle d'Everard de Gateley (cité aussi par M. Lecoy), mais « brûlure » dans une traduction de la *Chirurgie* de Roger de Salerne et dans une recette médicale [2] ; ils relèvent *cauterium* « cuiture » dans le *Glossaire de Douai* [3].

M. Lecoy observe que l'article de Godefroy, t. II p. 399b, quoique bien désordonné, est beaucoup plus riche ; toutefois, le sens de « pus » n'y est pas dégagé non plus. A part les emplois où *cuiture* veut dire soit « cuisson », soit « chose cuite », Godefroy relève le mot au sens de « décoction » dans *Le Grant Herbier* et six fois avec l'acception singulière « brûlure d'une plaie, marque de brûlure, cautère, bouton de feu » dans le *Glossaire de Douai ; Li Riole del monde* ; un texte historique du *Tiers État* ; la traduction des *Prouffits champestres et ruraulx* ; la deuxième version de la *Vie de saint Édouard le Confesseur* [4] ; la *Bible* d'Herman de Valenciennes. M. Lecoy définit *quiture* avec justesse par « pus » dans *Protheselaus*, dans une collection des *Miracles de la Sainte Vierge* et dans *Ancrene Riwle* tout en notant que cette valeur semble avoir vécu plus longtemps en anglo-normand que sur le continent.

1. Schlessinger avait transcrit la glose dans le *Mahzor Vitry* comme *cautere* « ampoule sur la peau ». Cette fausse leçon a été corrigée par Brandin dans *Romania*, XXX (1901), 131, ce qui a échappé à Wartburg, F.E.W., II, p. 546b.

2. Le mot fait défaut au lexique des recettes médicales publié par A. Goldberg et H. Saye dans le *Bul. Inst Hist. Medicine*, I (1933), 435-466.

3. M. Roques, *Bibl. École hautes études*, nº 264 (1936), le cite à la page 9, et il ajoute *cauteria* « cuiture » dans le *Glossaire de Conches* à la page 275.

4. L'éditeur Luard, *Rerum Britannicarum Medii Aevi Scriptores*, III (London, 1858), avait précisé *quituire* aux vers 1981 et 2615 par « matière purulente, pus » ; le terme ne se trouve pas dans la première version de la *Vie de saint Édouard le Confesseur* qu'a éditée Södergård à Uppsala en 1948. M. Lecoy dit que l'interprétation donnée par Godefroy au vers isolé de la *Bible* peut à la rigueur être contestée.

Comment se fait-il donc que Godefroy s'est laissé tellement égarer ? Sa source principale a dû être le livre curieux d'Escallier intitulé *Remarques sur le patois suivies d'un Vocabulaire latin-français inédit du XIV^e s.*... (Douai, 1856). Les remarques sur le patois picard sont suivies aux pages 185-659 du *Glossaire de Douai* qui date de l'an 1285 et qui est attribué à tort à Guillaume Briton. On lit à la page 243 : « cauterium : cuiture ; *cuiture*, cautère, brûlure, bouton de feu, fer pour cautériser ou pour marquer, marque de brûlure ».

Or Loss fait allusion à un texte latin où *coctura* répond à « sanies », à l'anglais *quittor* et au roumain *coptură* en traduisant les sept exemples de *cuiture* chez Raschi par « secreted matter, a sore discharging foul humor, an ulcer ». Il n'avait pas à sa disposition trois autres textes judéo-français :

Ms. hébreu Bibl. de Berlin 233 Oct. 512, folios 9v, 82r et 283v, où *kiture* signifie le « pus qui suppure d'une plaie » ;
Ms. hébreu Bibl. Univ. de Leipzig 1099, folio 91r, où *cuiture* glose un lemme qui indique une « brûlure » ;
Lambert et Brandin, *Glossaire hébreu-français du XIII^e s.*, pages 263, où on lit *kuyture* « brûlure ».

H. K. Stone s'est déjà rendu compte des nuances diverses du vocable dans son édition des *Vers de la mort* [1]. Au vers 599, là où Thibaut de Marly décrit les pécheurs en enfer, Stone a fait imprimer la leçon du Ms. B telle quelle :

Plus purront que farains ne seite ne cuiture.

Walberg consent à y garder *seite* « loutre », mais il remplace *farains* « bêtes sauvages » par *farcin* dans les Mss. A et C en expliquant que « le *farcin* est une maladie du cheval, de l'âne et du mulet, caractérisée par des tumeurs qui aboutissent à une plaie ulcéreuse d'où découle un pus fétide » [2]. C'est justement « pus » que l'éditeur tient à appliquer au mot *cuiture*. Dans cette filiation sémantique, il faut donc passer par plusieurs étapes : « brûlure ; cautère qui brûle le tissu organique ; brûlure d'une plaie ; douleur provoquée par une plaie ; plaie qui suppure ; matière purulente qui suppure d'une plaie ; pus ».

APOSTEZ.

Les éditeurs ont transcrit de cette façon la glose 54 et ils l'ont fait précéder d'un astérisque pour indiquer que son authenticité est incertaine. Sa seule source est l'incunable de Soncino. Sur le vu de la translittération *apustic*, M. Lecoy déclare qu'il vaut mieux remplacer *apostez* « ajouté » par *apostiz* « postiche ». On obtiendrait ainsi un autre représentant français du latin *appositicius*, dont Godefroy, I, p. 350c, avait tiré un exemple de l'*Ovide Moralisé*.

1. *Mod. Phil.*, XXXI (1934), 314.
2. *Studia Neoph.*, VI (1934), 116.

A un moment donné, Blondheim songeait lui-même à lire *apostiz*, dont la forme équivaut au vieux provençal *apostitz* « postiche, faux [1] ». Toutefois elle suit *apost* « addition, adjonction ». La glose 53 a quatre graphies françaises et une variante provençale. Elle traite d'une petite rallonge qui permet de considérer comme unies des parties d'une construction qui sont séparées par moins de trois empans [2]. Les deux gloses correspondent exactement au même lemme talmudique *laboud*, qui est un participe passé au sens de « attaché » [3]. Cette analogie fait pencher en faveur de *apost* et de *apostez*, participes passés de *apondre* et de *aposter* [4]. Wartburg, I, p. 111, fait dériver *apost*, *aposter* et l'adjectif *apostis* en vieux français du participe passé *appositum*. Par mégarde il répète l'ancien provençal *apostitz* aux articles *apponere* et *appositicius*. Il hésite à ranger *apousti*, terme de marine qui s'emploie en Suisse depuis 1655. On devrait différencier l'adjectif et le substantif davantage [5]. C'est ainsi que Jeanjaquet et Tappolet les écrivent *apostiche* et *apousti* dans le *Glossaire des patois de la Suisse romande*, I (Neuchâtel, 1931), p. 511. Ils décrivent les *apostis* comme les coursives latérales externes de la barque où les bateliers circulent quand ils la font avancer en poussant à la gaffe. Quant à l'étymologie, ils estiment que l'adjectif est emprunté au provençal tandis que le nom est un emprunt à l'italien qui provient de *appositicius*. A leur avis, ce mot latin de basse époque signifie proprement « pièce rapportée ».

## Pesle.

L'opinion de M. Lecoy qu'il est impossible de retrouver ailleurs ou même d'identifier *fisle* dans le recueil des gloses raschianiques est bien fondée. Le dictionnaire de Tobler et Lommatzsch s'est relâché ici de son habituelle rigueur et il a eu la malencontreuse idée d'introduire *fisle* dans sa nomenclature, t. III, col. 1883. C'est avec justesse que M. Lecoy tient résolument à rayer ce barbarisme des lexiques.

Il n'en est pas moins vrai que les éditeurs ont rendu le sens de la glose numérotée 480 *bis* fort bien par « lâchement empilé (sans être soumis à la pression) ». Cela sert à marquer la nuance péjorative de la traduction « non

---

1. La définition donnée par Raynouard, IV p. 611, à ce mot chez Giraud de Luc et chez Arnaud de Cotignac est corrigée par Emil Levy, I p. 73. La forme moderne *apoustis* est signalée chez F. Vidal par Mistral, I p. 115.

2. Un vestige survit dans le patois bourguignon de Louhans où l'on dit *apondre* au lieu de « allonger » ; *aponse* « pièce que l'on met à un meuble pour l'agrandir » ; *raponse* « morceau ajouté à la table ».

3. *Johns Hopkins Studies Rom. Lit. Lang.*, extra volume XI (1937), 101.

4. Godefroy, I p. 347-353, VI p. 601, Compl. VIII p. 151-152, et Huguet, I p. 242, en enregistrent beaucoup d'exemples dans les textes normaux.

5. Au temps du poète Remi Belleau, un *apostis* indiquait une pièce de bois sur laquelle reposaient les rames des galères. De nos jours il n'y a pas de rameurs dans les barques marchandes sur le lac du Léman.

foulé, non tassé » attribuée aux synonymes limousins *pesle*, *mespezol*, qui datent de l'an 1200 approximativement, et au lyonnais *peylo*, qui appartient au quatorzième siècle [1]. La bonne leçon de la glose est certainement celle de M. Lecoy, *pesle*. C'est le représentant septentrional du latin *pensilis* « suspendu en l'air », un des dérivés faits sur *pensum* « pesé ». Le problème étymologique en est résolu et l'histoire sémantique en est claire.

M. Lecoy reproduit exactement les cinq translittérations mais sans les discuter. C'est *fis(e)le* avec l'initiale tildée qui a déterminé les deux éditeurs à reconstruire une forme hypothétique ; ils ont éliminé *psls* comme une erreur pour *pesels* 800 « pois » [2] ; l'initiale de *gsls* est aussi corrompue que celle de *grunlid*, variante de *prunelier* 862 ; par conséquent, ce sont *pisls* et *pisla* qui servent à confirmer la graphie *pesle*.

## Fesle (?)

En revanche M. Lecoy n'hésite pas à altérer la translittération *piila* 1092 en *fesle* (?). Les érudits lui sauront bon gré d'avoir proposé une solution de ce problème épineux. C'est une des trente-trois gloses sans en-tête où les éditeurs se sont bornés à donner une définition accompagnée des caractères hébreux avec leur translittération. Pour les autres 1071 gloses, dont la plupart sont des termes français, ils ont réussi à les élucider en fournissant l'en-tête et la définition convenables [3]. Quant à la glose numérotée 1092, ils n'ont pas risqué de transcription. Leur traduction est acceptée par M. Lecoy : « roseau qui sert à mesurer le vin dans un réceptacle ». Les deux sources de la glose, qui sont celles auxquelles j'ai fait allusion ci-dessus en discutant *raiol*, donnent les mêmes caractères hébreux : pé-yod-yod-lamed-alef. M. Lecoy est obligé par là de se figurer une initiale tildée et aussi un amuïssement devant la consonne sonore, ce qui n'emporte guère la conviction. Dans une tentative d'étayer sa graphie, il se reporte aux variantes *bilun'* 106 pour *beslouc* et *aluiisiir* 406 pour *esloissier* [4]. Il la fait provenir de *fistula* en renvoyant le lecteur au F.E.W., t. III, p. 583. Le latin *fistula*, selon Wartburg, a donné lieu à un doublet technique en français : *fistule* existe en tant que

---

1. Outre les références fournies par M. Lecoy, on peut consulter Meyer-Lübke, R. E. W., art. 6392, pour le limousin *pesle* ; Antoine Thomas, *Romania*, XXXVI (1907), 476, pour *peylo*, et ses *Mélanges d'étymologie française*, s. v. *mespezol*.

2. Godefroy, VI p. 123c, ne pouvait citer ce mot qu'en l'an 1477.

3. Pour toutes les 1104 gloses, Darmesteter et Blondheim ont placé l'appareil critique à la partie inférieure de la page : l'indication des sources, le lemme hébreu, la glose manuscrite ou imprimée avec une translittération servile et, le cas échéant, des variantes.

4. A ce propos, on peut mentionner les rajeunissements *aitubla* pour *estoble* 434 et *muiita* pour *mostede* 725 à côté du changement de préfixe dans *aisupiir* pour *açoper* 2.

terme médical depuis son emploi en 1314 par Henri de Mondeville tandis que *fêle* n'a pas été relevé avant 1723 dans le dictionnaire de Savary des Bruslons et seulement avec le sens de « sarbacane de fer à l'aide de laquelle l'ouvrier verrier tire la matière du creuset et la souffle ».

Si l'on se garde de mettre un signe diacritique au-dessus de la lettre initiale et que l'on ait affaire uniquement à un cas d'amuïssement, on pourra penser à *pesel*. Du Cange, VI p. 292-3, en a relevé une graphie ancienne en 1265 au sens de « ce qu'on payait pour les marchandises pesées au poids public » et en 1299 au sens de « botte d'un certain poids ». Pourtant si l'on consent à garder la leçon de la glose telle quelle, on sera à même de lui donner l'en tête *pile*. Il convient ici de jeter un coup d'œil sur les langues romanes à la recherche d'acceptions affines à « roseau qui sert à mesurer le vin dans un réceptacle » [1].

On s'apercoit que Bonnard et Salmon intercalent le mot *pille* « vase servant à contenir un liquide, mesure pour les liquides » dans leur *Lexique de l'ancien français*, mais sans indication de source [2]. Du Cange, VI, p. 320, a signalé le latin médiéval *pila* « vas quoddam ad usum eorum qui pannos parant » dans les *Statuta Montis Regalis*, et le français *pile* « sorte de balance, trébuchet (à peser la monnaie de cuivre) » en 1390. Littré, III p. 1119b, connaît le terme technique *pile* par rapport aux grands vaisseaux de pierre dure dans lesquels les Italiens et les Provençaux mettent les huiles qu'ils veulent garder. Les Italiens disent *pila* quelquefois pour indiquer « bassin, auge ». Emil Levy, VI, p. 316, enregistre *pila* « réceptacle en pierre dans lequel on conservait l'huile » en vieux provençal. A Marseille on dit aujourd'hui *pile* « citerne servant de réservoir pour les huiles dans une savonnerie », mais *pielo* « auge pour des bestiaux ». Enfin Wartburg, VIII, p. 474b, réunit le français *pile* « bassin de pierre pour l'eau » en 1611 ; l'espagnol *pila* « auge de pierre » ; le catalan *pila* « évier » ; le roumain *piua* « mortier » ; le portugais *pia* « bénitier ». Il me semble que ces dérivés romans du latin *pila* se rapprochent de la glose raschiânique plus que ne le font ceux du latin *fistula* [3].

---

1. Il vaudrait mieux laisser de côté les nombreuses acceptions différentes du mot telles que *pile* « pile, tas » chez Raschi 805 ; *pile* « domination » dans la *Complainte de Constantinople* 40 par Rutebeuf ; *pile à pile* « pêle-mêle » dans la *Branche des royaux lignages* 4921 par Guillaume Guiart ; *une pille à mil* « un mortier à broyer le millet » chez Rabelais, livre III chap. 17.

2. Il se peut qu'ils l'aient déniché du *Glossaire de la langue romane*, II (Paris, 1808), 353 ; là Roquefort donne *pile* « vase à recevoir de l'eau » suivi de *pille* « certaine mesure pour les grains ».

3. Mon ignorance de l'hébreu ne me permet pas de voir très clair dans la discussion du mot de Raschi transcrit *pūla*. Mais si la glose signifie vraiment « *roseau* qui sert à mesurer le vin dans un réceptacle », je ne vois guère qu'un représentant du lat. *pīla* puisse convenir pour le sens. Il vaut mieux penser qu'il y a une erreur dans la graphie hébraïque du lemme, erreur inverse de celle

## Gloses obscures.

Je ne me dissimule pas la témérité qu'il y ait à suggérer des transcriptions pour certaines gloses qui n'en ont pas. Néanmoins je profite de l'occasion pour transcrire ici d'autres gloses placées à la fin par les éditeurs :

*aplatrer* 1075 « couvrir comme de plâtre, enduire » [1];
*estordie* 1076 « étourdissement » ;
*asier* 1077 « rouir le chanvre » ;
*escris* 1078 « clameur » ;
*vedilie* 1083 « cordon ombilical » ;
*trespasser* 1087 « pénétrer, entrer bien avant » ;
*dolve* 1099 « ver intestinal qu'on trouve surtout dans le foie du mouton atteint de cachexie aqueuse » [2].

On peut y ajouter deux gloses étrangères :

*eslustre* 1073 « éclair de nuit » en judéo-italien ; [3]
*barrena* 1081 « tarière » en judéo-espagnol [4].

## Variantes.

Maintenant je me permets de transcrire treize variantes éparpillées dans l'appareil critique sans explication. Cette liste se borne aux variantes françaises ; aux pages 201-4, Darmesteter et Blondheim ont établi un index de quelque 450 mots de langues autres que le français qui remplacent des gloses judéo-françaises dans le commentaire talmudique [5]. Pour les variantes qui suivent, on a fait imprimer l'hébreu avec une translittération mais sans transcription ni traduction :

---

qui s'est produite pour certaines transcriptions de fr. *pesle* (cf. ci-dessus), et que l'initiale devrait en être tildée (difficulté à laquelle j'avoue que je n'avais pas pensé et sur laquelle M. Levy est mieux à même que moi de donner son avis). Dans ce cas, *fesle* garderait toutes ses chances, la question de l'amuïssement de l'*s* devant *l* étant, elle, sans importance. [F. Lecoy]. — Je tiens à signaler deux représentants du latin dans le département de l'Ain qui conviennent assez bien pour le sens. Le dialectologue Gaston Tuaillon m'écrit qu'on emploie *pila* pour indiquer un « porte-greffe, sauvageon » dans la Bresse Savoyarde, et Ahlborn, *Le patois de Ruffieu* (Göteborg, 1946), p. 321, a déjà relevé le valromeysan *pile* « chalumeau : petit tuyau fait avec quelque tige creuse ».

1. *Johns Hopkins Studies Rom. Lit. Lang.*, extra volume V (1932), 23.
2. *French Studies*, II (1948), 242.
3. H. Pflaum Peri, *Kirjath Sepher*, X (1933), 87.
4. A la plage 208, les éditeurs ont expliqué eux-mêmes le judéo-allemand *brust* dans la glose 1080 par « pectoral ».
5. Bernhard Heller a dressé un index supplémentaire de vingt gloses judéo-allemandes dans *Mon. Ges. Wis. Jud.*, LXXVIII (1934), 533-538.

*estranglement* 125a « esquinancie » [1] ;
*cafete* 226a « chaloupe qui est large au-dessus et étroite en bas » ;
*gosse* 261 « gousse, silique » [2] ;
*hasple* 319 « dévidoir » ;
*torter* 356c « tourner la pâte pour en former des galettes, mettre en tourte » ;
*espacier* 367b « s'éloigner, sortir » ;
*timon* 556 « barre du gouvernail » ;
*jenoleres* 605 « genouillères, guêtres » [3] ;
*limon* 643 « mucosité » [4] ;
*peine* 803 « penne qui sert à attacher la chaîne à l'ensouple » [5] ;
*platene* 818b « plaque de métal » ;
*biberon* 826 « téton » ;
*surcot* 934a « vêtement de dessus, sarrau ».

Voilà donc vingt-trois gloses à ajouter au bilan linguistique de M. Lecoy [6] et des éditeurs. Reste encore pour des recherches ultérieures un nombre pareil de gloses énigmatiques chez Raschi avec traduction mais sans transcription.

Raphael Levy.

---

1. *Johns Hopkins Studies Rom. Lit. Lang.*, extra volume V (1932), 54.
2. L. Sainéan, Autour des sources indigènes, *Bibl. Arch. Rom.*, série II volume 20 (1935), pages 28 et 52.
3. Wartburg, *F.E.W.*, IV, p. 113b.
4. *Revues des études juives*, XLIII (1901), 79.
5. *Ibid.*, CI (1937), 106.
6. Une autre glose raschianique — *solz* « marinade confectionnée avec des épices et du vinaigre » — a été signalée par Lecoy dans *Recueil travaux offert Clovis Brunel*, II (Paris, 1955), 120 ; E. Langlois dans son édition du *Roman de la Rose*, V (Paris, 1924), 115 ; P. Barbier, *Revue dial. rom.*, IV (1912), 125 ; M. Dubois, *Romania*, LXXVIII (1957), 391.

# PÉRIODIQUES

Archivo de filología aragonesa, VI (1954). — P. 7-74. M. Alvar, *Dos cortes sincrónicos en el habla de Graus*. On trouve tout d'abord la traduction en espagnol du rapport de mission de J. Saroïhandy, de 1897, paru dans l'Annuaire de l'École Pratique des Hautes Études. Cette première description du parler de Graus (Haut-Aragon), est comparée aux données, datant de 1910-1915, recueillies par Mgr A. Griera pour son « Atlas linguistique catalan », dont plusieurs cartes sont ici reproduites. — P. 75-85. J. Cabezudo Astrain, *Nuevos datos sobre la paternidad del llamado* Libro Verde de Aragón.

VII (1955). — P. 7-102. F. Monge, *Las frases pronominales de sentido impersonal en español*. Se basant sur une importante documentation, l'auteur suit le développement, du latin à l'espagnol, du tour avec *se*, qui a recréé la voix moyenne. — P. 103-130. F. Yndurain, *Refranes y « frases hechas » en la estimativa literaria del siglo XVII*. — P. 133-152. J. Cabezudo Astrain, *Iuventario de 1519*. Très riche document aragonais du point de vue lexical. — P. 155-171. Comptes rendus.

VIII-IX (1956-57). — P. 9-62. M. Alvar, *Notas lingüísticas sobre Salvatierra y Sigüés (Valle del Esca, Zaragoza)*. Aperçu grammatical, accompagné d'une comparaison lexicale entre les villages de Salazar, Roncal, Salvatierra, Sigüés, Ansó et Canal. Vocabulaire, textes en transcription phonétique, dessins et photos d'intérêt ethnographique. — P. 63-71. M. Molho, *Acerca de la evolución del grupo* -skl- > -sl- *en romance*. — P. 73-104. T. Buesa Oliver, *Algunos derivados hispánicos de las raices onomatopéyicas* bamb- *y* s̈ar(r). Impressionnantes listes se rapportant, d'une part à la série *gambusino, bambosino*, d'autre part à *chirriar, charlar, chorlito...*, les deux radicaux évoquant des bruits. — P. 105-120. F. Latorre, *Diminutivos, despectivos y aumentativos en el siglo XVII*. Commentaires sur un inventaire des formes suffixales au siècle d'or ; utiles indications sur les procédés des auteurs satiriques (*-ón* est utilisé par Quevedo dix fois plus que par tout autre, *-azo* également). — P. 121-126. F. López Estrada, *Sobre el manuscrito de la « Embajada a Tamorldn » del British Museum*. Présentation du ms. et de ses particularités linguistiques. — P. 127-157. A. Llorente Maldonado de Guevara, *Las « Palabras pirenaicas de origen prerromano » de J. Hubschmid, y su importancia para la lingüística peninsular*. — P. 161-162. A. Steiger, *Aragonés antiguo « albedi »*.

— P. 163-167. B. Pottier, *Isembrun et galembrum ; Monesterio (S. M. E., 107) ; Exient ; « -aynta » dans les numéraux.* — P. 168-170, S. Mariner Bigorra, *El sufijo diminutivo « -in » en nombre propios.* — P. 171-174, M. Alvar, *Los topónimos « Lerés » ; « Dar ferrete ».* P. 175-177. O. H. Green, *Cuerpo y alma en la « Carta a un Gran Personaje ».* — P. 181-199. J. Saroïhandy, *Huellas de fonética ibérica en territorio románico.* Traduction. — P. 203-210. J. Cabezudo Astrain, *Inventarios del siglo XVI.* Textes aragonais de 1516 à 1518. — P. 211-238. *Léxico aragonés del « ALC ».* Utile répertoire fondé sur les cartes de l'Atlas de Mgr A. Griera. — 239-247. R. Wallace Thompson, *Algunos fitónimos caspolinos.* Liste de plantes tirée des *Anales de Caspe*, 1832, de M. Valimaña. — P. 257-270. Comptes rendus.

B. Pottier.

Bibliothèque de l'École des Chartes, CXVI, 1958. — P. 29-106. Robert-Henri Bautier, *L'exercice de la juridiction gracieuse en Champagne du milieu du XIII^e siècle à la fin du XV^e.* Après une brève, mais très précise, étude de l'institution des « lettres de baillie », M. R.-H. Bautier s'intéresse aux officiers chargés de l'exercice de la juridiction, les gardes du scel, et leur personnel, jurés, tabellions et scribes. D'importants appendices donnent des listes, par prévôté, des gardes du scel, puis des tabellions et jurés. — P. 107-135. Chantal de Tourtier, *Un mariage princier à la fin du XIV^e siècle.* Le dossier des noces d'Agnès Visconti et de François de Gonzague aux archives de Mantoue (1375-1381). — P. 170-193. J. Monfrin, *Leçon d'ouverture du Cours de Philologie romane à l'École des Chartes* (6 novembre 1958). M. Monfrin y a retracé la carrière et les mérites de tous ceux qui l'ont précédé : Champollion, François Guessard, Paul Meyer, MM. Clovis Brunel enfin, et Robert Bossuat. — Bibliographie ; comptes rendus des ouvrages suivants : Pierre Jonin, *Prolégomènes à une édition d'Yvain* (Robert Bossuat, p. 239-240) ; — *Traité d'Emmanuel Piloti sur le passage en Terre sainte* (1420), publ. par Pierre-Herman Dopp (J. Richard, p. 259-261).

Pierre Cézard.

Bulletin de la Commission royale de toponymie et Dialectologie (Bruxelles), XXXII, 1958. — P. 27-54. A. Carnoy, *Het Paard in de Taalkunde en de Naamkunde.* — P. 101-139. Jules Herbillon, *Toponymes hesbignons* (Chap- à Cut-). Suite des articles parus dans le *Bulletin* de 1945 à 1950 et de 1953 à 1957. — P. 141-193. Edgard Renard, *Textes d'archives liégeoises* (3^e série, suite et fin). De *ingenrer* à *wihot*, avec un index renvoyant aux différents articles. A noter particulièrement les articles 198 (Injures, jurons, incongruités), 199 (Inventaires), et 233 (Monnaies). — P. 195-216. Auguste Vincent, *L'emploi de* dit *dans les noms de personnes.* — P. 217-333. Élisée Legros (avec la collaboration de Jules Herbillon), *La philologie wallonne en 1957.* — P. 335-425. F. Van Coetsem, *De Nederlandse Taalkunde in 1957.*

P. C.

Bulletin d'information du laboratoire d'analyse lexicologique, I, Publication du centre d'étude du vocabulaire français ; Besançon, Faculté des lettres et sciences humaines, 1960, in-4°, 55 pages ronéotypées. — Nous ne pouvons que signaler cette tentative pour installer l'automation dans les travaux linguistiques. Mais nous n'avons là que des principes et des essais techniques, dont il nous faudra attendre les résultats. Tout en suivant avec sympathie ces efforts de mise au courant et de rénovation, nous nous demandons si on n'y confond pas volontiers l'ingéniosité technique et la précision scientifique.

M. R.

Journal des Savants, 1958. — P. 38. Jean Longnon, Nécrologie : *Edmond Faral*. — P. 57-72. Charles Samaran, *Sur quelques problèmes d'histoire du Livre* (compte rendu de l'ouvrage de Lucien Febvre et H.-J. Martin, *L'apparition du Livre*). M. Samaran met en relief les pages très denses d'introduction sur les manuscrits (dues à M. Marcel Thomas), les passages relatifs au problème du financement des premières imprimeries, le chapitre que M. Martin consacre au « petit monde du livre » : apprentis, compagnons et maîtres, et ceux où s'éclairent les relations de l'auteur avec l'éditeur, riches en détails sur l'origine et l'exercice du droit d'auteur en France.

P. C.

Marche romane, IX, 1959. — Dans le numéro d'octobre-décembre 1959 de la *Marche romane* de Liège, on trouvera une notice de Mme Marie-Claude Blanchet sur *Maistre Wace, trouvère normand* (p. 149-156).

M. R.

Publications of The Modern Language Association of America (PMLA), LXXIII, 1958. — P. 463-474. Robert W. Ayers, *Medieval History, Moral Purpose and The Structure of Lydgate's* Siege of Thebes. L'auteur insiste sur l'enseignement moral que l'œuvre entend donner.

— LXXIV, 1959. — P. 459-502. Eleanor Webster Bulatkin, *The Arithmetic Structure of The Old-French* Vie de saint Alexis. L'auteur de cet article fait remarquer que le poème se compose de 625 vers (5 à la puissance 4), groupés en 25 (5 à la puissance 2) strophes de 5 vers : ce n'est évidemment pas hasard, mais volonté délibérée du poète. De même, la mort d'Alexis intervient à la strophe 67, soit 2 fois 33 1/2, 33 1/2 correspondant à la longueur de la vie du Christ, etc. Toutes les remarques de Mme E. W. Bulatkin n'entraînent sans doute pas l'adhésion ; il faut lui savoir gré, néanmoins, d'avoir mis en lumière la structure très particulière du poème. On aimerait d'ailleurs savoir s'il se trouve quelque rapport entre notre texte et les traités contemporains sur le symbolisme des nombres.

P. C.

# CHRONIQUE

L'année prochaine, à Pâques 1961, aura lieu à Florence et à Pise, le VII[e] Congrès International des Sciences Onomastiques et Toponomastiques. Le Comité d'organisation, que préside M. Carlo Battisti, professeur émérite de l'Université de Florence, a pour adresse : Firenze, Università, Istituto di Glottologia. Dès maintenant nous pouvons indiquer que la cotisation d'inscription est fixée à 5 000 lires par congressiste (et 2 000 pour les personnes de leur famille) et que le Congrès propose les trois thèmes suivants :

1) Indo-européens et Pré-indo-européens de la Méditerranée étudiés d'après la toponomastique et l'onomastique.

2) Onomastique latine et germanique du Haut Moyen Age.

3) Les noms de lieux dans la cartographie.

### Collections et publications en cours.

— L'Université de La Lagune à Ténérife a entrepris la publication d'une *Biblioteca filológica* sous la direction de M. Diego Catalan, dont le premier volume est un *Diccionario Etimológico Rumano* dû à la débordante activité de M. Alejandro Cioranescu qui poursuit ses efforts pour reconstituer un centre d'études romanes et roumaines sur la terre d'exil qui l'a accueilli. Le premier fascicule du *Diccionario* imprimé à Ténérife en 1958 et qui comporte 160 pages gr. in-8° va de A à CERB.

— Nous sommes avisés que l'*Atlas linguistique d'Andorra*, mis en route par Mgr Antonio Griera vient d'être achevé. Il forme un volume in-4° qui enregistre en 1 232 cartes d'une demi-page les parlers actuels des vallées andorranes, et les indications des influences subies, du côté espagnol comme du côté français, par les parlers catalans de la principauté. Cette documentation est complétée par une abondante illustration sur la vie paysanne dans les Vallées. Nous nous félicitons de la parution de ce nouvel élément des atlas linguistiques romans, tout en nous demandant s'il était indispensable de fractionner ainsi pour des raisons politiques l'unité linguistique du catalan

— La Société de Dialectologie Picarde vient de commencer la publication. d'un *Répertoire de noms de famille du Pas-de-Calais en 1820*, dont nous avons reçu un premier volume (in-8°, 258 pages), avec une carte systématique du Pas-de-Calais, lettres A à J, publié par les soins de MM. l'abbé Boyenval, R. Berger, et P. Bougard. (Arras, Archives du Pas-de-Calais, 1960). — M. R.

— Du *Thesaurus linguae latinae* a paru en 1959 le fasc. II du tome VII, 2 : INVERECUNDUS-IOCUS.

— De l'*Altfranzösische Wörterbuch* de Tobler-Lommatzsch nous avons reçu en mars 1960 la 41e livraison, qui est la dixième et dernière du tome IV, G-J : elle va de JOINDRE à JUVENTUT avec des additions et rectifications au tome IV, par exemple à l'article *gräal*.

— Du *Französisches Etymologisches Wörterbuch* de Walter von Wartburg, a paru la livraison 70 (tome XVI) qui présente les *Germanische Elemente* de *POKKA à RYF, avec les compléments et rectifications, et l'Index du tome XVI.

— Dans la collection de la *Société de publications romanes et françaises*, le fascicule LXVI est consacré à l'étude de Geoffroy ATKINSON, *Le sentiment de la nature et le retour à la vie simple (1690-1740)*; 1960, 89 pages.

— Le volume 67 des *Romanica Helvetica* est une étude de M. P. Ambros Widmer publiée en 1959 à Berne en un vol. de 190 pages in-8° avec 8 cartes sous le titre *Das Personalpronomen in Bündnerromanischen in phonetischer und morphologischer Schau*.

— L'Académie de Cracovie a publié en 1959 le tome II, fas. 1 (9), *cabaciolum-caprasia*, et en 1960 le tome II, fasc. 2 (10), *caprea-centenariatus* de son *Lexicon mediae et infimae latinitatis Polonorum*.

— Dans la *Bibliothèque de la faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liége*, le fasc. CXXXV est une étude publiée, en 1959, en un volume de 407 pages in-8°, de M. Léon Warnant sur la *Constitution phonique du mot wallon*, étude fondée sur le parler d'Oreye (Hesbaye liégeoise).

— L'*Anglo norman Texts Society* a publié chez Blackwell sous les nos XIV-XVI (1956-1958), en un volume in-8° de 307 pages, une édition nouvelle de l'*Estoire des Engleis* de Geffrei Gaimar due à M. Alexander Bell et qui présente, avec une importante *Introduction* sur les manuscrits et la langue, des observations sur les sources et l'influence de Gaimar, et de plus un glossaire choisi, et des index des noms de personnes et de lieux.

— Dans la Collection des *Romanica gothoburgensia* publiée par l'Université de Göteborg, vient de paraître sous les nos VIII-1 et 2 un important travail de Lars-Owe Svenson sur les *Parlers du Marais Vendéen*. Le premier volume traite de la grammaire et publie des textes dialectaux avec un glossaire fort intéressant et assez particulier. Quant au t. II, il est constitué par un Atlas linguistique de forme et de format ingénieusement réduits mais qui comporte 425 cartes correspondant aux enquêtes faites dans 15 localités du Marais Vendéen, c'est-à-dire de l'extrême nord-ouest du département de la Vendée, dans l'arrondissement des Sables-d'Olonne, avec une population d'un peu plus de 30000 habitants. Cette région n'avait pas été touchée de près par l'enquête d'Edmont pour l'*Atlas linguistique de la France*, et nous avons ici une utile contribution à la connaissance des patois poitevins, dont l'histoire est encore mystérieuse. — M. R.

COMPTES RENDUS SOMMAIRES.

Gerhard ROHLFS, *Vom Vulgärlatein zum Altfranzösischen*, Tübingen, Niemeyer, 1960, in-8°, 254 pages. — C'est là une utile reprise, après plus d'un demi-siècle de l'*Einführung in das studium der Altfranzösischen Sprache* de Voretzsch qui a été le guide de tant d'étudiants à qui il a transmis les leçons et l'exemple d'un professeur soigneux, précis et clair à travers les insuffisances d'une méthode un peu étroite et de vues plutôt courtes. Tel que se présente ce remaniement que M. Rohlfs a mis au courant, en particulier du point de vue linguistique, il continuera à rendre service aux débutants, en leur donnant accès, à titre d'exemples, à quelques textes du latin vulgaire, de l'italien et du provençal anciens, et en leur fournissant un commentaire continu d'un texte français ancien, le lai du *Bisclavret* de Marie de France, ici expliqué formellement plutôt que commenté au fond. De très bons essais d'exégèse des *Lais* de Marie de France ont été tentés dans les plus récentes années ; nous devons encore espérer l'édition complète commentée et précisée littérairement qui se prépare ainsi peu à peu, sans avoir vraiment abouti. — M. R.

H. LEWICKA, *La langue et le style du théâtre comique français des XV^e et XVI^e siècles*, La dérivation (Klincksieck). — M^me Halina Lewicka s'est proposé de publier sur la langue du théâtre comique au moyen âge une série d'études dont nous avons reçu la première, consacrée au vocabulaire de ce théâtre et spécialement aux faits de dérivation et formant un vol. in-4° de 403 p. Cette contribution à la réalisation de son projet est déjà fort importante par le nombre de mots dont elle donne des exemples nouveaux et par les observations comparatives qu'elle présente. Il y a là un ensemble de matériaux à enregistrer pour les auteurs de lexiques historiques. — M. R.

RUTEBEUF, *Œuvres complètes*. — Le tome second de l'édition des *Œuvres complètes* de Rutebeuf publiées par Edmond Faral et Julia Bastin, vient de paraître en 1960 (in-8°, 349 pages) complétant ainsi l'hommage que la Fondation Singer-Polignac a tenu à rendre à son regretté président Edmond Faral et à sa dévouée collaboratrice, M^lle Bastin. Ce volume réunit les poèmes religieux de Rutebeuf, et en particulier *la Vie de Sainte Elysabel* et le *Miracle de Théophile*, et les pièces à rire, parmi lesquelles *Charlot le Juif*, *Frere Denise*, etc... Le volume se termine par un *Glossaire* soigneux et dont les commentaires sont indispensables à l'explication du texte dont ils sont tirés. — M. R.

*L'administrateur-gérant :* René LEDEUIL.

Imprimerie Protat frères, Mâcon. — Juillet 1960. — Dépôt légal 3^e trimestre 1960.
N° immatriculation : 21.502. — N^os d'ordre : imprimeur : 7017 ; éditeur : 322.

# ROMANIA

**Rédaction et Administration : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^**

R.C. 267-188 B. — CHÈQUES POSTAUX : *Paris 1881.69.*


CONDITIONS DE PUBLICATION

La *Romania* sera publiée en 1960 en un tome, t. LXXXI, paraissant par fascicules. Ces fascicules seront adressés franco aux abonnés ou aux correspondants désignés par eux ; les abonnés résidant à l'étranger qui feront adresser les numéros à un correspondant, libraire ou particulier, résidant en France, n'ont à payer que le prix d'abonnement pour la France.

## AVIS POUR NOS COLLABORATEURS

L'élévation des frais postaux rend désirable, surtout dans les relations avec l'étranger, la diminution du poids des lettres.

La Rédaction de la ROMANIA souhaite donc que la copie des articles qui lui sont envoyés soit établie ou bien en une dactylographie dont l'auteur garderait le double, ce qui rendrait inutile le renvoi de cette copie avec les épreuves, ou bien, si la copie est manuscrite, sur papier léger.

Les communications relatives à la publication, aux souscriptions et à la vente doivent toujours être faites **par correspondance** adressée à

l'ADMINISTRATION DE LA *ROMANIA*

**2, rue de Poissy, Paris, V^e^.**

# TABLES DE LA ROMANIA

## POUR LES TOMES XXXI-LX (1902-1934)

TOME PREMIER : TABLE DES MOTS

Un volume de X-531 pages.

TOME SECOND : INDEX DES COLLABORATEURS
TABLE DES MANUSCRITS, DES OUVRAGES RECENSÉS ET DES PÉRIODIQUES DÉPOUILLÉS

Un volume de VII-205 pages.

CLASSIQUES FRANÇAIS DU MOYEN AGE

# LES ROMANS DE CHRÉTIEN DE TROYES

publiés d'après la copie de GUIOT (Bibl. nat., fr. 794).

N° 80 — I. — EREC ET ENIDE
publié par Mario ROQUES.
In-8° de LVII-285 pages.

N° 84 — II. — CLIGÉS
publié par Alexandre MICHA.
In-8° de XXXII-256 pages.

N° 86 — III. — LE CHEVALIER DE LA CHARRETE
publié par Mario ROQUES.
In-8° de XLIII-242 pages.

*A paraître prochainement :*

IV. — LE CHEVALIER AU LION (YVAIN)
publié par Mario ROQUES.

*Sous presse :*

V. — LE CONTE DU GRAAL (PERCEVAL)
publié par Mario ROQUES.

---

N° 85 — # LE ROMAN DE RENART

BRANCHES X-XI
(LIÉTART, RENART ET LA MORT DE BRUN, LES VÊPRES DE TIBERT)
ÉDITÉES D'APRÈS LE MANUSCRIT DE CANGÉ
par Mario ROQUES.
In-8° de XXII-183 pages.

*A paraître prochainement : Le Roman de Renart.*
Branches XII-XVII.